

MAG 937 08/01

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

UNIVERSITE ABOU BAKR BELKAID
TLEMCEM

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DE GESTION

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU
MAGISTER

OPTION : ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT

THEME

L'Épargne Nationale et le Financement de l'Économie Algérienne

Présenté par : Melle **KORSO Sonia**

Membres du Jury :

- | | | |
|----------------|--------------------------|---|
| - Président | : M. BENHABIB Abderrezak | Professeur à l'Université de Tlemcen |
| - Rapporteur | : M. BOUNOUA Chaib | Professeur à l'Université de Tlemcen |
| - Examineurs : | M. BENBOUZIANE Mohamed | Maître de Conférences à l'Université de Tlemcen |
| | M. TAOULI Mustapha Kamel | Maître de Conférences à l'Université de Tlemcen |

Année universitaire 2005 / 2006

Sommaire

	Page
<i>Introduction</i>	2-3
Chapitre 1 : Financement et Développement Economique : Rappel des Différentes Théories	
Préambule	5
Section 1 : Généralités sur le Développement	
I.1.1 Qu'est ce que le Sous Développement ?	5
I.1.2 Les Explications Economiques du Sous Développement.....	6
I.1.2-a) la Théorie des Cercles Vicieux	6
I.1.2-b) les Théories de la Domination	7
I.1.3 Développement / Sous développement	8
I.1.4 La Diversité des Indicateurs du Développement Economique	8
I.1.5 Les Caractéristiques des Pays en Développement	9
I.1.5-a) L'Epargne des Administrations Publiques.....	10
I.1.5-b) L'Epargne des Entreprises	12
I.1.5-c) L'Epargne des Ménages.....	13
I.1.6 Les Théories du Développement	13
I.1.7 Les Obstacles du Développement.....	15
I.1.8 Les Stratégies du Développement.....	15
Conclusion.....	17
Section 2 : Schéma de Financement des Economies en Développement	
I.2.1 Définition et Rôle du Système Financier	18
I.2.2 L'Economie d'Endettement, l'Economie de Marché & les Différentes Modalités de Financement.....	19
I.2.3 Quels sont les Effets du Fonctionnement d'une telle Economie?.....	22
I.2.4 La Transition vers l'Economie de Marché	24
Conclusion.....	25
Chapitre 2 : Approche Théorique : le Concept de l'Epargne Nationale	
Préambule	27
Section 1 : Le Circuit Economique	
Description.....	28
Section 2 : De l'Epargne	
II.2.1 Historique	30
II.2.2 Définition de l'Epargne.....	31
II.2.3 Les Sources de l'Epargne.....	33
II.2.4 La Collecte de l'Epargne.....	34
Section 3 : Motifs, Formes et Classification de l'Epargne	
II.3.1 Les Motifs de l'Epargne.....	35
II.3.2 Les Formes d'Epargne.....	36
II.3.2-a) Epargnes Financière / non Financière.....	36
II.3.2-b) Epargnes Volontaire / Forcée.....	37
II.3.3 La Classification de l'Epargne.....	38
II.3.3-a) L'Epargne Intérieure	38
II.3.3-b) L'Epargne Extérieure	39
Section 4 : Théories et Analyses de l'Epargne	
II.4.1 Les Théories de l'Epargne.....	39
II.4.1-a) La Période Classique.....	39
II.4.1-b) La Période Moderne.....	40
I) Keynes et le Niveau Absolu du Revenu.....	40
II) L'Hypothèse du Revenu Relatif.....	41
III) La Théorie du Revenu Permanent (Friedman).....	41

IV) La Théorie de Classe (Nicolas Kaldor).....	42
V) La Théorie du Cycle de Vie (Modigliani).....	43
II.4.1-c) Autres Déterminants que le Revenu.....	44
I) Epargne et Taux d'Intérêt.....	44
II) Epargne et Inflation.....	45
III) l'Epargne de Précaution.....	45
II.4.2 La Fonction de l'Epargne.....	47
II.4.3 L'Epargne et l'Investissement.....	50
Section 5 : L'Epargne et l'Informel.....	52

Chapitre 3 : Evaluation Quantitative du Développement en Algérie / Sources de Financement

Préambule.....	57
-----------------------	-----------

Section 1 : Evaluation Quantitative du Développement en Algérie

III.1.1 Les Agrégats Economiques.....	57
III.1.1-a) Structure et Développement du PIB.....	58
III.1.1-b) Le Revenu National Disponible et son Affectation.....	58
III.1.1-c) L'Emploi.....	59
III.1.2 Les Equilibres Macro-économiques Fondamentaux	64
III.1.2-a) La Balance des Produits et Services.....	64
III.1.2-b) L'Equilibre Monétaire.....	65

Section 2 : Les Sources de Financement de l'Economie Algérienne

III.2.1 Les Banques.....	69
III.2.1-a) Les Ressources Financières des Banques.....	69
III.2.1-b) Les Emplois des Banques.....	72
III.2.2 Le Trésor Public.....	74
III.2.2-a) Les Ressources du Trésor.....	75
III.2.2-b) Les Emplois du Trésor.....	79
III.2.3 La Bourse d'Alger.....	80
III.2.3-a) Historique des Marchés Boursiers.....	80
III.2.3-b) Définition des Bourses des Valeurs Mobilières.....	81
III.2.3-c) La Création de la Bourse d'Alger.....	81
III.2.3-d) L'Organisation de la Bourse d'Alger.....	83
III.2.3-e) Le Fonctionnement de la Bourse Algérienne.....	85
III.2.3-f) Freins au Fonctionnement de l'Activité Boursière / Conditions de sa Réactivation.....	91
III.2.4 Le Financement Externe.....	92
III.2.4-a) Les Exportations.....	92
III.2.4-b) L'Endettement Extérieur.....	95

CHAPITRE 4 : L'Epargne Nationale en Algérie

Section 1 : Evolution de l'Epargne Nationale et ses Composantes 1998-2003

Préambule.....	106
IV.1.1 La Capacité de Financement de la Nation.....	109
IV.1.2 Analyse de l'Evolution de l'Epargne Intérieure.....	110
IV.1.2-a) l'Epargne des Ménages.....	110
IV.1.2-b) l'Epargne des Administrations Publiques.....	113
IV.1.2-c) l'Epargne des Institutions Financières.....	115
IV.1.2-d) l'Epargne des Sociétés et Quasi-Sociétés.....	116
IV.1.2-e) La part de l'Epargne des Ménages, Administrations, Institutions Financières et Entreprises dans l'Epargne Intérieure du Pays.....	118

Section 2 : L'Epargne Bancaire en Algérie

IV.2.1 Rappel Historique.....	118
IV.2.2 Présentation du Système Bancaire Algérien.....	119
IV.2.3 Le Paysage Bancaire Algérien.....	121

IV.2.3 Le Rôle des Banques dans la Collecte de l'Épargne.....	124
IV.2.4-a) Une Fonction d'Intermédiation Bancaire.....	125
IV.2.4-b) Une Fonction de Transformation Bancaire.....	125
IV.2.4 Les Formes de l'Épargne Bancaire en Algérie.....	127
IV.2.5-a) Les Banques Commerciales et la CNEP.....	127
I) L'Épargne non Rémunérée.....	127
II) L'Épargne Rémunérée.....	127
IV.2.5-b) Les Banques Islamiques.....	130
Section 3 : L'Épargne et l'Islam.....	133
Section 4 : L'Épargne des Emigrés	
IV.3.1 Introduction.....	134
IV.3.2 La Notion de Transfert et le Comportement d'Épargne du Migrant.....	134
IV.3.3 Les Effets de la Migration sur le Développement des Economies.....	139
IV.3.2-a) L'Impact de la Migration sur les Pays d'Accueil.....	139
IV.3.2-b) L'Impact de la Migration sur les Pays d'Origine.....	140
 Section 5 : L'Épargne Informelle en Algérie	
IV.4.1 Introduction	143
IV.4.2 Les Mécanismes de l'Épargne Informelle.....	144
IV.4.2-a) La Thésaurisation.....	144
IV.4.2-b) La Détention d'Actifs Physiques.....	144
I) La Logique à Dominante Épargne.....	145
II) La Logique à Dominante Patrimoniale	145
IV.4.3 Les Circuits de Financement Informels.....	145
 Conclusion générale.....	150

INTRODUCTION

Le développement d'une société au sens large est une transformation signifiant un progrès global. Ce développement a des aspects : économique (croissance, industrialisation, hausse du niveau de vie...), politique et culturel¹.

Le développement économique est décrit avant tout en termes financiers. Mais que vont être les ressources financières, nécessaires pour le réaliser? « *Nous devons compter sur nous-mêmes et mobiliser au maximum les ressources humaines, matérielles et financières de la nation* ». C'est la réponse qu'on nous a inculqués lors de notre formation en économie : c'est le principe de la politique financière et économique.

En d'autres termes, le développement économique de l'Algérie – comme de n'importe quel autre pays – passe par : la mobilisation de toutes les forces vives matérialisée principalement par le travail, l'exploitation des richesses naturelles et production locale et enfin la réglementation opérationnelle des organismes financiers². Concernant ce dernier point, le pays devrait privilégier l'épargne nationale sous toutes ses formes, limitant ainsi le recours aux financements extérieurs.

L'épargne qui est un phénomène ancien et dont la nature a varié dans le temps, constitue une forme d'utilisation du revenu, et à ce titre, détermine ce que seront l'investissement et la croissance. Contrairement à la consommation, elle qui correspond à la destruction de richesse que le désir de jouir du présent justifie³. L'épargne véhicule l'image de la sagesse et du sacrifice, nécessaires à la poursuite sur le long terme, du processus de création de richesses⁴.

L'épargne voit sa mobilisation susciter un intérêt grandissant eu égard à ses implications sur la capacité d'investissement, et par conséquent sur la réalisation des objectifs de production, de formation de revenus et de création d'emplois. L'épargne est au centre des débats économiques et des interrogations sur l'évolution de l'économie mondiale et de son développement. On lui a même consacré une journée mondiale, célébrée le 31 octobre de chaque année.

Pour remédier aux carences constatées – en parlant d'une insuffisance flagrante des travaux scientifiques traitant de l'épargne et du financement de l'économie algérienne –, et grandement inspirée par la formule suivante : « *Il ne peut y avoir de développement économique sans épargne* »⁵, notre étude va chercher à analyser et cerner l'apport de

¹ Joel PROVOST, « Les mots de l'économie », Edition Ellipses, p. 94

² A. BRAHIMI, « Stratégies de développement pour l'Algérie, défis et enjeux », Economica, Paris 1991.

³ D. MEUNIER, « Le jeu de l'épargne et de l'investissement », Edition PAYOT, Paris 1969.

⁴ Jean RIVOINE, « L'épargne », Que sais-je ? Paris 1981

⁵ Bernard SABY, Dominique SABY, « Les grandes théories économiques », DUNOD

l'épargne dans le financement de l'économie nationale. A nos yeux, l'épargne constitue le noyau central de tout développement économique équilibré et cohérent, et de ce fait est d'importance primordiale devant guider les actes quotidiens de nos concitoyens.

L'intérêt de cette étude de dimension nationale, nous a poussés à en savoir davantage sur à la fois le phénomène et les épargnants.

Il faut savoir que les instruments financiers ne sont pas l'épargne, mais plutôt les *contreparties* de l'épargne lors de son transfert. L'épargne est toujours le résultat d'un choix : le choix entre le présent et le futur. C'est un renoncement à des satisfactions courantes en faveur de satisfactions futures plus importantes.

A la lumière de ce qui a été avancé, notre étude est d'aspect macro-économique.

A cette fin, le présent travail va se diviser en quatre grandes parties :

Dans le **premier chapitre**, nous traitons du développement économique et des théories qui l'ont propulsé. Nous abordons les signes distinctifs essentiels caractérisant les pays en voie de développement avec leur classification ainsi que les différentes stratégies suivies par ceux-ci pour sortir de la pauvreté. Le financement des économies en développement y est également relaté.

Nous entrons dans le vif du sujet en **second chapitre** où nous introduisons le concept théorique de l'épargne. Il y est fait mention des origines, formes, classification, etc. de celle-ci, mais également des différentes théories qui l'ont façonnée à travers le temps. Le rôle de l'épargne et sa place dans le processus de la croissance économique occupent un large espace d'étude dans ce chapitre : nous montrons notamment comment l'épargne qui est une démarche personnelle, donne naissance à terme à un accroissement du PIB.

Le **troisième chapitre** est consacré à une présentation de l'économie algérienne et ses financements. Nous mettons en exergue l'expérience de l'Algérie dans l'accomplissement de son développement économique, basé depuis l'indépendance sur une planification d'Etat. Celui-ci est évalué quantitativement durant la période 1998-2003, à travers les agrégats économiques et les équilibres macro-économiques. Nous essayons par ailleurs de répondre dans cette partie à des interrogations concernant les moyens de financement de l'économie en question.

Le **quatrième chapitre** enfin, examine en détail l'épargne en Algérie, à travers les différents agents économiques qui lui sont affiliés. Différentes statistiques sont exposées. L'épargne bancaire en Algérie est largement étayée par un sondage CNEP-Banque. L'épargne informelle ainsi que celle des immigrés y sont également relatées.

CHAPITRE I

FINANCEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : RAPPEL DES DIFFERENTES THEORIES

PREAMBULE

Le monde est essentiellement constitué de pays en voie de développement ayant des revenus par habitant relativement bas. De plus, la population de ces pays est généralement en mauvaise santé et n'a qu'une faible espérance de vie; elle n'est que faiblement alphabétisée et souffre de malnutrition.

Un pays en voie de développement est un pays dont les structures économiques, politiques et sociales ne permettent pas de satisfaire les besoins fondamentaux des populations. Ces dernières se caractérisent principalement par une pauvreté massive ainsi que par une faible insertion dans l'économie mondiale⁶.

Il faut savoir que les richesses mondiales ont été multipliées par huit depuis 1960, et pourtant, jamais autant d'êtres humains n'ont vécu dans la misère. Les 2/3 de l'humanité vivent au dessous du seuil de pauvreté. Un être humain sur deux vit aujourd'hui avec moins de 2\$ par jour, 1 être humain sur 3 n'a pas accès à l'électricité, 1 sur 5 n'a pas accès à l'eau potable, 1 sur 6 est analphabète, un adulte sur 7 et 1 enfant sur 3 souffrent de malnutrition. Ce sont les caractéristiques essentielles du sous-développement⁷.

L'économie du développement est la branche de l'analyse économique s'intéressant aux facteurs explicatifs des phénomènes de sous-développement et de pauvreté⁸.

Nous commencerons tour à tour par donner des définitions simples du développement et de ses théories, décrire les caractéristiques des pays en voie de développement (PED) et revoir certains des éléments clés du processus du développement économique.

La seconde section examinera les modes de financement dans les PED et les problèmes de financement de ces économies.

SECTION 1 : GENERALITES SUR LE DEVELOPPEMENT

1.1.1 Qu'est-ce que le Sous – développement ?

Le sous-développement est d'abord un phénomène naturel : Le climat, le manque de ressources naturelles, la situation géopolitique peuvent être des freins au développement⁹.

Les termes utilisés pour circonscrire ce phénomène sont :

⁶ J. BRASSEUL, « Introduction à l'économie du développement », Armand Collin, Paris 1993, p.284.

⁷ C. ALBAGLI, « Economie du développement, typologie des enjeux », LITEC, Paris 1991, p.39.

⁸ M. GILLIS, D.H. PERKINS, « Economie du développement », BALLISES 1998, p.385.

⁹ N. BADIA, « Le Tiers Monde », Armand Collin, Paris 1997, p.21.

- ❖ PED
- ❖ Sud / Nord
- ❖ Périphérie / Centre
- ❖ Tiers-monde, terme géopolitique créé par Alfred Sauvy en 1952.

Les critères du sous-développement sont multiples, quoiqu'en nombre variable selon les auteurs qui l'ont analysé, et plus ou moins marqués selon les pays. Les manifestations essentielles, cependant, en sont :

- 1- Une démographie en forte croissance, malgré un taux de mortalité infantile encore élevé, et une population très jeune.
- 2- Une espérance de vie encore faible, malgré les progrès accomplis, accompagnée de la présence de maladies endémiques, infectieuses ou parasitaires.
- 3- Une alimentation insuffisante en quantité et en qualité.
- 4- Un taux d'alphabétisme bas.
- 5- Un faible revenu annuel, dans une économie encore dominée par le secteur primaire, un travail peu productif et des taux de chômage et de sous-emploi importants; une consommation très médiocre d'énergie et de biens manufacturés.

Face à ces réalités, on a tenté d'expliquer le sous-développement afin de proposer des solutions et des stratégies à suivre pour en sortir.

1.1.2 Les Explications Economiques du Sous-développement

1.1.2-a) La Théorie des Cercles Vicieux : la Pauvreté Auto-entretenu

C'est Ragnar Nurkse¹⁰ qui est à l'origine de la présentation des cercles vicieux de la pauvreté et de la stagnation. Selon lui, les pays pauvres ne peuvent sortir d'une série de cercles vicieux et par conséquent, le sous-développement s'entretient toujours.

Ces cercles vicieux sont schématisés comme suit :

- Pauvreté → faibles revenus → faible épargne → faible investissement → peu de capital → faible productivité → faibles revenus.....etc.
- Faibles revenus → demande faible → marchés étroits → manque de débouchés → faibles investissements → basse productivité...etc.
- Faibles revenus → alimentation insuffisante → faible productivité → faibles revenus...etc.

¹⁰ C. ALBAGLI, Op. Cit., p. 42.

Cependant, selon Nurkse¹¹, un développement économique est possible dans ces pays. Les ressources extérieures vont permettre d'accroître le stock de capital et la productivité, et donc les revenus et la demande et par là l'investissement interne, engageant les pays sur la voie du développement économique.

Cette théorie donne une explication du sous-développement : il s'agit des difficultés du démarrage.

1.1.2-b) Les Théories de la Domination

Il s'agit de deux théories qui considèrent le sous-développement comme conséquence des échanges et de l'impérialisme.

- ❖ **Le rôle du commerce international** : Selon David Hume¹², deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes. Si l'une a intérêt à acheter, l'autre a intérêt à vendre.

Puis Adam Smith, pour qui le développement dans un pays entraîne des effets de diffusion favorables aux autres pays, par la demande d'importation ou les investissements à l'extérieur qu'il stimule.

Quant à Myrdal, au contraire, le commerce international ne conduit pas au développement. Il tend plutôt à avoir des effets retardataires et renforce la stagnation et la régression économique. Cet économiste explique sa théorie par le fait que le libre-échange favorise les pays avancés, et ruine les activités anciennes des pays pauvres.

Ainsi, ces derniers doivent pratiquer une politique protectionniste pour faciliter leur développement par la création d'un marché interne, une politique tournée vers l'intérieur, basée sur le développement d'industries nationales grâce à une planification et des contrôles stricts, accompagnées de réformes sociales pour réduire les inégalités.

- ❖ **L'impérialisme** : Selon cette thèse, l'exploitation coloniale entraîne un transfert de richesses des pays pauvres vers les pays riches appauvrissant les premiers et enrichissant les derniers.

¹¹ C. MAIRE, « Construire et utiliser un plan de développement », Edition d'Organisation, 1994, p.64.

¹² J. BRASSEUL, « Introduction à l'économie du développement », Armand Collin, Paris 1993, p.156.

1.1.3 Développement / Sous-développement

Développement et sous-développement sont deux notions complémentaires. La première décrit un processus historique, qui permet de sortir de l'Etat du sous-développement. La seconde ne signifie pas un retard par rapport à la situation des pays industrialisés. Le sous-développement est une situation où les besoins économiques fondamentaux de l'homme (alimentation, santé, éducation) ne sont pas satisfaits. Le développement revient donc à nourrir, soigner et instruire les hommes. Son idée est très ancienne. Elle constitue le thème central du livre d'Adam Smith « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations » (1776).

Aujourd'hui, on considère que le développement est le processus par lequel un pays devient capable d'accroître sa richesse de façon durable et autonome, et de la répartir équitablement entre les individus.

La notion du développement relève de la *dynamique économique*. C'est un processus **qualitatif** qui crée plus d'interdépendance entre les secteurs économiques et les catégories sociales.

Quel est donc l'objectif du développement ? Il est d'abord économique. Le développement vise à l'accroissement de la richesse. Mais dans la mesure où toute accumulation durable de capital productif suppose la mise en jeu de ressources humaines adéquates, le développement exige une meilleure prise en compte des besoins fondamentaux. Il apparaît alors comme une impérieuse nécessité.

1.1.4 La Diversité des Indicateurs du Développement Economique

Les indicateurs statistiques mesurant le développement des nations sont eux-mêmes variés : taux d'alphabétisation, mesure de la mortalité, revenu par habitant, indice de développement humain et structure de la population active — un pays dont une grande partie de la main-d'œuvre est employée dans l'agriculture est, a priori, à un degré de développement moindre qu'un pays dont la main d'œuvre est principalement occupée dans le secteur tertiaire, à l'instar des pays industrialisés —, constituent autant d'éléments permettant de classer tel pays parmi les pays sous-développés. Plus de 130 pays du monde appartiennent ainsi, à un degré ou un autre, au tiers-monde¹³.

¹³ B. SABY, D. SABY, Op. Cit., p.180.

Le revenu constitue le premier indicateur de développement (ou de sous-développement). Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), les habitants des pays en développement, soit 76% de la population mondiale, se partagent seulement 16% du revenu mondial¹⁴.

Les institutions financières ainsi que les organismes économiques intergouvernementaux opèrent une classification des pays en développement à partir du produit national brut (PNB) par habitant, sur la base de l'année 1992¹⁵. En 1996, celui-ci était inférieur à 675 dollars dans 64 pays à faible revenu (PFR), parmi lesquels la Chine, l'Égypte et l'Inde, la majorité des pays les moins avancés (PMA) se situant en Afrique subsaharienne. Une cinquantaine de pays d'Afrique, du Proche-Orient, d'Amérique du Sud et des Antilles se situent dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire, pour lesquels le PNB par habitant est supérieur à 676 dollars et inférieur à 2 695 dollars. Trente pays, dont l'Argentine et l'Arabie Saoudite, et de nombreux pays d'Asie de l'Est, se classent dans la tranche supérieure de cette catégorie, avec un PNB par habitant compris entre 2 696 dollars et 8 355 dollars. Quinze pays figurent parmi les pays à revenus élevés, dont le PNB par habitant dépasse 8 355 dollars.

Ne disposant pas des ressources en capitaux nécessaires à leur développement, ces pays l'ont en grande partie financé en s'endettant à l'extérieur. À la fin de l'année 1995, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) chiffrait la dette extérieure totale des pays en développement à 1 940 milliards de dollars¹⁶.

L'endettement constitue une entrave à la poursuite du développement. Outre le fait que les sommes consacrées au remboursement de la dette sont détournées de l'investissement productif, les pays endettés sont contraints de privilégier les secteurs économiques tournés vers l'exportation au détriment de la satisfaction des besoins internes, notamment en ce qui concerne l'agriculture.

1.1.5 Les Caractéristiques des Pays en Développement

L'une des caractéristiques des pays en développement est la faiblesse de leur épargne intérieure : globalement, les agents économiques consomment une part très importante de leur revenu et ceci au détriment de la part consacrée à financer l'investissement.

¹⁴ M. GILLIS, D. H. PERKINS, M ROENER, D. R. SNODGRASS, Op. Cit., p. 298.

¹⁵ C. ALBAGLI, « Economie du développement, typologie des enjeux », LITEC, Paris 1991.

¹⁶ www.oecd.org

Cette situation est encore aggravée par le fait qu'une partie de cette épargne nationale quitte le pays pour s'investir à l'étranger, généralement dans un pays développé.

Il résulte de cette situation, deux inconvénients majeurs : d'une part l'investissement est faible alors que les besoins en investissements sont considérables, d'autre part une partie importante de ces investissements est financée par le recours à l'endettement extérieur.

L'insuffisance de l'épargne intérieure est la conséquence non seulement de la faiblesse de l'épargne des administrations, mais aussi de la faiblesse de l'épargne des entreprises et des particuliers.

1.1.5-a) L'Épargne des Administrations Publiques

Pour les administrations publiques, c'est-à-dire l'État, les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale, l'épargne est égale à la différence entre leurs ressources et leurs dépenses courantes ou de fonctionnement (salaire, entretien...). Cette épargne permet de financer les investissements publics et d'assurer les remboursements en capital de la dette publique.

Dans la plupart des pays en développement, les ressources courantes sont limitées, qu'il s'agisse des impôts sur les revenus des ménages et des sociétés ou des cotisations sociales. Alors que les dépenses courantes sont importantes en raison principalement du nombre élevé des salariés des administrations et du poids des intérêts de la dette publique.

❖ *Le Poids Elevé des Dépenses Courantes*

La progression des dépenses est considérable : celles-ci atteignent maintenant une somme équivalente à 25% du PIB. Cependant, elles restent moins élevées que dans les pays industriels, pour une seule raison : dans les pays en développement, la protection sociale au sens large (prestations maladie, allocation familiales, retraites) est moins étendue. Hors protection sociale, le poids des dépenses budgétaires par rapport au volume de l'activité économique est comparable dans les pays en développement et dans les pays industriels mais la structure des dépenses diffère.

Les dépenses liées à la défense occupent une place considérable : elles absorbent en moyenne, pour les pays en développement, 19,2% des dépenses budgétaires contre 15,6% pour les pays industriels¹⁷.

¹⁷ P. AUVERNY, BENNETOT, « La Dette du Tiers Monde, mécanismes et enjeux », La Documentation Française, Paris 1991, p.12.

Les dépenses de santé publique occupent une place limitée : seulement 2,8% des dépenses budgétaires des pays à faible revenu contre 12,6% dans les pays industriels.

En raison d'une forte croissance du nombre des agents de la fonction publique, les traitements et salaires représentent des sommes proportionnellement plus élevées que dans les pays industriels.

Les subventions pèsent plus lourd dans les budgets, qu'il s'agisse de subventions aux entreprises publiques ou de subventions destinées à abaisser le prix des produits de première nécessité tels que les aliments ou les médicaments.

Enfin, les intérêts de la dette publique, qu'elles soient internes ou externes, ont maintenant un poids considérable car la dette a été en grande partie contractée par l'Etat ou par les entreprises publiques. De plus, des années de déficit budgétaire ont, dans de nombreux pays, gonflé la dette publique interne.

❖ *La Faiblesse des Recettes Publiques*

Si l'on fait abstraction de la faiblesse des cotisations sociales reçues, l'aspect le plus remarquable des recettes est le poids très modeste des impôts sur les revenus et les bénéfices des entreprises ; ils représentent 23% des recettes contre 38% dans les pays industriels.

Cette spécificité s'explique par deux raisons. D'abord, l'évasion fiscale est souvent élevée car la mise en œuvre d'un système efficace de collecte est à la fois complexe et coûteux. Ensuite, l'assiette de l'imposition est étroite en raison de la faiblesse des revenus et des bénéfices. En effet, l'immense majorité de la population dispose d'un revenu très faible, proche du minimum vital et qui ne peut par conséquent faire l'objet d'une taxation; parallèlement le nombre de titulaires d'un revenu moyen ou élevé est très limité. Dans de nombreux cas, la fiscalité pèse essentiellement et fortement sur l'agriculture.

Les solutions pour accroître les recettes provenant des impôts sur le revenu ne résident sans doute pas dans l'élévation des taux d'imposition ; elles passent par une répartition plus équilibrée des revenus et par une politique de lutte contre la fraude fiscale.

Quant aux autres recettes, elles sont déjà « surreprésentées » dans les budgets des pays en développement et elles ne peuvent pas être augmentées sans porter préjudice à l'activité économique. Ainsi, une augmentation des impôts sur le commerce international (taxes à l'importation et à l'exportation), qui représentent déjà 13% des recettes, risque de décourager les productions nationales et de favoriser la contrebande et le marché noir.

En revanche, des recettes supplémentaires peuvent être obtenues en augmentant les prix des biens et services fournis par le secteur public dans le cas, assez fréquent, où les prix sont anormalement bas et très inférieurs au coût de production.

1.1.5-b) L'Épargne des Entreprises

L'épargne des entreprises¹⁸ est selon les principes de la comptabilité nationale ce qui reste à l'entreprise de ses recettes après avoir payer ses fournisseurs, ses salariés, ses frais financiers et ses impôts et verser des dividendes. Ce résidu va lui permettre d'autofinancer les investissements.

Alors que, dans les pays industriels, l'épargne des sociétés représente en moyenne entre 8 et 15% de leurs chiffres d'affaires¹⁹, dans le cas des pays en développement elle est beaucoup plus faible. Cette faible rentabilité s'explique par le nombre très élevé de petites entreprises qui, en raison de leur taille, ne peuvent organiser rationnellement leur production, et dont les coûts de fonctionnement ne peuvent pas être répartis sur une importante production. De plus, la faiblesse de leurs moyens financiers ne leur permet pas d'acquérir les équipements modernes et performants.

Quant aux entreprises de taille importante, elles sont fréquemment contrôlées, soit par des capitaux publics, soit par des capitaux étrangers. Dans le premier cas, la gestion de l'entreprise échappe partiellement à la logique du profit, les pouvoirs publics pouvant donner à l'entreprise une autre finalité, comme l'aménagement du territoire, la création d'emplois ou la collecte de devises. Dans le cas où l'entreprise est contrôlée par des capitaux étrangers, elle n'est le plus souvent qu'un élément d'un groupe international. Et par le jeu des relations entre les filiales du groupe, le profit peut être localisé dans un autre en fonction de considérations réglementaires, fiscales ou politiques.

Parfois, ce type de stratégies peut conduire à augmenter la rentabilité des filiales dans les pays en développement mais, dans la majorité des cas, le profit est délocalisé vers les pays développés ou les paradis fiscaux.

¹⁸ A. SILEM, « Encyclopédie de l'économie et de la gestion », Hachette Edition, 2000.

¹⁹ www.courrierdelaplanete.org

1.1.5-c) L'Épargne des Ménages

L'expansion démographique, la modicité des revenus et l'insuffisance des réseaux de collecte de l'épargne expliquent largement la faiblesse de l'épargne des particuliers dans les pays en développement.

Le niveau élevé de la natalité, avec un taux de 3 % en moyenne, fait qu'une partie importante de la population est jeune. Dans de très nombreux pays, 45% de la population est âgée de moins de 18 ans et 70% de la population a moins de 45 ans, et on constate qu'à revenu égal un individu épargne d'autant plus qu'il est âgé²⁰. Le constat n'a rien de surprenant puisqu'un ménage jeune doit faire face à d'importantes dépenses pour élever ses enfants, se loger et se meubler.

L'insuffisance de l'épargne des ménages trouve aussi son origine dans le bas niveau des revenus. Ainsi, la très grande majorité de la population perçoit un revenu qui lui permet au mieux de satisfaire ses besoins élémentaires. Cette population consomme la totalité de son revenu et n'épargne pas.

A côté de ces catégories, il y a une très faible portion de la population qui dispose d'un revenu suffisamment élevé pour permettre une épargne, mais celle-ci est pour partie, placée à l'étranger. Quant à l'épargne qui reste dans le pays, elle est souvent investie dans l'immobilier ou dans le petit commerce et ne permet pas de financer l'investissement productif.

Enfin, la faiblesse de l'épargne trouve aussi son origine dans l'insuffisance des structures de collecte car des établissements financiers offrant des placements sûrs et bien rémunérés, non seulement limitent les fuites de capitaux mais aussi stimulent l'épargne.

1.1.6 Les Théories du Développement

Les théories et politiques du développement ont longtemps négligé les facteurs socioculturels. Le développement étant essentiellement pensé en termes de croissance du revenu. La révolution industrielle servait de référence. Pour des économistes tels Walt Rostow ou Arthur Lewis, le retard du tiers-monde par rapport aux pays riches s'analysait par une insuffisance de l'épargne intérieure, entraînant celle de l'investissement productif²¹.

Rostow proposa ainsi dans les années 1950 un modèle du processus de développement en cinq étapes, de la société traditionnelle à celle de la consommation de masse. Le décollage de l'économie ne pouvait intervenir qu'après une période de transition, correspondant à

²⁰ P. R. KRUGMAN, M. OBSTFELD, « économie internationale », De Boeck édition, Paris, 1999.

²¹ E. ASSIDON, « Les théories économiques du développement », La découverte, Paris 2002, p.85.

l'accumulation de capital et à la diffusion des connaissances technologiques. Dans ce contexte, l'aide internationale devait se substituer à l'épargne intérieure et fournir les ressources nécessaires au décollage. Elle s'orienta en priorité vers les infrastructures économiques et les « industries industrialisantes ».

Les théoriciens du dualisme et de la dépendance, tels *Paul Prebisch* ou *François Perroux*, ne remirent pas en cause la nécessité de l'aide internationale. Mais celle-ci constituait un juste retour de ressources vers des pays dont les matières premières étaient achetées à bas prix par les pays industrialisés, qui les transformaient en produits finis revendus à des prix supérieurs. Cette thématique de l'échange inégal fonda la revendication d'un nouvel ordre économique international, qui domina les rapports Nord-Sud durant les années 70²².

Ces économistes mettaient également l'accent sur la spécificité des économies du Sud, caractérisée par un dualisme entre un secteur traditionnel négligé et un secteur moderne tourné vers l'extérieur, renforçant la dépendance à l'égard du Nord. Pour mettre fin à cette inégalité et à cette dépendance, les pays du Nord devaient accepter d'ouvrir largement leurs marchés et contribuer à la stabilisation du prix des matières premières ; les ressources dégagées par des échanges plus équitables devaient être consacrées à un développement autocentré, afin de permettre la substitution progressive de produits nationaux aux importations.

Le courant tiers-mondiste, représenté par *Samir Amin* et *Günter Frank*, défendait une politique plus radicale de rupture avec le capitalisme, considéré comme un modèle imposé par le Nord dominant, et de déconnexion du marché mondial. Les pays qui adoptèrent le modèle socialiste développèrent en priorité l'industrie lourde²³.

Dès les années 1960, des critiques avaient été émises à l'encontre des deux types de théories. *Albert Hirschman* avait ainsi mis en doute la capacité d'absorption de l'aide par les économies sous-développées. En l'absence de cadre institutionnel adéquat, une grande partie de l'aide fut en effet gaspillée, et la priorité absolue donnée aux infrastructures lourdes donna parfois le jour à des complexes coûteux et parfaitement improductifs.

En Asie²⁴, l'accent avait davantage été mis sur l'amélioration de la production agricole, avec pour double objectif de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de

²² M. PENOUIL, « Economie du Développement », DALLOZ, Paris 1972, p. 142.

²³ B. SABY, D. SABY, Op. Cit., p.184.

²⁴ www.worldbank.org

dégager, par l'augmentation du niveau de vie paysan, une épargne mobilisable pour l'industrialisation. Si une politique protectionniste permet, dans la phase de décollage, de protéger les industries nationales naissantes, la réussite des « dragons asiatiques », confrontée à l'échec des expériences autarciques, a démontré que l'insertion dans l'économie mondiale était une condition essentielle du développement.

1.1.7 Les Obstacles au Développement

a) *Le Poids d'une Population très Jeune*

Dans la plupart des pays en voie de développement, la croissance démographique est plus rapide que la croissance économique²⁵. Le nombre élevé des jeunes dans la population entraîne des frais d'alimentation, d'habillement, d'éducation, qui s'accroissent d'autant plus que les besoins évoluent également avec les changements dans les modes de consommation. Les charges que représente une population très jeune pèsent lourdement sur le budget et réduisent d'autant les investissements.

b) *Des Ressources et des Emplois Insuffisants*

La pression démographique risque de provoquer une surexploitation du milieu, avec des conséquences graves pour les écosystèmes et les sols.

Les emplois créés dans l'économie nationale ne suffisent pas à absorber la masse de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année. Le sous-développement est conforté, la production par habitant se réduit.

1.1.8 Les Stratégies du Développement

Depuis très longtemps, beaucoup ont vu dans l'industrialisation substituée aux importations la voie la plus courte vers le développement. Tandis que les techniques à forte utilisation de main d'œuvre, la redistribution des revenus et la satisfaction des exigences humaines de base des démunis, sont considérés comme facteurs clés du développement.

La majorité des économistes d'aujourd'hui conseillent aux pouvoirs publics de s'appuyer dans une large mesure sur le marché pour fixer les prix et affecter leurs financements. Selon une autre thèse : « le développement ne sera possible qu'avec un transfert massif de ressources des pays riches vers les pays pauvres »²⁶.

²⁵ N. BADIA, « Le Tiers Monde », Armand Collin, Paris 1991, p. 47.

²⁶ J. BRASSEUL, op. Cit. p. 95.

Nous pouvons résumer les principales priorités du développement en cinq points :

- ❖ *La 1^{ère} priorité est l'agriculture* : Le développement de l'agriculture est crucial, non seulement parce que celle-ci doit fournir l'alimentation et les revenus nécessaires à l'investissement, mais parce qu'elle évite un surcroît de chômage et une trop grande dépendance par rapport aux pays développés.
- ❖ *La 2^{ème} priorité est le freinage démographique* : L'amélioration du niveau de vie et l'éducation des femmes sont les conditions d'un bon résultat dans ce domaine.
- ❖ *La 3^{ème} priorité est l'investissement humain*, sachant que celui-ci se heurte au monopole des pays développés sur la technologie et sur la recherche fondamentale. Un tel monopole provoque l'exode des cerveaux du Tiers monde.
- ❖ *La 4^{ème} priorité est la réforme de l'Etat* : Si l'histoire du développement a montré la supériorité de l'économie de marché sur la planification centralisée, elle a également révélé la nécessité d'une intervention de l'Etat qui doit créer non seulement le contexte institutionnel et juridique indispensable à l'économie de marché, mais aussi les instruments de politique budgétaire et monétaire favorables au développement. L'Etat a donc des fonctions que personne ne peut réaliser.
- ❖ *La 5^{ème} et dernière priorité est la rupture de l'isolement* : Le développement ne peut se réaliser aujourd'hui à l'écart du marché mondial. Celui-ci apporte les innovations et les infirmations indispensables à la modernisation des techniques²⁷.

➤ ***Le Secteur « Informel », est-il un Outil de Relance Economique ?***

Depuis plusieurs années, un certain nombre d'experts réfléchissent sur une hypothèse de développement : Le secteur informel peut-il ou non relancer l'économie des pays sous développés ?

Dans l'esprit des tenants de cette hypothèse de travail, nous trouvons les arguments suivants :

- 1- Le secteur informel, en tant que phénomène de « développement spontané », guidé par l'*instinct* de survie et de profit, renferme les potentialités socio-économiques et psychologiques : esprits d'entreprise et d'indépendance.
- 2- Les activités de ce secteur sont « déconnectées et auto - centrées ».
- 3- Il apporte une solution au problème du chômage.

²⁷ F. NICOLAS, « L'innovation, clef du développement », Seuil, 1995, p. 72.

-
- 4- Le secteur « informel », indépendant de l'extérieur, peut se substituer au secteur moderne dépendant de l'extérieur et avec lequel il n'entretient aucune relation organique ou structurée (banque, crédit, technologie, matières premières...).
 - 5- Au lieu de favoriser le passage du secteur « structuré » au secteur « non structuré », à cause des crises socio-économiques, des faillites, du chômage..., la transition du secteur informel au secteur formel est plutôt encouragée (en développant l'accumulation du capital et de l'épargne).
 - 6- Le secteur n'a pas de relations organiques avec l'Etat et ses institutions : il n'y a pas de charges sociales ni de charges fiscales.
 - 7- Les activités illicites n'entrent pas en concurrence avec celles du secteur structuré ; elles sont plutôt complémentaires et disparaissent en période de prospérité.

Cette hypothèse s'inscrit dans la logique de la libéralisation des activités économiques et du desserrement de l'encadrement étatique. Si le secteur « informel » possède des potentialités de développement, il n'en demeure pas moins qu'il a des limites et ces limites sont réelles, capables de mettre en échec une politique de relance économique.

□ **Conclusion**

Il est intéressant d'insister sur le fait qu'aucun facteur n'est, à lui seul, responsable du sous-développement d'un pays.

Aucune politique ou stratégie ne peut, à elle seule, initier le processus complexe du développement économique. Plusieurs explications et solutions doivent être combinées pour résoudre ces problèmes.

Les pays du Tiers Monde doivent nécessairement adapter les enseignements tirés des sciences sociales et des comparaisons internationales. Les échecs en la matière ont souvent pour origine l'inadaptation des politiques suivies aux réalités culturelles et humaines des régions considérées.

Les pays du Tiers Monde reprochent aux pays occidentaux les modalités d'un système monétaire international qui les pénalise par les variations erratiques de taux de change et de taux d'intérêt. Mais la corruption, le gaspillage, l'absence de stratégie, la préférence pour la consommation immédiate (et non l'épargne), sont autant de facteurs qui entravent le développement et qui sont de la responsabilité des pays considérés. A ce niveau de notre analyse, nous pouvons dire que la question du développement n'est plus seulement économique : elle devient politique et morale.

Nous insistons sur le fait que la mobilisation de l'épargne est, dans tous les cas, indispensable à une croissance économique accélérée²⁸. Le remplacement des importations par l'industrie locale et la promotion des exportations ont aidé ainsi plusieurs pays sur le chemin du développement économique.

SECTION 2 : SCHEMA DE FINANCEMENT DES ECONOMIES EN DEVELOPPEMENT

1.2.1 Définition et Rôle du Système Financier

Le système financier désigne « l'ensemble des moyens, mécanismes et institutions qui font à ce que les capacités de financement des agents excédentaires vont venir couvrir les besoins de financement des agents déficitaires »²⁹.

Cette définition permet de distinguer 3 parties essentielles qui constituent un système financier, à savoir :

- 1- Les agents à capacité de financement : ces agents se caractérisent par le fait qu'ils dégagent, en moyenne, des ressources qui dépassent ce qu'ils dépensent pendant une période donnée, et sont prêts, sous certaines conditions, de renoncer à cette liquidité en contrepartie d'une rémunération dont les caractéristiques dépendent largement de la nature du mécanisme de placement utilisé.
- 2- Les agents à besoin de financement : ce sont les agents économiques qui, pendant une période donnée, éprouvent une insuffisance en terme de ressources financières due principalement au fait qu'ils dépensent plus qu'ils n'encaissent et doivent de ce fait, trouver des fonds supplémentaires à ceux dont ils disposent afin de réaliser leurs programmes d'investissement.
- 3- L'ensemble des institutions, moyens et mécanismes : cette partie joue le rôle de l'intermédiation et assure la canalisation des ressources financières de la première catégorie d'agents vers la deuxième, et consiste en des intermédiaires financiers et des marchés de capitaux institués au sein d'une économie.

➤ *Le rôle du système financier*

L'existence d'un système financier, qui assure le lien entre les épargnants et les investisseurs trouve sa justification dans l'ensemble des fonctions qu'il assure au sein du

²⁸ J. LONGATTE, P. VANHOVE, « Economie Générale », DUNOD, 1999

²⁹ J. MATOUK, « les systèmes financiers français et étrangers : les banques », Dunod, France 1999, p.12

système économique, en général³⁰. Parmi ces fonctions, nous pouvons distinguer les suivantes :

- *La mobilisation de l'épargne* : cette fonction implique l'agglomération du capital auprès d'épargnants disparates, ainsi que la création d'instruments qui permettent aux ménages de diversifier leurs placements. La mobilisation de l'épargne permet donc une meilleure allocation des ressources.
- *Facilitation de l'échange*.
- *Facilitation de l'acquisition de l'information par les investisseurs et l'allocation des ressources*. En effet, les épargnants individuels ne peuvent avoir le temps, la capacité et les moyens pour collecter et traiter l'information. Le système financier remplace les épargnants individuels et rend l'acquisition de l'information facile et moins coûteuse, ce qui conduit à une meilleure allocation des ressources.

1.2.2 L'Economie d'Endettement, l'Economie de Marché & les Différentes Modalités de Financement

Le système financier qui assure, au sein des économies la fonction de financement de l'activité économique se voit scindé en deux volés essentiels, à savoir le système de l'intermédiation classique et le système de la finance directe.

Ainsi, les mutations que subissent les schémas de financement des économies en voie de développement dont celles des différents pays du Maghreb peuvent être analysées comme étant le passage d'une économie de finance indirecte, appelée aussi économie d'endettement, à une économie de finance directe ou économie de marchés financiers³¹.

L'économie de marchés financiers, en privilégiant la finance directe est une « relation directe entre l'emprunteur et le prêteur, sans avoir besoin de passer par l'intermédiaire : « banque », se présente comme un système financier où les agents économiques procurent leurs ressources de financement en émettant des titres sur des marchés consacrés à cette fin.

Alors que l'économie d'endettement est un système financier où prédomine la finance indirecte, le crédit octroyé par les banques assure, en grande partie, le financement des agents économiques. Celles-ci s'endettent à leur tour auprès de la Banque Centrale qui apparaît

³⁰ Mémoire de magister : « Politique monétaire, L'expérience algérienne », présenté par R. YUCEFI.

³¹ Mémoire de magister : « Les mécanismes bancaires : Essai d'analyse, cas de l'Algérie », présenté par Melle M. STITOU, sous la direction du Pr. A. BENDIABDELLAH, 2000-2001.

comme le prêteur ultime. Dans ce type d'économies, les taux d'intérêt sont liés au taux du marché monétaire qui est largement administré par la Banque Centrale.

Alors que le marché financier est un véritable marché où le prix se fixe par la confrontation d'une offre et d'une demande indépendantes, le marché du crédit est un marché d'offres où le taux d'intérêt, loin d'être un prix d'équilibre, est fixé en fonction de considérations de coûts.

L'économie d'endettement est donc liée d'une part à l'importance du crédit bancaire, et d'autre part au fait que l'ajustement se fait par les quantités et non par le taux d'intérêt. L'économie d'endettement est caractérisée par la prépondérance de la finance indirecte entendue comme système financier où l'ajustement entre besoin et capacité de financement est réalisé par les institutions financières principalement au travers du crédit. Ce type d'économie serait dominé par le rôle prépondérant du crédit bancaire, la rigidité des prix et des taux d'intérêt, une structure hiérarchique entre l'Etat, la Banque Centrale et les institutions financières.

Au niveau du financement des agents économiques, les modalités diffèrent selon que l'on soit dans une économie d'endettement ou dans une économie de marchés financiers (voir **Tableau I.1**, page suivante).

Les économies en développement sont des économies d'endettement car elles possèdent les caractéristiques suivantes :

- 1- Un endettement élevé des entreprises auprès du système bancaire.
- 2- Un contrôle du système monétaire et financier par les pouvoirs publics (Trésor et Banque Centrale).
- 3- Un cloisonnement des marchés financiers.
- 4- Un endettement extérieur de plus en plus élevé³².

³² A. HENNI, « Monnaie, Crédit et Financement en Algérie : 1962-1987 », CREAD, 1987.

		<i>Economie de Marchés Financiers</i>	<i>Economie d'Endettement</i>
<i>Modalité de Financement des Entreprises</i>	► <i>Court Terme</i>	Détention d'actifs négociables sur le marché monétaire	Crédit bancaire à court terme
	► <i>Long Terme</i>	Emission de titres sur le marché financier	Crédit bancaire à long terme
<i>Modalités de Financement du Trésor</i>	► <i>Court Terme</i>	Emission de bons du Trésor à court terme	Avances de la Banque Centrale
	► <i>Long Terme</i>	Emission de bons du Trésor à long terme	Financement du système bancaire
<i>Banques</i>	► <i>Modalité d'Accès à la Monnaie Centrale</i>	Cession de titres sur le marché monétaire	Refinancement essentiellement par réescompte
	► <i>Structure d'Actif du Système Bancaire</i>	Portefeuille diversifié	Crédits à économie et au Trésor importants
	► <i>Comportement des Banques</i>	Maximisation du profit	Fixation du volume et crédits distribués
<i>Taux d'Intérêt</i>		Clôture des marchés (taux flexible)	Administré sur le marché monétaire (taux rigides)
<i>Mécanismes d'Ajustement sur les Marchés</i>		Par le prix	Par les quantités

Tableau I.1 *Modalités du Financement en Economie d'Endettement / Economie de marché*
 ► Source : Institut de Financement dans les Pays du Maghreb Arabe, « épargne et développement dans les pays du Maghreb », 1990, p.29

1- Un Endettement Elevé des Entreprises

Les entreprises ont une faculté d'emprunt automatique à des taux d'endettement. Notons que les entreprises non financières ne parviennent à couvrir par leurs fonds propres, qu'une faible partie de leurs besoins d'investissements ; elles recourent donc au crédit bancaire.

La structure productive est inadaptée et ces entreprises sont de plus en plus endettées. Il s'ensuit un approfondissement de la fragilité de leur structure financière.

2- Un Contrôle du Système Monétaire et Financier par les Pouvoirs Publics

Dans une économie d'endettement, le système financier est articulé autour du crédit dont le pouvoir d'affectation appartient aux banques et dans lequel le seul contrôle efficace est un rationnement du crédit.

Les banques se trouvent donc dans une situation de monopoleur qui peut exploiter la courbe de demande au mieux de leurs intérêts et imposer un prix à leurs clientèles. Dans ce cas, le taux d'intérêt est fonction des coûts bancaires.

Les taux d'intérêt sont fixés par la Banque Centrale de façon à garantir une certaine marge pour les banques et ce, quelles que soient les offres et les demandes de crédit.

Dans ce système, le risque principal est le risque d'insuffisance de ressources, mais il est couvert par l'existence d'un prêteur ultime, la Banque Centrale. Ainsi, les banques sont endettées auprès de l'Institut d'Emission lequel est toujours prêt à alimenter les banques par des ressources de refinancement. Cette situation se traduit par la position globalement déficitaire des banques.

3- Un Cloisonnement des Marchés Financiers

Contrairement à l'économie des marchés financiers dans laquelle les marchés de capitaux réalisent directement l'équilibre entre la demande et l'offre de fonds prêtables, l'économie d'endettement est caractérisée par un ajustement entre les besoins et les capacités de financement assurés par les intermédiaires financiers.

Par ailleurs, l'Etat contrôle les procédures de financement de l'économie en rationnant quantitativement l'offre de crédit, en favorisant certains types de crédits et en fixant la structure des taux d'intérêt. C'est donc une économie de financement administré dans laquelle les marchés monétaire et financier sont embryonnaires et ne jouent qu'un rôle secondaire dans le financement des agents économiques.

1.2.3 Quels sont les Effets du Fonctionnement d'une telle Economie?

La logique d'une économie d'endettement est celle de la fuite en avant, les entreprises et le Trésor s'endettent d'une manière quasi-automatique auprès des banques, lesquelles s'endettent tout aussi mécaniquement auprès de la Banque Centrale³³. En outre, la détermination de manière administrative des taux d'intérêt et leur maintien à un niveau bas n'est pas de nature à inciter à la formation de l'épargne et permet de financer des projets d'investissements à des taux de rendements également bas.

Les effets d'un tel fonctionnement peuvent être articulés autour des points suivants :

³³ A. MEBTOUL, « L'Algérie face aux défis de la mondialisation : Réformes économiques et privatisation », OPU, Alger 2002.

- 1- Les facilités qu'ont les entreprises et le Trésor à satisfaire leurs besoins d'emprunt d'une part, et les possibilités ouvertes aux entreprises d'agir sur les variables de financement (c'est-à-dire sur la structure de financement de leurs activités) au lieu de procéder à l'adaptation de leur appareil de production et de leur mode de gestion.
- 2- La croissance des crédits bancaires et des créances sur l'Etat ainsi que le refinancement bancaire ont fait augmenter la masse monétaire à des taux nettement plus élevés que le taux de croissance de la production, favorisant ainsi l'inflation monétaire.
- 3- La montée de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt qui s'ensuit sont de nature à inciter les agents économiques à une moindre disposition à épargner et à investir.
- 4- La politique expansionniste du crédit et la croissance de la demande intérieure tant de biens de consommation que de biens d'investissement qu'elle engendre d'une part, et la faiblesse de la formation de la mobilisation des ressources d'autre part, constituent autant de facteurs d'aggravation du déficit des ressources et rendent inéluctable un recours accru à l'endettement extérieur.
- 5- Le recours à l'endettement extérieur s'explique par l'insuffisance des ressources intérieures (ou d'épargne) et l'insuffisance des ressources extérieures (ou de devises).

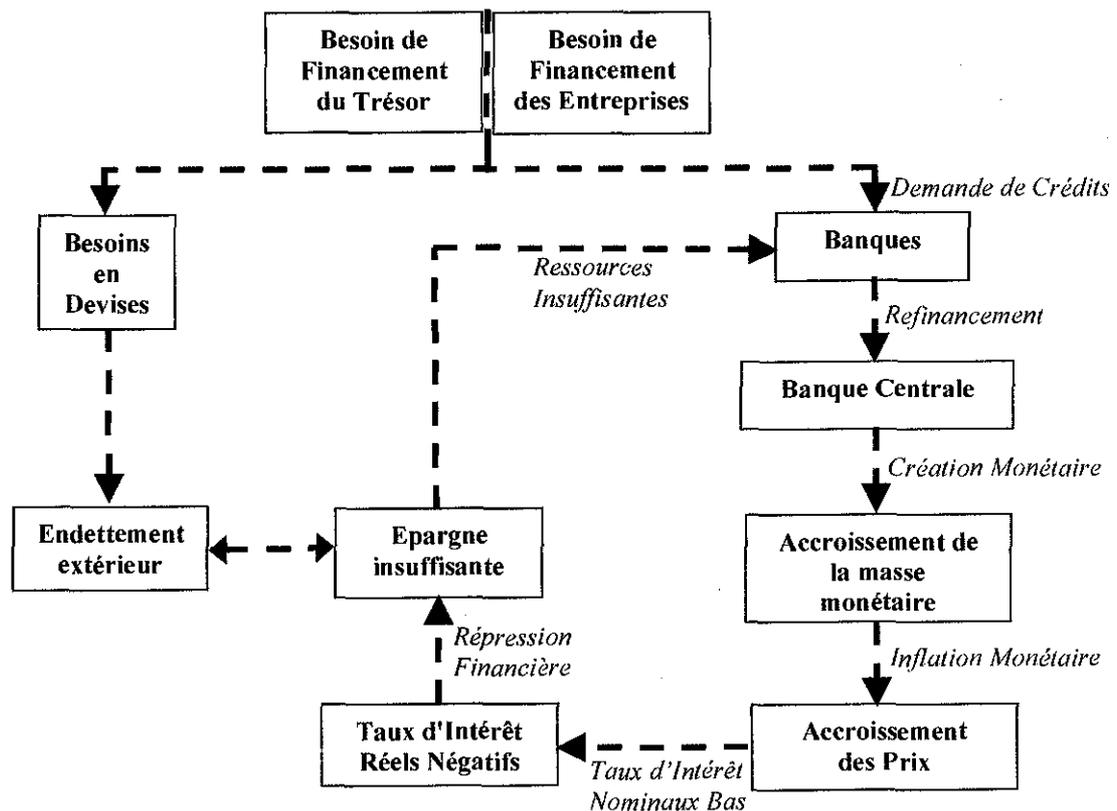


Fig I.1 Schéma de Fonctionnement des Economies d'Endettement
 ► Source : Institut de Financement dans les Pays du Maghreb Arabe, Op. Cit., p.32.

1.2.4 La Transition vers l'Economie de Marché

Suite aux évènements de la mondialisation et de la déréglementation des années 80, et suite au mauvais comportement des ratios d'endettement, plusieurs pays à économie d'endettement ont été poussés à restructurer leurs économies dans le sens d'une transition vers l'économie de marché.

Appelée « ajustement », cette solution a pour objectifs d'éliminer les distorsions des prix et la réduction du rôle de l'Etat dans l'économie.

Les recommandations des plans d'ajustement tendent à l'adoption des mesures suivantes³⁴ :

- Limitation du déficit budgétaire et du crédit intérieur.
- Libération des prix et des taux d'intérêt.
- Réduction du contrôle des échanges extérieurs et la dévaluation de la monnaie.

La libération des taux d'intérêt devra conduire à une plus grande mobilisation de l'épargne et à une utilisation plus efficiente des ressources favorisant ainsi la croissance de la production qui, accompagnée d'une politique de lutte contre l'inflation, rend possible l'accroissement des salaires.

Les réformes entreprises dans la plupart des pays en développement portent surtout sur le fonctionnement du marché monétaire et le développement des marchés financiers.

- ❖ *Au niveau du marché monétaire*, les mesures adoptées visent le développement du compartiment interbancaire, le désengagement progressif de la Banque Centrale en matière de formation des taux d'intérêt, l'ouverture du marché à d'autres intervenants ainsi que la promotion de l'innovation financière.
- ❖ *Au niveau du marché financier*, les réformes adoptées tendent surtout à encourager les entreprises à augmenter leurs ressources par l'émission de titres, et portent sur le développement d'un marché de transactions *dynamiques*, la promotion de nouveaux actifs financiers et l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel.

Nous concluons en disant que ces réformes ne semblent pas donner les résultats espérés pour la plupart des pays en voie de développement. Tout d'abord, nous remarquons que la Banque Centrale continue de **fixer** le taux d'intérêt du marché monétaire, quant aux

³⁴ A. NAAS, « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », Maisonneuve et Larose, Paris 2003, p.24.

marchés financiers, ils restent toujours inexistantes, ou absents de l'activité économique et son financement.

□ **Conclusion**

Le développement économique repose sur 4 facteurs fondamentaux : les ressources humaines, les ressources naturelles, la formation du capital et la technologie³⁵.

Dans les pays pauvres, les niveaux d'investissement et d'épargne sont bas; les revenus sont si faibles que peu sont épargnés pour l'avenir. Le financement des investissements dans ces pays a connu de nombreuses crises au cours des deux derniers siècles. Leur niveau de dette est démesuré, et ces pays sont incapables d'exporter suffisamment pour couvrir le service de leur dette et le niveau habituel de leurs importations.

Le changement technologique est souvent associé à l'investissement et aux nouvelles machines. Ceci laisse beaucoup d'espoir aux pays en développement car ils peuvent adopter les techniques les plus productives des pays avancés³⁶.

Les nombreuses théories économiques du développement permettent d'expliquer pourquoi les 4 facteurs fondamentaux sont présents à une époque particulière. La géographie, le climat, les coutumes, les comportements religieux, l'attitude face aux affaires, les conflits de classe et les systèmes politiques; chacun de ces éléments affecte le développement économique, mais jamais d'une façon simple.

Aujourd'hui, les économistes du développement mettent l'accent sur l'avantage que peut représenter un retard relatif, la nécessité de respecter le rôle de l'agriculture, l'art de trouver la limite appropriée entre l'Etat et le marché. Le consensus s'est récemment porté sur les avantages de l'ouverture au monde.

³⁵ P.SAMUELSON, W.D. NORDHAUS, « Economie », 16^{ème} édition, 2000, p.320.

³⁶ F. NICOLAS, « L'innovation, clef du développement », Seuil, 1995, p.21.

CHAPITRE II

APPROCHE THEORIQUE : CONCEPT DE
L'EPARGNE

PREAMBULE

Depuis les premiers vivres stockés par nos ancêtres les plus lointains en prévision de l'hiver jusqu'aux formes les plus complexes d'allocations d'actifs d'aujourd'hui, l'épargne a, de tout temps, été liée à l'histoire de l'humanité.

Renoncement à une consommation immédiate, elle est la partie du revenu qui peut être conservée sous forme d'encaisse oisive (thésaurisation) ou de placement productif. C'est un flux et non un stock. Supposons qu'un individu dépose de l'argent sur son livret d'épargne par exemple, il agit en fonction de son intérêt personnel. Pourtant, son action va avoir des répercussions économiques fondamentales. En effet, l'argent déposé ne va pas dormir dans les caisses de la banque, mais va « travailler ». Cela signifie que la banque va le prêter à des agents économiques ayant besoin de fonds.

L'épargne est donc un élément déterminant dans le financement de l'activité économique : pas épargne \equiv pas d'investissement.

Elle présente trois formes : celles des ménages, des entreprises et de l'Etat.

L'épargne nationale, appelée aussi « globale », est la somme des trois précédentes. Cette notion, généralement bien moins connue que les trois en question, reflète le mieux la capacité d'un pays à préparer son futur, en finançant lui-même ses investissements.

Les formes d'épargne ont subi une mutation vers les années 1970 et nous assistons aujourd'hui à des formules beaucoup plus évoluées qu'il y'a 30 ou 40 ans. L'épargnant classique se retrouve dorénavant confronté à une vaste gamme de produits d'épargne. Face à ces multiples produits proposés, il sélectionne ses placements d'après leur liquidité, leur rentabilité, leur fiscalité, leur durée et leur sécurité.

Qu'est ce que l'épargne? Quelles sont les sources et les emplois de celle-ci? Comment épargner? Quels sont les facteurs influençant l'épargne? Et puis surtout, quel est le rôle de celle-ci dans le financement et la croissance économique?

Dans le chapitre en cours, nous essayerons de répondre à toutes ces questions intéressantes au plus haut point, en citant les théories les plus fréquemment utilisées dans ce contexte.

SECTION 1 : LE CIRCUIT ÉCONOMIQUE

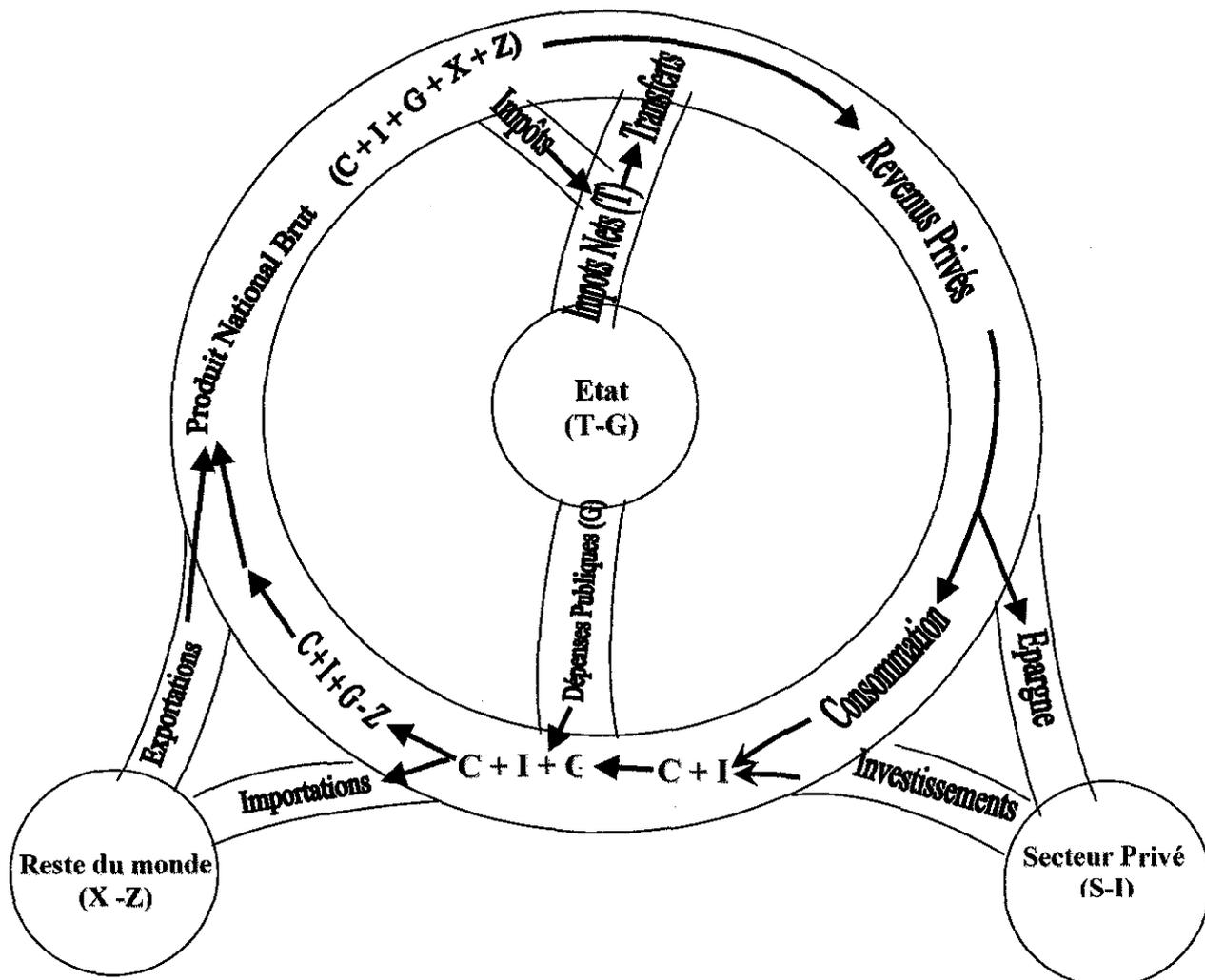


Fig. II.1 Le Circuit Économique

► Source : J.F. RENAUD, E. TABOURIN, « Les Grandes Fonctions Économiques, La Production et les Dépenses », Ellipses 1998, p.31

Description

Toute dépense effectuée par une personne se trouve nécessairement dans le revenu d'une autre. Le circuit économique présenté dans la figure précédente ne fait qu'illustrer cette simple vérité. Il n'en permet pas moins de décrire les mécanismes économiques.

Les recettes des ventes effectuées par les *entreprises* sont distribuées aux particuliers

avant de revenir sur le marché³⁷. Les ventes finales nettes des entreprises représentées à gauche de la figure constituent le PIB. Pour découvrir ce que les entreprises font de leurs recettes, il suffit de parcourir la figure dans le sens des aiguilles d'une montre. *L'Etat* prélève (impôts et taxes de tous types) et distribue (transferts divers), mais il prend plus qu'il ne donne.

La lettre « *T* » dans la figure désigne le prélèvement fiscal. Ce qui reste du PIB après ce prélèvement net constitue le revenu des ménages et des entreprises.

Une fois qu'elles se sont acquittées de leurs obligations fiscales, de leurs coûts de production, les entreprises peuvent choisir de conserver ce qui reste, ou de le distribuer à leurs propriétaires.

Quant au revenu des *ménages*, acquis par le travail ou par la détention d'actions, il peut être, soit dépensé sous forme de consommation, soit épargné. Sachant que les entreprises et les ménages constituent le secteur privé, le circuit économique indique que l'épargne totale privée (*S*) est déposée auprès du *secteur financier*. Ce secteur est constitué des banques, des institutions financières et des marchés des valeurs mobilières, dont la fonction est de collecter l'épargne et d'en re-prêter le produit à des emprunteurs.

Dans notre exemple, les emprunteurs sont des entreprises désireuses de financer l'achat d'équipements productifs. Cette fonction du secteur financier, appelée intermédiation financière, est représentée sur la figure par le cercle situé à l'extrême droite. Le secteur privé utilise donc son épargne, c'est-à-dire ce qu'il ne consomme pas, pour financer l'acquisition d'équipements productifs nouveaux par les entreprises. Ces équipements sont désignés par le terme de capital physique et leur acquisition s'appelle investissement. La différence entre épargne et investissement constitue l'épargne nette du secteur privé. Elle peut être positive ou négative.

Entreprises et ménages dépensent leurs revenus dont une partie est empruntée, pour consommer (*C*) et pour investir (*I*)³⁸. Aux dépenses du secteur privé en biens et services (*C+I*) s'ajoute la demande de l'Etat (*G*). En effet, l'Etat acquiert des biens (routes, équipements militaires, constructions nouvelles et fournitures diverses destinées à son administration), ainsi que des services (fournis par les fonctionnaires). Par ailleurs, l'Etat distribue aux entreprises et aux ménages divers types de subventions et s'acquitte des intérêts dus au titre

³⁷ J.F. RENAUD, E. TABOURIN, « Les grandes fonctions économiques, la production et les dépenses », Ellipses, 1998, p. 33.

³⁸ P. VILLIEUX, « Macro économie : Consommation et Epargne », La découverte, Paris 2002, p.130.

de la dette publique. La dépense intérieure totale, parfois appelée absorption, représente la somme ($C+I+G$) des dépenses privées et publiques en biens et services³⁹.

Une part de cette dépense globale porte sur des biens et services importés (M). Il ne s'agit pas uniquement d'achats de marchandises, mais également d'acquisitions de toute une série de services, tant de ceux du travail que de ceux du capital. Si une partie du revenu national part à l'*étranger*, des étrangers achètent nos produits et nous envoient une part de leurs revenus. Ce sont les exportations (X). Le solde de ces deux flux par rapport au reste du monde ($X-M$) constitue les *exportations nettes*. Lorsqu'elles sont positives, ces exportations nettes contribuent à accroître la demande totale des biens et services produits sur le territoire national. En y ajoutant l'absorption intérieure, on obtient les ventes totales effectuées par les facteurs de production nationaux, c'est-à-dire le PIB. Ainsi est bouclé le circuit économique des revenus. Cette notion constitue l'essence même de l'activité économique : nous dépensons collectivement ce que nous avons collectivement gagné⁴⁰.

SECTION 2 : DE L'ÉPARGNE

II.2.1 Historique

Depuis longtemps, l'épargne a été liée à l'histoire de l'humanité, accompagnant le progrès et la civilisation.

La première forme d'épargne, née du souci du lendemain, remonte à des temps reculés, entre 9000 et 6000 ans avant J-C. Pas très développée, elle est avant tout une épargne de subsistance et de précaution, consistant simplement à réunir les denrées agricoles indispensables à la survie, en prévision des aléas de la nature. Par exemple, nos ancêtres faisaient sécher fruits et légumes et fumaient poissons et viandes afin de constituer des provisions⁴¹.

Ainsi, l'histoire de l'épargne pourrait commencer avec la première récolte préservée dans une jarre....Pourtant, rapidement cette épargne primitive s'accompagne de supports d'échange et de commerce, qui alimentent les premières formes du troc en Grèce. Mais c'est avec l'apparition de la monnaie métallique, à laquelle elle sera vite associée, que l'épargne trouve son essor et son nouveau mode d'expression. C'est ainsi qu'est apparue la

³⁹ J. LONGATTE, P. VANHOVE, « Economie Générale », DUNOD, 1999, p.43.

⁴⁰ M. BURDA, C. WIPLOSZ, « Macroéconomie : une perspective européenne », De Boek, Paris 2003.

⁴¹ « La genèse de l'épargne », La vie financière du 19 au 25 juillet 2002, p.59.

thésaurisation⁴², qui est la mise en réserve d'un stock de monnaie que l'on ne fait pas fructifier.

Les Grecs déposaient leurs économies dans les trésors des temples ou chez un banquier, à l'époque simple dépositaire.

Les romains cherchent particulièrement les métaux nobles dans lesquels les pièces étaient fabriquées en garantissant leur valeur, constituant un gage de sécurité et de stabilité.

* En parallèle à cette thésaurisation, une notion nouvelle apparaît, introduite par les philosophes, venant enrichir la définition de l'épargne : « la prévoyance ». Déjà, vers 350 ans avant J-C, le penseur grec XENOPHON consacre son traité « l'économique » à l'épargne. Laquelle alliée à la compétence et à un travail constant, aide à bien gérer une maison.... Quelques années plus tard, elle devient avec ARISTOTE une vertu morale « tournée vers l'action et qui concerne les biens humains »⁴³.

L'épargne s'inscrit alors comme une règle de l'économie domestique qui repose sur une sage organisation de l'existence.

II.2.2 Définition de l'Épargne

Pour commencer, il est nécessaire de définir le terme d'« épargne ».

Au sens courant, « épargner » signifie faire des économies, mettre en réserve, sauvegarder⁴⁴. En anglais : to save. D'après l'Encyclopédie universelle, l'épargne est la partie du revenu qui n'est pas consacrée à la consommation. C'est un stock de ressources que l'on met de côté en renonçant au plaisir que pourrait procurer son utilisation immédiate, pour préparer une consommation future, donc c'est une satisfaction future. Il s'agit d'une accumulation d'argent caractérisée par 3 catégories d'agents : les ménages, les entreprises et l'Etat.

Notre étude sera donc macro-économique, nous nous intéresserons à « l'épargne nationale » : part de la production Y qui n'est utilisée ni pour la consommation des ménages, ni pour la consommation de l'Etat. Le taux d'épargne nationale est mesuré par le rapport de l'épargne nationale sur le PIB.

Cette notion connaît plusieurs interprétations⁴⁵. Pour les néo-classiques, l'épargne est

⁴² « Les grandes conquêtes », La vie financière du 26 au 1 août 2002, p.61.

⁴³ « L'épargne à travers les siècles », La vie financière du 2 au 8 août 2002, p.67.

⁴⁴ C.-D. ECHAUDEMAISON, Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, édition NATHAN, mars 2002.

⁴⁵ J.RIVOINE, « L'épargne », Que sais-je ? Paris 1981, p.19

une consommation « différée dans le temps » : l'individu accepte de renoncer à une consommation immédiate parce que l'épargne réalisée lui permettra d'augmenter son revenu futur. Cet arbitrage entre consommation présente et consommation future dépend de l'évolution prévisible du revenu durant la vie de l'individu.

Pour les Keynésiens, l'épargne apparaît comme un résidu et son montant dépend de l'importance du revenu. Cette relation entre épargne et revenu est mesurée par deux propensions⁴⁶ :

- ❖ La propension moyenne à épargner (*PME*) : c'est le rapport entre l'épargne S (S : pour l'anglais saving) et le revenu (Y).
- ❖ La propension marginale à épargner (*Pme*) : c'est le rapport entre la variation de l'épargne (ΔS) et la variation du revenu (ΔY).

$$Pme = \frac{\Delta S}{\Delta Y}$$

Nous remarquons que plus on devient riche, et plus la part relative de l'épargne dans le revenu est importante.

Épargner c'est dans tous les cas, tenter de transporter du pouvoir d'achat dans l'avenir. Pour y parvenir, il faut placer son épargne c'est-à-dire bloquer les sommes d'argent. Pour cela l'épargnant a plusieurs choix. Le système le plus simple est celui de la thésaurisation, il consiste à conserver des billets de pièces, or, métaux précieux... Un deuxième choix possible est celui du prêt, et ses moyens de paiement deviennent alors un capital mis dans le circuit productif, rapportant un revenu.

Un troisième choix est envisageable : l'épargnant peut se livrer à l'investissement direct des sommes épargnées dans une entreprise ou dans un bien immobilier.

Il peut aussi utiliser ses ressources pour spéculer, c'est-à-dire effectuer des achats suivis de reventes (ou le contraire) de marchandises ou plus généralement d'actifs dont la valeur fluctue et dont il peut espérer anticiper les variations pour obtenir des bénéfices.

Aucun de ces choix ne peut être satisfaisant sur tous les plans : aucun système ne peut être à la fois simple, sûr, rentable et peu taxé. L'épargnant doit s'informer avant de prendre sa décision.

⁴⁶ A. GHOUFI, « De la formation de l'épargne des macros agents en Algérie », La revue du CENEAP, 1980, N° 9, p. 43.

L'épargne dans tout cela, et comme tout bien économique, fait l'objet d'une offre et d'une demande sur le marché. Elle est formée et demandée pour financer l'investissement. « Elle se place, se prête, finance les conquêtes, alimente le commerce et le système productif »⁴⁷.

II.2.3 Les Sources de l'Épargne

L'épargne de la nation est la somme de celle des ménages, des entreprises et de l'Etat⁴⁸.

Notion la plus courante, *l'épargne des ménages* est la part non consommée de leur revenu. « Elle répond à plusieurs motivations : accumuler des ressources en prévision d'une grosse dépense, s'acquitter d'une dépense déjà faite, se couvrir contre les risques multiples, ou tout simplement, s'enrichir »⁴⁹.

L'épargne de l'entreprise est la différence de ce qu'elle produit et de ce qu'elle s'acquitte en salaires et en frais financiers pour rémunérer les deux facteurs de production que sont le travail et le capital. Cette épargne permet à l'entreprise d'autofinancer tout ou partie de ses dépenses d'investissement sans avoir besoin de s'endetter ou de faire appel à des actionnaires.

Plus le niveau d'épargne est élevé, plus l'entreprise peut avoir accès à des financements bon marché qui lui servent à augmenter ses capacités de production et à produire davantage en distribuant ainsi plus de revenus à ses salariés et à la collectivité. Il est donc indispensable pour l'entreprise d'avoir une bonne mesure de cette variable.

L'épargne de l'Etat est d'une toute autre nature puisque ce dernier ne produit rien, en revanche, il prélève des impôts sur les ménages et les entreprises, et il en consomme une partie sous forme de dépenses publiques. La différence constitue son épargne. On observe un excédent budgétaire lorsque les recettes suffisent pour financer la totalité des investissements publics. Dans le cas contraire, un déficit budgétaire apparaît.

Souvent complexe, l'épargne nationale reflète la capacité d'un pays à préparer son futur en finançant lui-même ses investissements pour réaliser la croissance économique.

⁴⁷ La vie financière du 19 au 25 juin 2002

⁴⁸ M. GILLIS, D.H. PERKINS, M.ROEMER, D.R. SNODGRASS, « économie du développement », Edition BALISES, Belgique 1998, p. 263.

⁴⁹ J. RIVOINE, Op. Cit., p. 21

II.2.4 La collecte de l'épargne

Les institutions bancaires et financières sont des acteurs majeurs de l'épargne, en assurant sa collecte, son accumulation, sa rémunération et sa transformation en crédits. Ce secteur économique réalise la mobilisation et l'institutionnalisation de l'épargne, et permet ainsi de créer la stabilité et donc la confiance chez les agents économiques⁵⁰.

Prenons l'exemple des entreprises, qui parfois, se voient obligées à tendre la main et recourir à d'autres agents économiques dits à capacité de financement qu'elles éprouvent, particulièrement lorsqu'il s'agit de se lancer dans des projets nécessitant des montants qui dépassent largement les ressources internes de l'entreprise.

Tout d'abord, il faut qu'il y ait un *échange* entre les agents à *capacité d'épargne* et les agents à *besoin de financement*. En effet, pour que le marché fonctionne, il faut non seulement que le bien, l'offre et la demande existent, mais aussi que les agents aient envie de procéder à l'échange. Or les agents à capacité d'épargne, les ménages par exemple, déposent l'essentiel de leurs ressources dans des comptes en banque où l'argent est immédiatement disponible, et où le risque n'existe pas. Cette banque utilise donc les dépenses du détenteur du compte ouvert chez elle, pour le prêter à ceux de ses clients qui en ont besoin (les entreprises), pour l'investir dans les secteurs qu'elle **juge** intéressants. Elle conseille ses clients. Si les dépôts sont insuffisants, elle trouve des ressources sur le marché monétaire, auprès des autres banques. Elle oriente l'utilisation de l'épargne et c'est ainsi qu'elle exerce son métier.

En mettant à la disposition de ces clients les informations, les analyses et les prévisions; et en proposant des revenus supplémentaires, elle les satisfait, les fidélise et elle en tire un bénéfice⁵¹. Cependant, les entreprises souhaitent parfois trouver des financements à long terme pour financer leur développement. Cette divergence en terme de préférence des agents rend l'échange effectif quelque peu problématique, et procure une justification pour l'existence d'un système financier qui désigne « l'ensemble des moyens, mécanismes et institutions qui font que les capacités de financement des agents excédentaires vont venir couvrir les besoins de financement des agents déficitaires ».

Selon que le transfert se fait par l'intervention d'un processus d'intermédiation financière et d'établissement de relations bilatérales individualisées entre les banques et leurs clients, ou simplement directement sans avoir besoin de passer par un tel processus, on dit que l'économie concernée est de type d'endettement ou de marchés financiers. L'économie

⁵⁰ ARTHUS, PATRICK, « L'épargne », PUF, Paris 1993, p.9

⁵¹ F. BOUYACOUB, « L'entreprise § le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger 2000, p.43.

d'endettement est un système financier où prédomine la finance indirecte, le crédit constitue ainsi le principal mode de financement de l'activité productive⁵². Alors que l'économie de marchés financiers, en privilégiant la finance directe, se présente comme un système financier où les agents économiques procurent leurs ressources de financement en émettant des titres sur des marchés consacrés à cette finance.

On assiste ces derniers temps à une montée en puissance de la part des marchés financiers dans le financement des économies au détriment du système d'intermédiation classique. Or, des systèmes tels que la désintermédiation et la titrisation signifient que les excès de trésoreries des agents à capacité de financement favorisent de plus en plus le mécanisme de la finance directe et se retirent de la sphère de l'intermédiation bancaire.

SECTION 3 : MOTIFS, FORMES ET CLASSIFICATION DE L'ÉPARGNE

II.3.1 Les Motifs de l'Épargne

Les facteurs qui incitent les ménages à épargner sont multiples⁵³ :

- 1- L'épargne de précaution par peur de l'incertitude : elle permet de se protéger et se couvrir contre les risques de la vie (chômage, maladie, accident...). L'épargne ici est considérée comme une réserve.
- 2- La constitution d'un patrimoine : devenir le propriétaire de son logement pour éviter de payer un loyer, augmenter son capital pour le léguer à ses descendants...etc.
- 3- L'épargne de liquidité : la monnaie est une réserve de valeur et un moyen d'échange qui permet d'effectuer une dépense de consommation importante dans un futur proche (voiture, voyage...).
- 4- L'épargne de spéculation : La spéculation consiste à acquérir des titres financiers (actions, obligations...) en espérant les revendre à la hausse pour obtenir une plus-value. L'épargne ici est en fonction de l'anticipation des prix des différents actifs financiers.

Grosso modo, tous les agents économiques épargnent tout simplement pour *s'enrichir*. Pour l'entreprise, l'objet de l'épargne s'effectue surtout en vue d'investissement tandis que l'administration publique épargne pour effectuer des dépenses publiques.

A ce titre, l'épargne peut prendre diverses formes.

⁵² Institut de financement du développement au Maghreb, Op. Cit. p. 29.

⁵³ « Le comportement d'épargne des ménages », Problèmes Economiques, N° 2121, 19 avril 1989, p.8-10.

II.3.2 Les Formes de l'Épargne

II.3.2-a) Épargnes Financière / non Financière

On distingue deux catégories d'épargne. Le schéma ci-après les montre clairement :

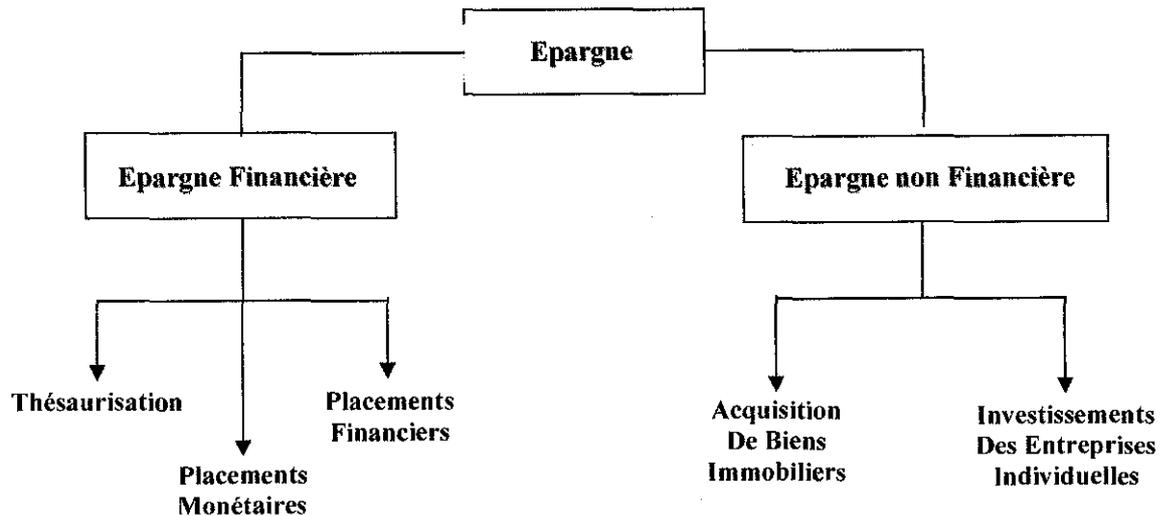


Fig II.2 Formes de L'Épargne

► Source : J.LONGATTE, P.VANHOVE, « Economie Générale », Dunod

L'épargne est la part du revenu qui reste disponible pour accumuler des actifs physiques et des actifs financiers. Nous remarquons que l'épargne des ménages peut être financière, comprenant des moyens de paiement comme les billets, les pièces, les comptes chèques etc.; et l'ensemble des placements financiers des ménages (assurance – vie, actions, obligations, dépôts à terme...). L'épargne conservée sous forme de billets et pièces ne faisant pas l'objet d'un placement productif, s'appelle thésaurisation. Celle – ci correspond aussi à une épargne financière. Nous constatons donc que l'épargne peut être de court ou de long terme. Elle peut être aussi non financière avec principalement : l'investissement immobilier (achat de logement) et l'investissement des entreprises individuelles. L'épargnant, dans tout cela, va arbitrer entre différentes formes d'épargne en fonction de paramètres tels que la liquidité, la sécurité et la rentabilité⁵⁴.

⁵⁴ G. LHOMME, « L'épargne aujourd'hui », Problèmes Economiques, octobre 2001, N° 2734, p. 17.

II.3.2-b) Epargnes Volontaire / Forcée

De l'épargne découlent des conséquences typiques : Si au moment considéré, la demande est excessive par rapport à la production, toute décision d'épargne est salutaire car elle réduit la demande. Cependant, si au moment considéré, la demande est déficiente en face d'une production surabondante, toute décision d'épargne aggrave la situation en réduisant plus encore la demande déjà trop faible.

Chaque fois qu'il y aura non dépense d'une partie du revenu d'un individu, ces conséquences se produiront, et cela qu'elles que soient les origines ou les causes de l'attitude d'épargne. Ces origines peuvent être diverses, nous présenterons d'abord la forme la plus simple d'épargne (l'épargne spontanée) pour arriver vers la plus complexe (l'épargne forcée).

1- L'Épargne Volontaire

L'épargne que réalise un individu est généralement librement et spontanément décidée. Celui-ci décide consciemment de ne pas consommer une partie de son revenu, c'est le cas classique qui, traditionnellement est le plus souvent considéré⁵⁵.

Un particulier, une entreprise ou une quelconque société qui est une personne morale peut aussi, au lieu de consommer la totalité de ses profits, en prélever une part pour la réinvestir. Là encore, nous sommes en présence d'une décision prise librement, c'est une épargne volontaire; mais du point de vue des actionnaires qui n'ont peut être pas été consultés nous parlons maintenant d'une épargne forcée.

2- L'Épargne Forcée

En effet, puisqu'une partie du bénéfice qui devait leur être distribuée, leur est enlevée d'autorité, nous évoquons ici une épargne mixte car elle est décidée librement par une personne juridique qualifiée (société), mais qui est subie de force par des personnes qui auraient été des bénéficiaires ordinaires du profit réalisé.

Il y'a d'autres formes d'épargne forcée. Par exemple *l'impôt* qui est défini dans le dictionnaire comme « un prélèvement effectué d'autorité sur les ressources ou les biens des individus ou des collectivités et payé en argent pour subvenir aux dépenses d'intérêt général de l'Etat ou des collectivités locales »⁵⁶.

⁵⁵ M. HAMRIOUI, « L'épargne volontaire et spontanée, Expérience algérienne », SNED, Alger 1975, p.65.

⁵⁶ Dictionnaire LAROUSSE 2000.

Lorsque l'Etat augmente le montant des impôts, il réduit la consommation des personnes (physiques ou morales), cette réduction de la consommation est une épargne obligatoire ou forcée.

L'Etat doit utiliser cet impôt (épargne forcée), non pas pour une dépense courante, annuelle, etc. mais pour financer les investissements, et donc le faire fructifier⁵⁷.

Citons un autre cas d'épargne forcée. En cas d'*inflation*, les rentiers, les propriétaires d'immeubles, les gens à revenus fixes, se voient imposer une réduction de leur consommation, c'est-à-dire une épargne, comme si un impôt spécial avait été établi sur leurs revenus. Cette consommation reste semblable en valeur nationale, mais elle est réduite en valeur absolue. Les individus qui sont atteints par l'inflation sont obligés de se priver, ils consomment moins, ils épargnent. Voilà pourquoi on dit que l'inflation est une forme d'épargne forcée.

Les cotisations sociales sont aussi une forme d'épargne forcée. Ce sont des charges coûteuses : dans les pays industriels, on prélève entre 10% et 20% sur chaque mensualité des ménages, ce qui les empêche de consommer comme ils le souhaiteraient.

En réalité, payer des cotisations sociales, c'est prendre une assurance sur l'avenir ; cela leur permettra de toucher des indemnités de chômage, de maladie, etc.

II.3.3 La Classification de l'Épargne

Pour un pays, la réserve totale de l'épargne est la somme de l'épargne intérieure et extérieure.

II.3.3-a) L'épargne Intérieure

Elle se compose de deux éléments, l'épargne publique et l'épargne privée⁵⁸.

- ❖ L'épargne privée provient de l'épargne des entreprises et des ménages. Elle se définit comme la partie du revenu disponible qui est plutôt épargnée que consommée. Le revenu disponible, c'est le revenu national (Y) moins les taxes nettes collectées par l'Etat auprès des ménages et des entreprises (T).

Notée S^p , l'épargne privée s'exprime sous la forme : $S^p = Y - T - C$.

- ❖ L'épargne publique est essentiellement constituée de l'épargne budgétaire qui résulte de tout surplus de recettes publiques sur la consommation publique

⁵⁷ V. TANZI, « Impôts et Epargne : Quels Liens ? », Problèmes Economiques, N° 2693, décembre 2000, p.21.

⁵⁸ Y. LONGATTE, P. VANHOVE, « Economie Générale », Dunod.

(salaires des fonctionnaires, achats de fournitures administratives, entretien des routes et des ponts...). Le « revenu » de l'Etat est celui provenant des taxes (T), alors que sa « consommation » est constituée par les achats de l'Etat (G).

Notée S^g , l'épargne publique s'exprime sous la forme : $S^g = T - G$.

II.3.3-b) L'épargne Extérieure

Elle prend deux formes essentielles :

- ❖ L'épargne officielle étrangère, appelée aussi « aide étrangère ».
- ❖ L'épargne étrangère privée. Celle-ci est composée de deux éléments : *l'emprunt commercial extérieur* ou consolidation de la dette (le pays emprunteur accepte de rembourser le prêt et les intérêts à des échéances préalablement fixées) et *l'investissement direct* qui représente une donation en capital.

Le recours aux diverses sources de l'épargne varie suivant les pays, en fonction de plusieurs facteurs tels que : le revenu individuel, le potentiel en ressources naturelles, la composition du PIB, et même la nature des politiques de mobilisation de l'épargne adoptées par les gouvernements.

SECTION 4 : THEORIES ET ANALYSES DE L'EPARGNE

II.4.1 Les théories de l'épargne

Jusqu'à 1970, la théorie de l'épargne ne figurait pas parmi les branches les plus développées de la théorie économique. Nous pouvons distinguer deux phases dans l'histoire de ce secteur pour expliquer le comportement des épargnants : la période classique et la période moderne.

II.4.1-a) La Période Classique

Cette période inclut *Smith, Ricardo, Say, Malthus, Mill* et *Marx*. L'approche de ces derniers était macro – économique et sociologique⁵⁹. Pour eux, la société était divisée en deux groupes : les capitalistes (ou entrepreneurs ou industriels) et les travailleurs (ou salariés).

Le premier groupe était « entreprenant », c'est-à-dire qu'il avait une prise sur ses revenus ou ses profits. Sa principale fonction était d'investir en déterminant le taux global de la croissance économique.

⁵⁹ « Nouvelles approches des comportements d'épargne », *Economie & Statistique*, N° 324-325, 1999, p. 9-16.

Le second groupe était composé d'individus considérés comme « passifs » parce qu'ils n'avaient aucune prise sur leurs revenus (ou salaires). Ils ne pouvaient pas épargner et accumuler du capital parce que leurs salaires étaient entièrement consacrés à leur survie ou à leur consommation. Ils consommaient plus lorsque le niveau général des salaires augmentait. Pour eux, la consommation est égale au niveau du revenu : $C = Y$.

Quant aux capitalistes, la fonction d'épargne dans ce modèle lie le taux d'accumulation ou taux d'épargne (A/P) au taux de profit (q), au taux de rotation du capital (c) et au taux de croissance des profits (r).

$$A/P = f(q, c, r)$$

- ❖ Le taux de rotation du capital (c) est une variable exogène déterminée par la structure physique du capital.
- ❖ Le taux de profit (variable exogène) c'est le rapport des profits globaux.

II.4.1-b) La Période Moderne

Lorsqu'on passe du modèle classique au modèle moderne, le tableau devient à la fois simple et complexe. Simple et plus général, car les auteurs modernes ne divisent pas la société en deux classes comme le font les classiques. Complexe, car ils élaborent de nouveaux aspects beaucoup plus difficiles⁶⁰.

I) Keynes et le Niveau Absolu du Revenu

Le célèbre économiste britannique *John Maynard Keynes* avance cette théorie dans les années 1930. Il considérait que l'épargne des ménages dépendait directement des revenus courants disponibles (revenus des ménages après paiement des impôts directs). La propension à épargner une partie des revenus courants disponibles augmentait avec les revenus.

Le rapport entre l'épargne et les revenus est représenté de la manière suivante :

$$S = a + s Y^d$$

Où S : épargne,
 Y^d : revenus courants disponibles,
 a : constante ($a < 0$),

⁶⁰ « Le comportement d'épargne des ménages », Problèmes Economiques N° 2121, 1989, p.8-10.

s : Pms : propension marginale à épargner ($0 < s < 1$).

La constante « a » est négative, ce qui signifie que pour de faibles niveaux de revenus, l'épargne sera négative. Ainsi, la formule Keynésienne décrit le comportement du ménage à très court terme et ne tient pas sur le long terme parce que selon Keynes : « *A long terme, nous serons tous morts* ».

II) *L'Hypothèse du Revenu Relatif*⁶¹

Elle représente une autre thèse sur le rapport entre les revenus et la consommation, sauf qu'elle prend en considération le long terme. Elaborée par *Havard James Duesenberry*, elle soutient que la consommation - et par conséquent l'épargne - dépend non seulement des revenus courants mais des niveaux *antérieurs* de revenus et des habitudes de consommation passées.

Contrairement à l'hypothèse précédente, celle-ci permet d'expliquer la stabilité du taux d'épargne malgré la forte hausse du niveau de vie constatée en longue période. Les deux hypothèses postulent cependant que l'épargne dépend du seul revenu courant ou d'une combinaison des revenus courant et antérieur maximal.

Une chronologie du revenu expliquerait mieux l'épargne que le revenu instantané ou bien décalé des deux premières hypothèses.

III) *La Théorie du Revenu Permanent*

Cette hypothèse a été formulée par *Milton Friedman* dans les années 1950 à l'université de Chicago. Selon lui, la consommation et l'épargne ne dépendent pas du revenu courant, mais du revenu permanent, c'est-à-dire le revenu dont l'agent peut disposer à chaque période de sa vie sans entamer son patrimoine⁶². Il prend sa décision de consommation et d'épargne sur ce revenu moyen anticipé à plus ou moins long terme, relativement stable, et non sur le revenu courant, beaucoup plus fluctuant.

Friedman distingue deux composantes dans le revenu courant : le revenu permanent et le revenu transitoire. L'idée de base est la suivante : les individus consomment en prenant en compte comme échéance le cycle de vie total (ils s'attendent à vivre longtemps). L'élément permanent consiste dans le revenu moyen obtenu à tout âge et jugé permanent par la famille.

⁶¹ D. Echevin, « Comportements d'épargne », *Economie & Statistique*, n° 324 – 325, 1999, p.9-16.

⁶² « Nouvelles approches des comportements d'épargne et de consommation », *Problèmes Economiques*, N° 2634, 1999, p.1

Selon Friedman, les individus peuvent prévoir avec un degré de certitude raisonnable l'importance des flux pendant leur existence et fonder leur consommation sur ce qui est à leurs yeux, leur revenu normal ou permanent, lequel tend à la stabilité sur une longue période.

La consommation tend à représenter une proportion constante du revenu permanent, proche de 100% de celui-ci. Quant à l'épargne accumulée, elle proviendra principalement du revenu transitoire, c'est-à-dire du revenu *inattendu*.

L'hypothèse du revenu permanent soutient que les individus épargnent 100% de leur revenu transitoire. Elle est formulée de la manière suivante :

$$S = a + b_1 Y_p + b_2 Y_t$$

Où : S : épargne,
 a : constante,
 Y_p : revenu permanent,
 Y_t : revenu transitoire.

Dans la version la plus extrême, $b_1 = 0$ et $b_2 = 1$, si bien que l'épargne provient de l'élément transitoire du revenu, lequel est épargné dans sa totalité.

IV) La Théorie de Classe

Selon la thèse de l'économiste britannique *Nicolas Kaldor*⁶³, les habitudes de consommation et d'épargne se distinguent suivant la classe économique. Les travailleurs qui tirent l'essentiel de leurs revenus de leur travail, ont une propension à l'épargne nettement inférieure à celle des capitalistes, qui reçoivent des revenus de la propriété, sous formes de profits, rentes, intérêts,...etc.

La formule de cette hypothèse est représentée ainsi :

$$S = S_w L + S_c P$$

Où : S_w : propension de travailleurs à épargner une partie de revenus qu'ils tirent du travail,
 S_c : propension des capitalistes à épargner une partie des revenus qu'ils tirent de la propriété,
 L : revenus du travail,

⁶³ Nicolas KALDOR : économiste britannique, né en Hongrie (1908-1986), l'un des principaux animateurs du courant post-Keynésien. Dans ses travaux, il s'est efforcé de transporter les conclusions Keynésiennes sur l'importance de la demande à l'analyse de la croissance et de la répartition [Dictionnaire de A à Z, sous la direction de Pierre BEZBAKHET / Sophie GHERARD, Larousse 2000, Le monde]

P : revenus de la propriété,
 $0 < S_W < S_C < 1$.

V) *La Théorie du Cycle de Vie*

Selon *Modigliani*⁶⁴, les ménages consomment et épargnent en fonction de leur cycle de vie. Cette théorie tend à démontrer qu'un ménage emprunte lorsqu'il est jeune, épargne durant sa vie active et désépargne à la retraite⁶⁵. Cela veut dire que l'épargne sert à lisser la consommation tout au long de la vie, elle est d'abord inférieure aux revenus (durant la vie active) pour devenir plus importante (durant la période de retraite).

Contrairement à Keynes, elle ne progresse pas plus vite que le revenu à l'échelle de la société, mais uniquement à l'échelle de l'individu durant sa vie active, avant qu'il ne désépargne ensuite. Le déterminant de l'épargne n'est donc pas le revenu *perçu*, mais le revenu *espéré* sur l'ensemble de la vie par chaque individu. Ce qui ne signifie pas pour autant que l'épargne individuelle va être régulière durant la période d'activité. D'abord parce que certains peuvent facilement emprunter, régulariser leur consommation et échapper donc aux effets des fluctuations de leurs revenus immédiats. Ceux qui ne peuvent pas emprunter, toute variation de leur revenu a, au contraire, une incidence immédiate et proportionnelle sur leur consommation, conformément à l'analyse Keynésienne. Ensuite si le revenu d'un individu augmente et que celui-ci estime que cette augmentation est durable, son comportement d'épargne en sera durablement affecté, ce qui ne sera pas le cas si l'augmentation est perçue comme temporelle ou exceptionnelle, car dans ce dernier cas, le revenu espéré sur la vie entière ne sera guère modifié⁶⁶.

La figure **Fig II.3** (page suivante) démontre cette théorie d'une manière très simple.

⁶⁴ Economiste américain d'origine italienne (1918 – 2003), a reçu le prix Nobel en 1985 pour ses travaux sur l'épargne et les marchés financiers

⁶⁵ www.ladocfrancaise.gouv.fr

⁶⁶ « Les leçons de Franco MODIGLIANI », Alternatives Economiques N° 219, novembre 2003, p.76-78.

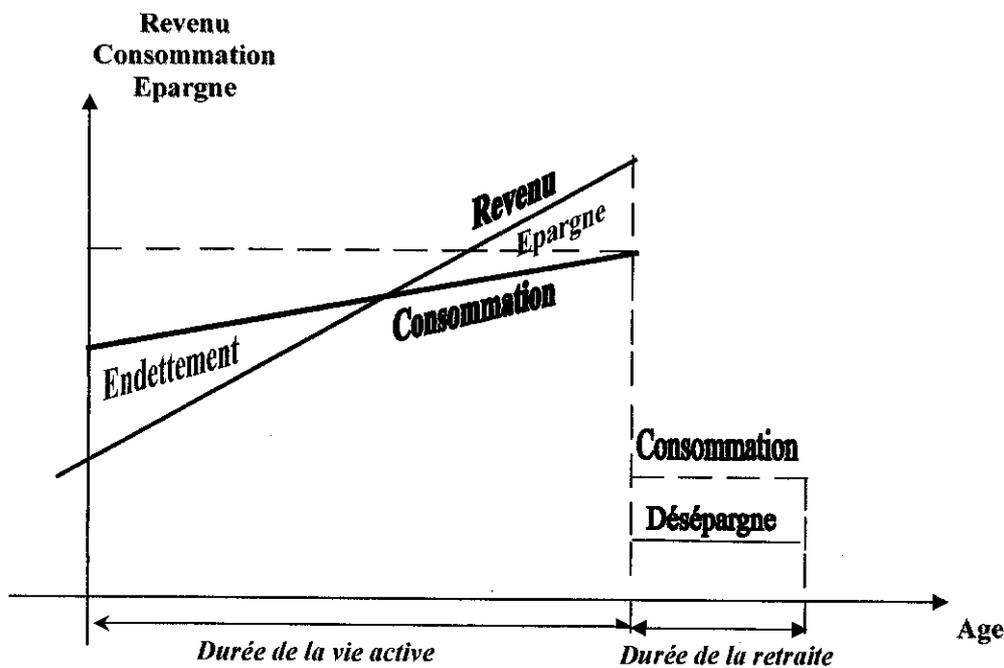


Fig II.3 Epargne et Cycle de Vie
 ► Source : www.ladocfrancaise.gouv.fr

Toutes les hypothèses analysées ci-dessus, voient dans le revenu, qu'il soit courant, relatif ou permanent, le facteur déterminant du comportement en matière d'épargne. Toutefois, le revenu n'est en rien l'unique déterminant du comportement du ménage en cette variable.

II.4.1-c) Autres Déterminants que le Revenu

1) Epargne et Taux d'Intérêt

Les économistes ont longtemps considéré que la consommation et l'épargne dépendaient du taux d'intérêt réel et du niveau général des prix. L'élasticité de l'épargne globale des ménages est positive par rapport au rendement⁶⁷, c'est-à-dire que l'épargne augmente avec le taux d'intérêt, ce qui incite à diminuer la consommation présente au profit de l'épargne, selon un effet de substitution. De plus, l'augmentation des taux d'intérêt se traduit par une baisse de la valeur du patrimoine, ce qui devrait favoriser l'épargne pour maintenir la valeur de celui-ci. Mais la relation positive entre taux d'intérêt et épargne, est

⁶⁷ « Nouvelles approches des comportements d'épargne », Economie et Statistique N°324-325, 1999, p.9-16.

contrebalancée par l'effet du revenu : pour un ménage qui souhaite effectuer des placements financiers, une hausse des taux d'intérêt signifie une hausse des revenus futurs, ce qui peut inciter à réduire l'épargne nécessaire pour constituer un patrimoine donné.

En fait, la réaction de l'épargne au taux d'intérêt est difficile à déterminer. Si la consommation présente et la consommation future sont fortement substituables, l'effet de substitution sera fort et l'emportera sur l'effet de revenu. En revanche, si la consommation future est ressentie comme complémentaire de la consommation présente, l'effet de revenu l'emportera sur un effet de substitution faible.

II) *Épargne et Inflation*

La question des incidences de la fiscalité sur l'épargne date de très longtemps⁶⁸. Depuis le principal ouvrage de *David Ricardo*, intitulé « principes de l'économie politique et de l'impôt », la littérature économique dans ce domaine n'a jamais cessé de s'enrichir. Cette question est considérée comme celle étant la plus essentielle dans l'incitation économique. En effet, les effets de l'inflation sur l'épargne sont ambivalents. Les mouvements de la hausse et de la baisse des prix changent la valeur réelle des actifs⁶⁹. D'un côté, pour conserver la valeur réelle de leur patrimoine financier, les ménages sont contraints à épargner plus, mais d'un autre côté, l'anticipation de l'inflation par les agents économiques, peut les conduire à acheter dès maintenant ce qu'ils paieront plus cher plus tard : c'est la fuite devant la monnaie.

Le patrimoine n'est en relation positive avec le taux d'inflation qu'à des niveaux faibles d'inflation. Cette relation s'inverse lorsque la dépréciation monétaire entraîne une baisse de la valeur réelle du patrimoine financier supérieure aux coûts d'information, de transaction et de stockage concernant des biens physiques recherchés par les ménages.

III) *L'Épargne de Précaution*

Les théoriciens de l'épargne de précaution (*Deaton* 1997, *Caroll* 1992, 1997) considèrent que l'agent économique est impatient. Il refuse de reporter dans le temps sa consommation qui se situe à un niveau élevé dès le début de sa vie active, même si cela s'accompagne d'une désépargne (endettement).

Selon eux, si l'agent économique épargne, c'est pour une seule raison : se prémunir contre les aléas de la vie et faire face à d'éventuelles situations contraignantes comme le

⁶⁸ « Fiscalité sur l'épargne », Problèmes Economiques N° 2644, 1999, p.17.

⁶⁹ SAMUELSON § NORDHAUS, Op. Cit., p.365.

chômage par exemple. Le volume de cette épargne de précaution s'accroît avec le degré de prudence absolu, le stock de capital détenu par l'agent (si celui-ci est important, les risques sont moindres et l'épargne moins utile) et la structure de la cellule familiale.

En effet, la situation familiale joue un rôle important. La proportion de personnes pouvant être actives au sein de la famille, allège, ou au contraire, renforce la contrainte, si l'une de ces personnes perd son emploi. Enfin, la présence d'enfants justifie une épargne de précaution plus ou moins importante.

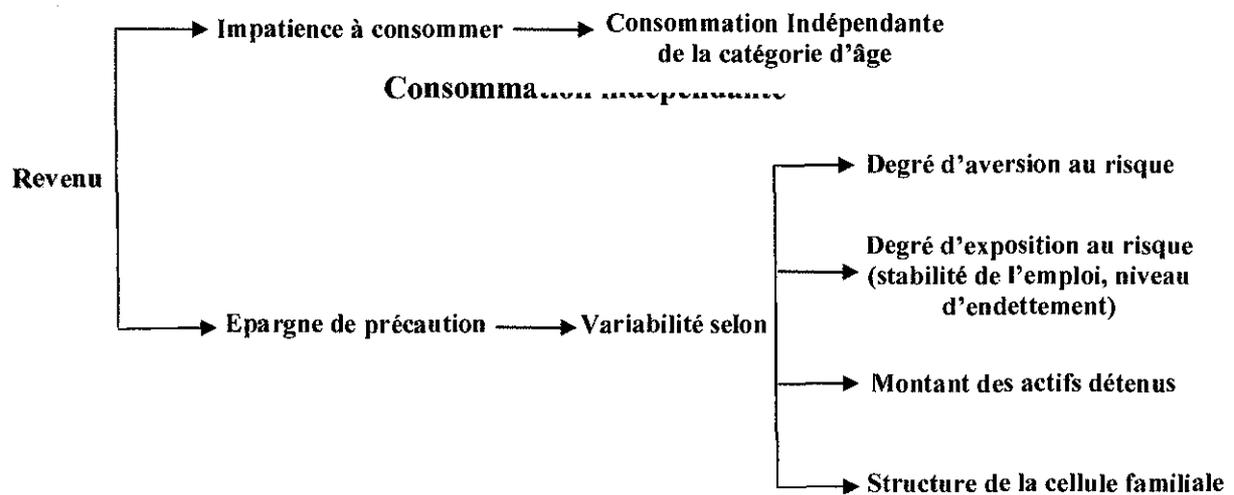


Fig II.4 L'analyse de la Consommation et de l'Épargne dans le cadre de la Théorie de l'Épargne de Précaution

II.4.2 La Fonction d'Épargne

La fonction d'épargne indique la relation entre le niveau de l'épargne et celui du revenu disponible. Toutefois, l'analyse de la fonction de la consommation est un préalable obligé avant toute autre analyse. Elle traduit la relation entre les niveaux des dépenses de consommation et du revenu disponible des ménages.

Considérons le tableau suivant :

	Revenu disponible (\$)	Épargne nette (+) ou désépargne (-)	Consommation (\$)
A	24000	-110	24110
B	25000	0	25000
C	26000	+150	25850
D	27000	+400	26600
E	28000	+760	27240
F	29000	+1170	27830
G	30000	+1640	28360

Tableau II.1 : Revenu, Consommation et Épargne

► Source : Samuelson & Nordhaus, « Économie » 16^{ème} édition, *Economica* 2000, p.365.

À première vue, nous remarquons que la consommation et l'épargne augmentent avec le revenu disponible. En effet, à chaque fois que le revenu augmente, l'individu consomme et épargne plus⁷⁰.

D'une manière plus efficace, nous pouvons considérer le graphique de la **Fig II.5** (page suivante), qui représente la fonction de consommation :

⁷⁰ Patrick VILLIEU, « Macro économie : consommation et épargne », La découverte, Paris 2002.

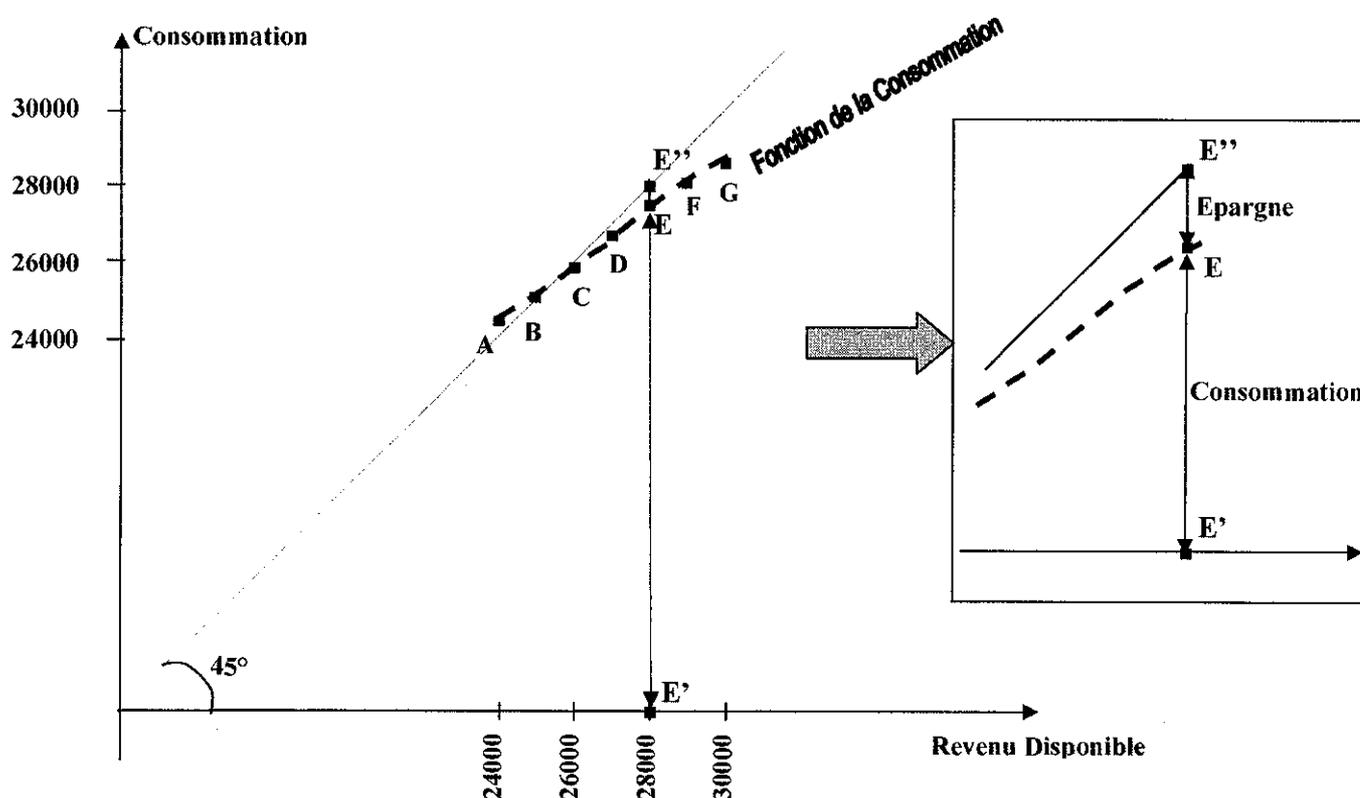


Fig II.5 Graphique de la Fonction de la Consommation

► Source : Samuelson § Nordhaus, Op. Cit.

La consommation est représentée en fonction du revenu disponible. Elle croît avec lui.

Pour mieux comprendre le graphique, nous avons considéré la droite à 45° qui permet de situer le point d'équilibre budgétaire (B) et faciliter la visualisation de l'épargne nette.

En tout point de la droite à 45°, la consommation est égale au revenu disponible, ce qui veut dire que le ménage n'épargne rien ; il dépense tout son revenu ; il n'est ni emprunteur, ni épargnant.

- A droite du point B, la fonction de consommation est au dessous de la droite à 45°, cela veut dire que le ménage a une épargne positive ($E \rightarrow E''$).
- A gauche du point B, la fonction de consommation est au dessus de la droite à 45°, il y a une désépargne ou une épargne négative. C'est-à-dire que le ménage dépense plus que son revenu.

Maintenant, nous pouvons démontrer la fonction d'épargne puisqu'elle est le reflet de la fonction de consommation. En effet, la fonction d'épargne provient directement du graphique de la **Fig II.5** : c'est la distance verticale entre la droite à 45° et la fonction de consommation.

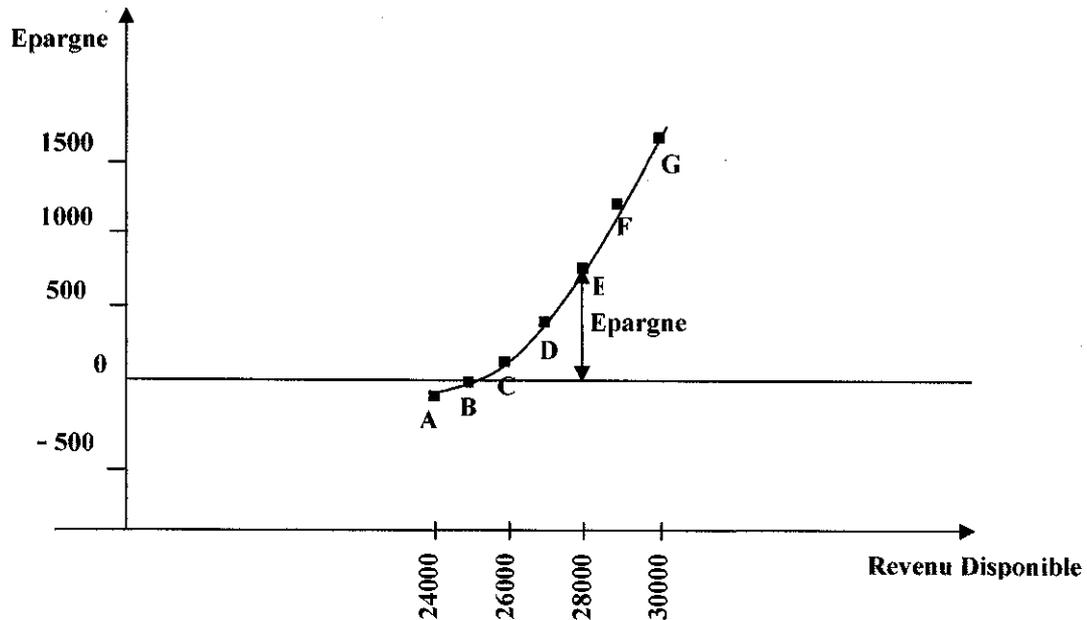


Fig II.6 Graphique de la Fonction de l'Épargne
 ► Source : Samuelson § Nordhaus, Op. Cit.

Le point d'équilibre budgétaire est toujours représenté par le point B qui est au même niveau de revenu (25000 \$) que dans le graphique de la **Fig II.5**.

Nous avons vu que lorsque la fonction de consommation se situait au dessus de la droite à 45°, l'épargne des ménages était négative (cas du point A dans le graphique de la **Fig II.5**). La figure **Fig II.6** montre très bien cette désépargne : La fonction d'épargne est au dessous de la droite d'épargne nulle.

De même, une épargne positive apparaît à droite du point B parce que la fonction d'épargne est au dessus de la droite d'épargne nulle.

II.4.3 L'Épargne et l'Investissement

Afin d'approfondir la notion d'épargne, nous aurons à décrire l'appareil complexe qui a du être monté pour la susciter, la saisir à sa source, la fixer et l'utiliser. L'investissement est un capital transformé en biens destinés à *produire*, ou en moyens de les mettre en œuvre (immeubles, machines...). De nouveaux investissements sont nécessaires tous les ans pour assurer la continuation et le développement de la production. Pour faire face à tous nos besoins, il nous faut une épargne continue, et surtout, il faut que cette épargne soit utilisée à des fins productives.

La notion de l'épargne et celle de l'investissement sont donc des notions clés en économie, dans la mesure où elles sont à la base du déclenchement de la croissance économique. Comprendre l'origine de la croissance économique, telle a été l'ambition des économistes aussi bien classiques que Keynésiens.

Pour les classiques, c'est l'épargne des entreprises qui va financer leurs investissements. Une épargne importante garantit ainsi la faiblesse du taux d'intérêt. Ce sont les taux d'intérêt – fixés suite à une confrontation entre l'offre et la demande de monnaie sur le marché – qui assurent l'égalité épargne – investissement.

L'apport de Keynes sur cette question a été tout autre. Selon lui, l'épargne est la véritable source de financement, le moteur de la croissance. L'offre et la demande de capitaux s'équilibrent en fonction du taux d'intérêt. Ce sont les autorités publiques qui vont pouvoir jouer sur la quantité de monnaie en circulation pour déterminer le niveau du taux d'intérêt. Keynes refuse de reconnaître le fait que ce soit l'épargne au départ qui finance l'investissement. Il crée le concept du multiplicateur d'investissement, multiplicateur qui jouerait sur la consommation des ménages et relancerait l'investissement des entreprises.

En effet, il faut que la propension à consommer des ménages soit forte, ce qui implique une épargne faible pour que les entreprises soient incitées à investir plus, elles distribueront ainsi des revenus plus importants. Par le mécanisme du multiplicateur, plus le revenu des ménages augmente, plus leur épargne augmente ; ainsi l'épargne ex-post finance l'investissement ex-ante.

Keynes souligne l'importance des politiques monétaires dans la détermination du niveau des taux d'intérêt et donc de l'investissement.

L'évolution économique a été marquée par l'opposition et la contradiction entre les classiques et les Keynésiens. Cependant, nous pouvons trouver – mais difficilement – quelques points communs, parmi ceux – ci la question de l'égalité « épargne – investissement » qui est admise par les deux courants.

➤ *L'épargne en économie fermée*

Par définition, l'épargne nationale est la part de la production (Y) qui n'est utilisée ni pour la consommation des ménages (C), ni pour la consommation de l'Etat (G).

$$S = Y - C - G \quad (1)$$

Dans une économie fermée⁷¹, l'épargne nationale est toujours égale à l'investissement, cela veut dire que l'économie globale ne peut accroître sa richesse qu'en accumulant du nouveau capital.

Sachant que : $Y = C + I + G$, nous pouvons écrire aussi :

$$I = Y - C - G \quad (2)$$

De (1) et (2) découle donc la formule : $I = S$.

En économie fermée, l'épargne nationale doit être égale à l'investissement.

L'épargne nationale est la somme de toutes les décisions d'épargne qu'elles viennent des ménages, des entreprises ou de l'Etat. Elle n'augmente que lorsqu'il y'a accroissement correspondant des investissements⁷². En effet, si un ménage épargne, il faut faire fructifier cet argent pour que l'épargne nationale augmente.

Supposons qu'un ménage diminue sa consommation de 1000 DA pour l'épargner. L'Etat utilise ces 1000 DA pour aménager les routes. Dans ce cas, ni l'investissement, ni l'épargne nationale ne changent : l'accroissement de 1000 DA de l'épargne des ménages est exactement compensé par une augmentation des dépenses d'Etat de 1000 DA (c'est-à-dire une diminution de 1000 DA dans l'épargne publique).

Supposons maintenant que le même ménage utilise cette épargne pour acheter une obligation émise par *Sonatrach* et ce pour la valeur de 1000 DA. *Sonatrach*, de son côté, utilise cet argent pour construire un nouvel immeuble. Dans ce cas, l'épargne nationale et l'investissement s'accroissent tous les deux de 1000 DA.

Donc, dans une économie fermée, l'épargne ne peut se manifester qu'en élargissant le stock de capital.

➤ *L'épargne en économie ouverte*

Les choses sont plus complexes en économie ouverte⁷³. L'ouverture aux flux de capitaux explique que subsiste un déséquilibre entre l'épargne et l'investissement. En effet, l'épargne nationale n'est pas forcément utilisée pour financer l'investissement intérieur mais peut être placée à l'étranger. Inversement, l'investissement n'est pas contraint par le volume d'épargne intérieure et peut être financée par l'étranger.

⁷¹ Refait, « épargne et investissement », Paris 1998, PUF, p. 13

⁷² Jean RIVOINE, « L'épargne », Que sais-je ?

⁷³ Refait, Op. Cit., p.15

Donc, contrairement à l'économie fermée, en économie ouverte l'investissement et l'épargne ne sont pas toujours égaux. En se rappelant que :

$$S = Y - C - G$$

Et que : $Y = C + I + G + X - M$

X : exportations,

M : importations,

Nous pouvons écrire : $S = I + X - M$

Cette équation montre une différence majeure entre l'épargne et l'investissement. L'économie ouverte peut épargner soit en développant son stock de capital, soit en *acquérant des avoirs extérieurs*⁷⁴.

Une épargne intérieure forte se traduit par la détention par les agents privés de créances sur l'étranger, ce qui correspond à un excédent courant. Inversement, si un pays investit plus qu'il n'épargne, il doit emprunter la différence au reste du monde et pour cela, il doit avoir un excédent commercial.

SECTION 5 : L'ÉPARGNE ET L'INFORMEL

Jusqu'à maintenant, nous avons vu que les seuls acteurs majeurs de l'épargne sont les institutions bancaires et financières. En réalisant la mobilisation et la transformation de l'épargne en crédits, ce secteur économique institutionnel et réglementé, contribue au financement du développement économique.

Mais peut-on imaginer qu'il puisse exister une épargne hors de ce système formel? Si oui, quels en sont les modes ?

Avant de répondre à ces questions et expliquer ce qu'est l'épargne informelle, il nous semble nécessaire d'évoquer la définition du secteur informel.

Selon Chaib BOUNOUA⁷⁵ : « La terminologie utilisée pour circonscrire les activités informelles sont nombreuses (économie informelle, secteur informel, secteur non structuré, économie souterraine, économie de l'ombre...).

La multiplicité des vocables pour désigner ce phénomène témoigne de la difficulté

⁷⁴ M. GILLIS, D. R. SNODGRASS, « Economie du développement », Belgique 1998, BALISES, p.156.

⁷⁵ Professeur à la faculté de sciences économique et de gestion, Université de Tlemcen.

d'approcher celui-ci. C'est pourquoi, l'étude d'un tel sujet a toujours posé des problèmes théoriques, méthodologiques et statistiques sérieux. A ce propos, il existe des controverses théoriques non encore résolues à ce jour concernant les critères qui définissent le secteur informel. Ce qui ne va pas faciliter la formulation d'une définition simple du phénomène. Pour éviter à notre tour de tomber dans ce genre de problèmes, nous retiendrons la définition du BIT (rapport Kenya, 1972. p.6) qui concerne les activités informelles dans les caractéristiques suivantes :

- Facilité d'accès aux activités.
- Recours aux ressources locales.
- Propriété familiale des entreprises.
- Echelle restreinte des opérations.
- Techniques à forte intensité de main d'œuvre et dûment adaptées.
- Qualifications acquises en dehors du système scolaire officiel.
- Marchés échappant à tous règlement et ouverts à la concurrence⁷⁶.

Quant à A. TOUIL⁷⁷, il considère que l'économie informelle est « une excroissance de l'économie formelle nationale dans laquelle elle prend racine et en constitue un parallèle et/ou un substitut performant »⁷⁸.

Sachant que l'économie informelle est peu connue et surtout peu analysée, elle reste généralement assimilée à la fraude, au trabendo et condamnée, plus pour des considérations *morales* qu'économiques.

L'informel ou l'illégal, échappant à tout contrôle d'Etat en terme d'enregistrement (fisc, registre de commerce...), peut toucher plusieurs secteurs d'activités : production, commerce et même la finance.

En effet, et dans plusieurs pays en voie de développement l'épargne circule au sein des *tontines* où l'argent est mis à la disposition des uns et des autres. Ce phénomène tontinier a pris une importance considérable bien qu'il ait des origines lointaines. La pratique de la tontine consiste, en fait, à épargner en commun sur une durée déterminée puis à la redistribution aux membres de la communauté à tour de rôle afin que chacun puisse financer ses projets, selon un ordre établi au départ mais qui peut être revu en fonction des situations

⁷⁶ C. BOUNOUA, « Marché de travail et libéralisation de l'économie : la question de l'emploi informel en Algérie », Les cahiers du MECAS n° 1, avril 2005, p. 42, Université de Tlemcen

⁷⁷ Docteur en économie à l'Université de Tlemcen.

⁷⁸ A. TOUIL, « Essai d'approche théorique de l'économie informelle », Revue : Economie § Management n°1, mars 2002, p. 98, Université de Tlemcen.

d'urgence.

De même, la pratique des *prêteurs individuels* qui prêtent leurs propres ressources; on trouve les amis, les parents...et celle des *gardes monnaies*; personnes reconnues pour leur figure morale (notables, enseignants, gros commerçants...) auprès desquelles des sommes d'argent sont déposées sans intérêt.

Toutes ces pratiques – assez développées – sont considérées comme informelles, tout simplement, parce qu'elles reposent sur la confiance mutuelle que sur la sécurité institutionnelle. C'est ainsi que s'est développée la notion de la finance informelle, définit par Michel LELART⁷⁹ comme « des mécanismes originaux, non officiels qui permettent de faire circuler la monnaie en contrepartie d'une accumulation temporaire des créances et des dettes ». Cela veut dire qu'elle regroupe l'ensemble des transactions effectuées par des intermédiaires non agréés et / ou non enregistrés.

Il est évident que le rôle des institutions financières informelles dans la mobilisation de l'épargne soit important. On peut expliquer la place importante de ces institutions informelles qui les différencie des institutions formelles.

Tout d'abord, elles ne sont pas assujetties aux réglementations sur les taux d'intérêts, aux directives d'encadrement du crédit ou à l'obligation de maintien des ratios de liquidité spécifiques. En plus, leurs coûts en ce qui concerne les opérations de prêts et d'acceptation de dépôts sont beaucoup plus bas que ceux des institutions financières formelles.

Tous ces points positifs caractérisent le secteur financier non officiel. Cependant, il ne faut pas croire que celui-ci est sans limites. Parmi les problèmes auxquels se heurte le secteur financier informel : absence de réelle intermédiation financière dans le secteur financier informel. Aucune comparaison ne peut être faite aux banques dans ce domaine. Il semble que les organisations informelles ne soient pas en mesure de remplir en même temps les deux fonctions qui caractérisent un intermédiaire financier, il s'agit de collecter des ressources courtes et les transformer en crédits longs pour financer les besoins de financement. En effet, si le secteur financier informel semble pouvoir acquérir de l'information sur les emprunteurs à moindres coûts et maintenir la confiance des déposants, il ne semble pas pouvoir supporter le coût lié à la défaillance éventuelle des emprunteurs.

En définitive, et concernant les pays en développement, on peut dire que les circuits informels jouent un rôle important dans la mobilisation de l'épargne. Les atouts majeurs sur

⁷⁹ Michel LELART, « La tontine : pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voies de développement », Paris 1990, Edition : John Libbey, p.87.

lesquels reposent ces divers modes de financement informel – contrairement aux structures formelles – sont surtout la solidarité du groupe et l'accès facile aux ressources financières dans les cas d'urgence et de nécessité. En un seul mot, « la souplesse » caractérise le secteur informel et c'est ce qui contribue en fait à son succès. Il faut que les autorités facilitent l'accès aux institutions bancaires sinon la finance informelle, de par le dynamisme qui la caractérise, sera le point de départ qui permettra bien des mutations dans les pays en développement⁸⁰.

□ **Conclusion**

Collectée par des organismes qui la placent auprès de leurs clients et contrôlée par l'Etat qui l'oriente selon sa politique, l'épargne rapporte à ceux qui savent la garder et la faire fructifier. Elle attire les investisseurs. Comme toute richesse, il faut la surveiller.

Placer l'épargne exige de la rigueur, de la confiance et de la détermination parce que les résultats à venir en dépendent. Cependant, ne pas chercher les moyens d'augmenter l'épargne et la faire fructifier, l'appauvrit à terme, ne serait-ce que par l'inflation et par l'imposition.

Ainsi, la richesse des particuliers, des entreprises et de la nation dépend du montant qu'ils ont pu épargner et de la destination qu'ils lui ont donnée. Mais c'est avec l'appui de l'Etat que les collecteurs d'épargne incitent les ménages à placer l'épargne collectivement, par leur intermédiaire. Selon la fiscalité et les mesures d'incitation conjoncturelle, ils conseillent leurs clients. Ils gèrent ainsi l'épargne.

L'épargne des ménages s'investit donc pour améliorer leur bien-être mais principalement pour développer les entreprises. En permettant d'investir, l'épargne est donc un facteur de croissance économique et de progrès. C'est une sûreté pour l'avenir et une tranquillité du lendemain.

⁸⁰ A. BENDIABDELLAH, « Pratiques informelles d'épargne et de financement dans les compagnes et villages africains », Revue : Economie & Management, n° 1 mars 2002, Université de Tlemcen.

CHAPITRE III

EVALUATION QUANTITATIVE DU
DEVELOPPEMENT & SOURCES DE
FINANCEMENT DE L'ECONOMIE EN
ALGERIE

PREAMBULE

Les planificateurs, opérateurs économiques et responsables administratifs sont tous d'accord sur le fait qu'il y'a toujours eu un manque d'efficacité des activités économiques menées en Algérie.

Cela est dû d'abord à l'environnement économique national : absence de tissu industriel, faiblesse des moyens nationaux de conception, d'étude, de réalisation; faiblesse ou absence de ressources humaines qualifiées; absence ou faiblesse d'infrastructures etc.

Ensuite, il y'a l'entreprise publique qui reste toujours faible en matière de productivité, en raison d'une pléthore de personnel, de l'absentéisme, gestion irrationnelle du cycle d'exploitation (absence de gestion des stocks souvent excessifs, absence d'organisation pour la prise en charge des différentes activités, etc.).

Tous ces facteurs, et bien d'autres, contribuent, de façon directe ou indirecte à l'ampleur des phénomènes pervers enregistrés en économie : faiblesse et rigidité de l'offre, mauvaise qualité de la production quand elle existe, etc.

Un autre facteur constitue, à notre sens, l'un des facteurs –clés du manque de l'efficacité des activités économiques en Algérie, c'est le système de régulation au système bureaucratique de planification centralisée.

SECTION 1 : EVALUATION QUANTITATIVE DU DEVELOPPEMENT EN ALGERIE

III.1.1 Les Agrégats Economiques

Le produit national brut et le revenu par habitant sont des indicateurs économiques globaux d'une situation économique et des réalisations économiques générales. Dans le cas de l'Algérie, l'évaluation des 2 indicateurs indique l'amélioration de la situation économique, malgré une densité de la population algérienne, estimée en 2003 à 31 848 milliers. L'accroissement annuel s'est longtemps fait au rythme de 3 %⁸¹.

Ce dynamisme démographique, caractéristique d'un pays sous-développé n'a pas été freiné par le pouvoir. L'Etat algérien comptait sur une population jeune pour assurer le développement économique. Cette jeunesse de la population pèse lourdement sur les conditions de développement.

⁸¹ www.ons.dz

III.1.1-a) Structure et Développement du PIB

Un exemple rapide de la structure de production montre que l'économie algérienne reste dépendante de ses richesses naturelles.

Le PIB dans la période 1995-2003, augmente d'une manière soutenue grâce, comme nous avons avancé, aux recettes des hydrocarbures qui représentent 39% du PIB.

La conjoncture économique est marquée par la hausse des prix des hydrocarbures, mais le reste de l'économie ne suit pas. Le pays est en voie de désindustrialisation. La valeur ajoutée industrielle (7% du PIB total et 16% du PIB hors hydrocarbures) est désormais la plus faible des pays maghrébins⁸².

III.1.1-b) Revenu National Disponible et son Affectation

Le revenu national augmente à un taux moyen annuel de 18% au cours de la période considérée. Dans un pays comme l'Algérie, où la croissance démographique est une variable économique autonome, le revenu par habitant est un indicateur plus significatif. Les chiffres du revenu par tête montrent le recul sévère accusé pendant la période 1995-1998 où un taux de croissance insignifiant est enregistré.

	1995	1996	1997	1998	1999
1/ Revenu National (millions de DA)	1 620 166,5	2 040 668,8	2 232 877,8	2 214 676,2	2 515 148,7
2/ Population (milliers)	28 060	28 566	29 045	29 507	29 965
Revenu / Habitant (1 / 2)	57,73	71,43	76,87	75,05	83,93

	2000	2001	2002	2003
1/ Revenu National (millions de DA)	3 338 686,3	3 481 334	3 702 265,5	4 358 336
2/ Population (milliers)	30 416	30 879	31 357	31 848
Revenu / Habitant (1 / 2)	109,76	112,74	118,06	136,84

Tableau III.1 : Evolution du Revenu par Habitant [Période 1995-2003].

► Source : www.ons.dz

⁸² diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/algerie_406/presentation-algerie_920.html

La période 2000-2003 représente une situation plus normale. L'affectation du revenu national indiquée par le tableau ci-après (**Tableau III.2**), exprime une situation générale positive avec un taux de croissance de l'épargne élevé au cours de la période considérée.

	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Revenu National brut	2 427 826	2 622 747	2 733 369	3 168 347	3 591 982	3 948 222
Consommation	1 676 497	1 797 834	1 848 811	2 000 048	2 189 293	2 349 246
Epargne brute	754 945,2	824 913,4	884 557,9	1 168 299	1 402 689	1 598 976

Tableau III.2 : *Affectation du Revenu National [Période 1998-2003]*.

► Source : www.ons.dz

Nous étudierons de plus près, dans le *Chapitre IV*, la structure et les composantes de l'épargne nationale et leur évolution pendant la période 1998-2003.

III.1.1-b) L'Emploi

Une montée importante du niveau de chômage en Algérie a vu le jour dans les années 90 à cause de la régression du niveau de l'emploi dans l'industrie, conséquence du Programme d'Ajustement Structurel.

Le rétablissement des équilibres macro économiques sur le marché monétaire, le marché des biens et services avait généré une augmentation du taux de chômage du fait du ralentissement de l'investissement et de restructurations des emplois dans les entreprises publiques.

En effet, jamais l'Algérie n'a possédé un tel trésor : 41 milliards de \$ de réserves de change. La croissance du PIB a été soutenue par une évolution favorable des prix des hydrocarbures et les conditions climatiques. Les prix à l'exportation du baril sont de 75 \$⁸³ (22 avril 2006). Sans compter que, dans les caisses des banques publiques, dorment quelque 20 milliards de dollars⁸⁴.

Si l'argent coule à flots en Algérie, la prospérité ne suit pas.

⁸³ EURONEWS, chaîne télévisée d'informations.

⁸⁴ www.algerie-dz.com.

La question de l'emploi est donc d'actualité car la reprise économique ne s'accompagne pas d'un niveau de création d'emplois significatif.

Si on revient aux statistiques publiées par l'Organisation Nationale des Statistiques qui, rappelons-nous, est un organisme étatique, on voit comme par magie, que le taux de chômage est passé de 30 % en 1999, 17.7 % en 2004, à 15.3 % en 2005⁸⁵.

- ❖ La population active est estimée à 9.5 millions de personnes en 2005, soit un taux d'activité⁸⁶ de 41 %.
- ❖ La population occupée est estimée à près de 8.1 millions de personnes, soit un taux d'occupation⁸⁷ de 24.7 %.

	<i>Population Occupée</i>	<i>Structure en %</i>
Agriculture	1 380 520	17,2
Industrie	1 058 835	13,2
Bâtiments et Travaux Publics	1 212 022	15,1
Commerces Services Administrations	4 392 844	54,6
Total	8 044 220	100

Tableau III.3 : Répartition de la Population Occupée selon le secteur d'activité [en 2003].

► Source : www.ons.dz

Nous remarquons que les secteurs des commerces, services et administrations constituent plus de 54 % de la population occupée.

- ❖ Le taux d'emploi est de 34,7 %.

⁸⁵ www.ons.dz

⁸⁶ Population active/ population totale.

⁸⁷ Population occupée/population totale.

	1997	1998	1999	2000	2001
Agriculture/ Forêt	9 487	13 517	8 842	8 822	10 921
BTP/Hydraulique	38 936	54 241	32 142	36 443	38 061
Industrie	2 498	4 135	1 978	2 563	2 474
Services	68 852	69 877	75 194	71 657	89 846
Administration	33 170	39 455	39 409	25 996	37 210
Total	152 943	181 225	157 565	145 481	178 512

Tableau III.4 : Répartition des Emplois Salariés d'Initiative Locale (ESIL) par Secteur d'Activité [Période 1997-2001].

► Source : www.ons.dz

Le secteur des services a créé le plus grand nombre d'emplois pendant la période considérée. Les BTP et l'administration viennent en deuxième position. Cependant, les secteurs agricole et industriel ont très peu créé de travail.

Ce tableau met en lumière d'une part, une pléthore d'emplois administratifs, d'autre part une dégradation de l'emploi au sein des secteurs stratégiques de l'économie (l'agriculture et surtout l'industrie).

❖ La population en chômage est estimée à 1,5 millions de personnes, soit un taux de chômage de 15,3 %.

	Urbain	Rural	Total
Moins de 20	100 328	105 089	205 417
20 – 24	277 413	203 756	481 169
25 – 29	244 181	154 598	398 779
30 – 34	104 465	72 201	176 666
35 – 39	47 324	36 933	84 257
40 – 44	24 258	18 838	43 096
45 – 49	22 266	9 347	31 613
50 – 54	11 479	8 019	19 498
55 – 59	3 341	4 450	7 791
Total	835 056	613 232	1 448 288

L **Tableau III.5 :** Répartition de la Population en Chômage par Groupe d'Age

► Source : www.ons.dz

Le tableau qui va suivre [Tableau III.6] montre l'évolution du taux de chômage en Algérie.

<i>Années</i>	<i>1975</i>	<i>1980</i>	<i>1986</i>	<i>1990</i>	<i>1998</i>	<i>2005</i>
Taux de chômage (%)	18,5	10,0	17,5	19,5	29,5	15,3

Tableau III.6 : *Evolution du taux de Chômage en Algérie [Période 1975 - 2005].*

► Source : www.ons.dz

A partir de l'année 1980, nous remarquons une augmentation soutenue du taux de chômage atteignant 29,5 % en 1998. Cette situation résulte en particulier de la faible capacité de création d'emplois, de la difficulté d'insertion des jeunes et enfin, des licenciements importants ayant suivi les restructurations dans les secteurs de l'industrie et des services estimés à plus de 400.000 emplois.

Après une longue période de stagnation, les chiffres font état d'une baisse spectaculaire du taux de chômage : 15,3 % en 2005. Les « formes particulières d'emploi » concernent surtout les emplois créés dans le secteur informel⁸⁸.

Le tableau suivant [Tableau III.7] montre que la plupart des postes créés sont temporaires, ce qui justifie l'idée que nous avons évoquée en début de notre analyse : « la population algérienne ne bénéficie pas de l'embellie financière que connaît le pays, et les postes créés, selon l'O.N.S. ne sont pas permanents ».

⁸⁸ Pr. C. CHERIF ANOUAR § Dr K. TCHOUAR, "chômage et politique d'emploi en Algérie", Université de Tlemcen.

Années	Demandes d'emplois reçues	Offres d'emplois reçues	Placements Réalisés		
			Placements permanents	Placements temporaires	Total
1990	229 845	78 783	33 055	27 443	60 498
1991	158 875	53 922	19 382	22 837	42 219
1992	170 709	44 815	14 752	21 916	36 668
1993	153 898	43 031	15 173	20 258	35 431
1994	142 808	44 205	12 806	24 179	36 985
1995	168 387	48 695	11 578	29 885	41 463
1996	134 858	36 768	6 134	25 976	32 110
1997	163 800	27 934	5 090	19 740	24 830
1998	166 299	28 192	3 926	22 638	26 564
1999	121 309	24 726	3 727	18 650	22 377
2000	101 520	24 533	3 014	19 201	22 215
2001	99 913	25 662	3 191	20 505	23 696

Tableau III.7 : Evolution du Marché du Travail [Période 1990 - 2001].

► Source : www.jeune-independant.com

De 1990 à 2001, les placements permanents sont passés de 33 055 à 3 191, soit un écart de 29 864, alors que les placements temporaires n'ont diminué que de 6 938.

En effet, et pendant notre recherche sur le web⁸⁹, nous avons trouvé qu'une étude a été faite par des experts britanniques du bureau de consulting l'Oxford Business Group (OBG), sur un échantillon de 30 000 ménages, « seulement 30 % de la population algérienne dispose aujourd'hui d'un emploi à durée indéterminée (CDI) ».

La reprise économique ne s'accompagne pas d'un niveau de création d'emplois significatifs. Cette déconnexion entre le niveau de l'emploi et l'état général de l'économie

⁸⁹ www.jeune-independant.com

conduit plusieurs économistes à explorer de nouvelles voies explicatives orientées vers des variables endogènes relatives au fonctionnement du marché du travail.

III.1.2 Les Equilibres Macro - économiques Fondamentaux

III.1.2-a) La Balance des Produits et des Services

Ce n'est que rarement qu'une économie peut couvrir ses besoins finaux et intermédiaires, tant en quantité qu'en qualité. Le commerce extérieur aide à réaliser l'équilibre.

Le tableau ci-après [Tableau III.8] présente l'équilibre réel offre – demande réalisé par l'économie Algérienne. En termes comptables, nous avons une représentation équilibrée qui a besoin de quelques arrangements pour afficher la situation économique globale.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Exportations (en % du PIB)	30,57	34,63	34,41	26,68	32,26	46,9	40,93	39,76	42,73
Importations (en % du PIB)	35,33	26,44	24,44	26,84	26,1	23,12	24,56	28,7	26,54

Tableau III.8 : Représentation des Volumes d'Exportations / Importations [Période 1995 - 2003].

► Source : www.ons.dz

Une économie qui réalise la majeure partie de ses ressources sur son propre territoire est le principe invulnérable, une situation qui ne peut être réalisée dans une certaine mesure que par un grand pays développé.

En Algérie, nous remarquons que les importations sont inférieures aux exportations, la balance exportation – importation présente un excédent important qui persiste.

Les chiffres positifs du tableau suivant [Tableau III.9] montrent d'une façon claire ces excédents.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Exportations [X]	533047	781687	837217	652257	911556	1734750	1550898	1605789	2013436
Importations [M]	616099	596709	594683	656079	737629	855221	930677	1159170	1250630
X - M	- 83 052	184 978	242 534	- 3 822,2	173 927,4	879528,8	620 220,9	446 619,4	762 806

Tableau III.9 : Evolution de Exportations / Importations
& Excédent Commercial : Exportations - Importations (en millions de DA) [Période 1995 - 2003].

► Source : www.ons.dz

III.1.2-b) L'Equilibre Monétaire

C'est au niveau de la monnaie que la fragilité fondamentale de la situation présente se révèle le mieux. L'observation globale est que la croissance de la production des biens et services est financée par un double processus de création monétaire et d'endettement qui est en train d'entamer sérieusement le potentiel des richesses nationales.

Désignation	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Monnaie & Quasi - Monnaie (M2)	723,6	799,6	919,6	1 081,5	1 287,9	1 463,4	1 659,2
Monnaie	475,9	519,1	595,2	671,6	813,7	885,5	1 041,3
➤ Circulation fiduciaire	223,0	249,8	290,6	337,6	390,8	439,5	484,9
➤ Dépôts à vue	252,9	269,3	304,6	333,9	422,9	446,0	556,4
➤ Banques	196,5	210,8	238,9	254,8	334,5	355,0	460,3
➤ C.C.P. & Trésor	56,4	58,5	65,7	79,1	88,4	91,0	96,1
Quasi-Monnaie	247,7	280,5	324,4	409,9	474,2	577,9	617,9
Contreparties de la Masse Monétaire	723,6	799,6	919,6	1 081,5	1 287,9	1 463,4	1 659,2
Avoirs Extérieurs Nets	60,4	26,3	133,9	350,3	280,7	174,5	775,9
➤ Banque d'Algérie	50,7	15,6	122,4	342,9	278,7	172,6	774,3
➤ Banques	9,7	10,7	11,5	7,4	2,0	1,9	1,6
Crédits Intérieurs	774,4	967,1	1 054,3	1 164,90	1 273,4	1 602,2	1 282,8
➤ Crédits à l'Etat	468,5	401,5	282,2	423,6	542,3	635,9	506,6
➤ Banque d'Algérie	246,3	231,9	172,5	155,7	99,3	159,0	-156,4
➤ Banques	165,8	111,1	44,0	188,8	354,6	386,0	566,9
➤ Autres (C.C.P. / Trésor)	56,4	58,5	65,7	79,1	88,4	91,0	96,1
➤ Crédits à l'économie	305,8	565,6	772,1	741,3	731,1	966,3	776,2
Autres Postes Nets	- 111,3	- 193,8	- 268,6	- 433,7	- 266,2	- 313,3	- 351

[Suite ► page suivante]

<i>Désignation</i>	2001	2002	2003	2004
Monnaie et Quasi - Monnaie (M2)	2 473,5	2 901,5	3 354,3	3 738,0
Monnaie	1 238,5	1 416,3	1 630,4	2 160,5
➤ <i>Circulation fiduciaire</i>	577,2	664,7	781,4	874,3
➤ <i>Dépôts à vue</i>	661,3	751,6	849,0	1 286,2
➤ <i>Banques</i>	554,9	642,2	718,9	1 127,9
➤ <i>C.C.P. & Trésor</i>	106,4	109,4	130,1	158,3
Quasi - Monnaie	1 235,0	1 485,2	1 723,9	1 577,5
Contreparties de la Masse Monétaire	2 473,5	2 901,5	3 354,3	3 738,0
Avoirs Extérieurs Nets	1 310,8	1 755,7	2 342,6	3 119,2
➤ <i>Banque d'Algérie</i>	1 313,6	1 742,7	2 325,9	3 109,1
➤ <i>Banques</i>	- 2,8	13	16,7	10,1
Avoirs intérieurs nets	1 162,7	1 145,8	1 011,8	618,9
Crédits Intérieurs	1 648,1	1 845,4	1 803,6	1 514,4
➤ <i>Crédits à l'Etat</i>	569,7	578,6	423,4	-20,6
➤ <i>Banque d'Algérie</i>	- 276,3	- 304,8	- 464,1	-915,8
➤ <i>Banques</i>	739,6	774	757,4	736,9
➤ <i>Autres (C.C.P. / Trésor)</i>	106,4	109,4	130,1	158,3
➤ <i>Crédits à l'économie</i>	1 078,4	1 266,8	1 380,2	1 535,0
Autres Postes Nets	- 485,4	699,6	- 791,8	- 895,5

Tableau III.10 : Evolution de la Masse Monétaire [Période 1994 - 2004].

► Source : www.ons.dz

<i>Désignation</i>	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Croissance de la Masse Monétaire M2	15,3	10,5	15	18,2	19,1	13,6	12,99	22,3	17,3	15,61	11,44
Croissance des Crédits à l'Economie	38,9	84,9	36,5	7,8	1,2	13,7	- 16,99	8,52	17,47	8,95	11,22
Liquidité de l'Economie	45,5	38,7	34,4	- 4,6	- 1,4	32,2	38,3	58,05	63,82	63,72	61,01
Part de la Circulation Fiduciaire dans M2	30,8	31,2	31,6	36	42,3	43,2	29,22	23,34	22,91	23,30	23,39

Tableau III.11 : Croissance de la Masse Monétaire [Période 1994 - 2004].

► Source : www.ons.dz

Quand on considère la structure de la masse monétaire [**Tableau III.10**], il semblerait que tout développement en faveur d'une monnaie scripturale (ou bancaire) témoigne d'une « monétarisation » de l'économie à travers une intégration des secteurs traditionnels et d'un accroissement de l'épargne. Par conséquent, il émerge une nouvelle psychologie monétaire.

De ce fait, les chiffres indiquent une croissance remarquable de la monnaie de banque et de la quasi-monnaie, celles-ci présentant des taux élevés.

En général, la monnaie est créée et fournie à la suite d'un net accroissement des réserves internationales, lorsque le budget gouvernemental affiche un déficit ou des problèmes de liquidité permanente ; enfin, pour fournir de la liquidité au secteur productif.

Les crédits à l'économie sont la cause majeure de la création monétaire.

□ **Conclusion**

L'évaluation quantitative de la stratégie exécutée à ce jour met en évidence des déséquilibres fondamentaux de l'économie Algérienne. Cette évaluation n'a pas tenu compte de l'aspect sociologique qui est d'une signification importante. Nous pouvons dire que le pays a connu un bouleversement social et culturel total : de larges couches sociales sont entrées dans un système économique de marché moderne.

L'intérêt est porté sur la nécessité d'intervention immédiate, notamment dans les secteurs négligés qui ont une signification sociale de premier plan (logements, eaux...) et dans le secteur de l'éducation et de la formation, qui apparaît être la garantie la plus solide pour le futur.

Pour un développement de l'économie Algérienne qui soit dans le bon sens, il faudrait maximiser tout d'abord l'usage des ressources naturelles, pour édifier les conditions d'une survie dans un avenir à long terme. Ce désir de survie explique la construction d'un secteur industriel complexe et diversifié qui, en principe, fournira au pays un avantage comparatif dans la région, à condition que le pays l'intègre dans les régions internationales.

Ensuite, il faudrait redéfinir le rôle de l'Etat et le contrôle gouvernemental sur l'économie Algérienne.

SECTION 2 : LES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE ALGERIENNE

III.2.1 Introduction

La sphère financière Algérienne comprend d'un côté un système bancaire déployant une activité d'intermédiation financière appréciable, mais d'un autre côté, un marché financier embryonnaire voire inexistant. Dans ce système, les besoins en capitaux des entreprises, face à une faible capacité de financement des ménages sont satisfaits par un endettement auprès de l'appareil bancaire, lequel à son tour se refinance auprès de l'Institut d'Emission.

Ce mode de financement essentiellement monétaire et donc inflationniste, couplé avec une administration rigide des taux d'intérêt, fixés à un niveau artificiellement bas, entraîne une situation de répression financière de l'épargne dans notre pays.

L'incapacité du système à promouvoir et canaliser une épargne suffisante semble être à l'origine d'un développement important d'une épargne informelle. Celle-ci joue un rôle appréciable soit pour financer des activités traditionnelles, soit pour suppléer les défaillances des mécanismes de marchés.

Ces facteurs de blocage mettent en évidence les limites d'un tel mode de financement, et nécessitent le redéploiement des politiques qui doivent être axées davantage sur une meilleure mobilisation des potentiels d'épargne internes, d'où la nécessité de mettre en œuvre des réformes de libération tant interne qu'externe, destinées à augmenter l'efficacité de l'économie, de sa compétitivité, conditions nécessaires à l'accroissement de la richesse et à l'amélioration du bien-être de la population.

Dans cette partie de notre travail, nous examinerons comment s'opère le financement de notre pays. Nous nous proposons donc de répondre aux questions suivantes :

- 1- Est-ce que notre pays utilise ses propres moyens pour financer son développement ?
- 2- Existe-t-il une contribution financière venant de l'extérieur ?

Afin de pouvoir répondre à ces questions, nous étudierons le financement réalisé par le système bancaire, le Trésor, la Bourse et le financement extérieur.

En définitive, le financement de l'économie se fait aussi bien par les banques, le Trésor et la bourse que par le recours aux crédits extérieurs. C'est dans cette lignée que nous orienterons nos développements.

III.2.2 Les Banques

Nous insistons sur le fait que l'économie algérienne est une économie d'endettement.

En effet, pour vérifier cette idée, nous devons vérifier les points suivants:

- L'endettement élevé des entreprises auprès du système bancaire.
- Le contrôle du système monétaire et financier par les pouvoirs publics.
- Le cloisonnement des marchés financiers.
- L'endettement extérieur important.

Ce sont les 4 caractéristiques d'une économie d'endettement que nous avons développées dans le premier chapitre.

Le financement des agents économiques, tant pour leurs besoins de liquidité que pour l'investissement, est donc assuré en grande partie par les crédits octroyés par les banques, qui, à leur tour, s'endettent auprès de la Banque Centrale, celle-ci apparaît dès lors comme le prêteur ultime.

Dans cette partie, nous essayerons de répondre à la question suivante : d'où viennent les ressources bancaires et comment le système bancaire les utilise-t-il ?

III.2.2-a) Les Ressources Financières des Banques

Les ressources financières des banques proviennent des dépôts à vue et à terme, des opérations de refinancement et de diverses opérations.

I) Les Dépôts à Vue

Le total des dépôts représente plus de 62% des ressources des banques. Le tableau suivant [Tableau III.12] reflète leur importance.

	1990	1991 - 2000	2001 - 2002
Total des Ressources	347,13	9 837,2	902,2
Total des Dépôts	178,47	6 055,2	587,038
Dépôts / Ressources	51,3%	61%	65%

Tableau III.12 : Relevé des Dépôts / Ressources des Banques [Période 1990 - 2002].

► Source : Ministère des Finances

- Sachant que le total des dépôts se répartit en dépôts à vue et dépôts à terme :

	1990	1991 - 2000	2001	2002	2003	2004
Total des Dépôts	178,47	5 876,73	1 896,3	2 236,8	2 572,9	2 863,7
➤ Dépôts à Vue	105,55	2 706,7	661,3	751,6	849	1 286,2
➤ Dépôts à Terme	72,92	3 170,03	1 235	1 485,2	1 723,9	1 577,5

Tableau III.13 : Répartition des Dépôts à Vue et à Terme (en milliards de DA) [Période 1990 - 2004].

► Source : Ministère des Finances

Le **Tableau III.13** montre qu'en 1990, les dépôts à vue étaient supérieurs aux dépôts à terme. Postérieurement, cette tendance s'inverse faisant écho à la promulgation de la Loi sur La Monnaie et le Crédit (LMC). Nous remarquons que les dépôts à terme sont cette fois, supérieurs aux dépôts à vue pendant toute la période allant de 1991 à 2004.

Puisque les dépôts à vue sont censés financer les emplois courts, nous allons les comparer avec les crédits bancaires à court terme [**Tableau III.14**].

	1980 - 1984	1984 - 1989	1990	1991 - 2000	2001	2002	2003	2004
Dépôts à Vue	307,726	521,890	105,55	2 706,7	661,3	751,6	849,0	1 286,2
Crédits à Terme	371,745	737,932	203,535	3 404,52	513,3	628	773,6	828,4

Tableau III.14 : Comparaison Dépôts à Vue / Crédits à vue [Période 1980 - 2004].

► Source : TAOULI Mustapha, « Cohérence du système productif & financier, cas de l'Algérie 1962-2004 », Thèse d'Etat, option Monnaie, Banque, Finance, 2004-2005.

Avant 1980, les dépôts arrivaient à financer les crédits. Cependant, à partir de cette date, la tendance s'inverse et les crédits à court terme commencent à l'emporter sur les dépôts à vue. Jusqu'en 2001, où on remarque que les dépôts à vue deviennent supérieurs aux crédits déjà cités.

Quant aux dépôts à terme, leur volume – qui représentait 13% de l'ensemble des dépôts avant 1990 – arrive à atteindre par suite de la Loi sur la Monnaie et le Crédit, 60% du total des dépôts.

II) *Le Refinancement Bancaire*

Nous entendons par refinancement bancaire, le réescompte de la Banque d'Algérie (refinancement automatique sur la base des utilisations des crédits)⁹⁰.

Le refinancement des crédits à court terme (crédits d'exploitation) s'effectue sur une « base négociée »: « La Banque Centrale négocie avec la banque primaire les conditions de refinancement voulues, elle exige que le crédit accordé soit supérieur à 100 000,00 DA, trois bilans réels et deux prévisionnels »⁹¹.

Après analyse de ces documents, elle (la Banque Centrale) peut accepter ou refuser le refinancement des investissements planifiés.

	1990	1991 - 2000	2001 - 2002
Total des Ressources	347,13	9 837,2	908,2
Refinancement	66,330	2 160,909	226,3
En (%)	19,11	21,95	24,88

Tableau III.15 : Evolution des Refinancements Bancaires [Période 1990 - 2002].

► Source : TAOULI Mustapha, Op. Cit.

Nous remarquons [d'après le **Tableau III.15**] la place importante occupée par le refinancement dans les ressources totales. En effet, celui-ci totalise entre 19 et 25% des ressources totales bancaires.

III) *Les Autres Ressources*

- ❖ Les emprunts que les banques acquièrent de l'extérieur.
- ❖ Les ressources bancaires du Trésor constituées par les fonds du Trésor et gérées par les banques afin de financer les investissements planifiés.

⁹⁰A. NAAS, «Le système bancaire algérien, de la décolonisation à l'économie de marché », LAROSE, Paris 2003, p.68

⁹¹ Dr TAOULI Mustapha, « Cohérence du système productif § financier, cas de l'Algérie 1962-2004 », Thèse d'Etat, option Monnaie, Banque, Finance, 2004-2005.

III.2.2-b) Les Emplois des Banques

Le crédit bancaire reste le moyen de financement courant. Il consiste en un prêt accordé par la banque à ses clients. Ces crédits peuvent être des :

- Crédits à court terme (d'exploitation).
- Crédits à moyen et long terme (d'investissement).

La banque utilise également une partie de ses fonds afin de souscrire à des bons de Trésor émis à leur intention. En Algérie, ces crédits sont généralement octroyés au secteur public (excepté quelques cas pour le privé).

I) Les Crédits de Fonctionnement

- ❖ Crédits à court terme (D'exploitation) : Les banques accordent ces crédits aux entreprises publiques et privées pour financer leurs besoins d'exploitation.
- ❖ Crédits à moyen terme : Ils varient entre 2 et 7 ans et financent les matériels et les installations légères dont la durée n'excède pas 7 ans.

Contrairement aux crédits d'exploitation, le banquier exige une garantie systématique pour les crédits à moyen terme.

- ❖ Crédits à long terme : Ils financent l'actif immobilisé dont la durée d'amortissement excède 7 ans. Il s'agit d'immobilisations lourdes telles que l'acquisition de bâtiments et de gros matériels.

La durée peut aller jusqu'à 15 ans avec en plus un différé d'amortissement de 2 à 4 ans. Comme pour les crédits à moyen terme, les crédits à long terme exigent une garantie (hypothèques...).

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Court Terme	449,8	405,8	552,1	467	513,3	629	773,6	828,4
Moyen Terme	285,9	458,2	564	492,9	529,5	607		654,6
Long Terme	5,6	42,2	33,6	33,8	35,6			
Total	741,3	906,2	1 150,7	993,7	1 078,4	1		

Tableau III.16 : Distribution des Crédits Bancaires par Maturité (en milliards)

► Source : Ministère des Finances

Pendant toute la période considérée, les crédits à court terme dépassent largement les crédits à long terme. Les banques s'investissent surtout dans le court terme et leur contribution dans le financement des crédits à long terme demeure faible.

Le tableau qui suit [Tableau III.17] expose la répartition des crédits par secteur d'activité.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Secteur public	632,6	733,7	929,6	701,8	740,3	715,8	791,4	859,3
Secteur privé	108,6	172,4	221	291,7	337,9	551	588,5	675,4
Administration locale	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Total	741,3	906,2	1 151	993,7	1 078,4	1267,1	1380,2	1535,0

Tableau III.17 : Répartition des Crédits Bancaires par type de Secteur d'Activité (en milliards de DA)
[Période 1997 - 2004].

► Source : Ministère des Finances

Sachant que depuis l'indépendance, les crédits étaient octroyés à plus de 95 % au secteur public, la tendance a commencé à s'inverser dans les années 80.

Le **Tableau III.17** indique que la répartition suivant le secteur privé suit une courbe ascendante, et ce durant toute la période considérée (de 1997 à 2004).

II) Les Créances sur l'Etat

Le **Tableau III.18** ci-après, fait état qu'avant 1990, les banques étaient tenues d'acquiescer des bons du Trésor en compte courant à concurrence de 5% de leurs dépôts.

	1980 - 1984	1985 - 1989	1990
Total des Dépôts	340,65	698,49	178,47
Créances sur l'Etat	17,03	34,9	8,92

Tableau III.18 : Evolution du Rapport Dépôts / Créances de l'Etat (en milliards de DA)
[Période 1980 - 1990].

► Source : TAOULI Mustapha, « Cohérence du système productif & financier, cas de l'Algérie 1962-2004 », Thèse d'Etat, option Monnaie, Banque, Finance, 2004-2005.

III.2.3 Le Trésor Public

« Le Trésor est l'expression financière de l'Etat. Il est constitué par l'ensemble des services financiers de l'Etat, solidairement liés par l'unité de trésorerie »⁹².

Selon Lebegue : « Le Trésor est un service de l'Etat qui effectue les opérations de recettes et de dépenses, de banque et de comptabilité nécessaire à la gestion des finances publiques et qui maintient des grands équilibres monétaires et financiers »⁹³.

Le Trésor Public est donc l'ensemble des ressources financières dont dispose l'Etat.

Il n'y a pas en réalité une différence de personnalité entre l'Etat puissance publique et le Trésor Public.

Les rôles du Trésor sont les suivants :

- Financer le déficit de l'Etat et assurer la gestion de la dette publique en émettant des bons d'équipements.
- Accomplir le rôle d'une banque d'affaire en octroyant des crédits à moyen et long terme aux entreprises publiques grâce à ses comptes spéciaux.

Le Trésor public est créateur de monnaie. Il crée la monnaie par 3 moyens :

- 1- **Les CCP et les dépôts** : Tout paiement d'un comptable public par voie postale réduit la masse monétaire. En Algérie, ce pouvoir de création monétaire connaît des limites dues au comportement du public. Dès que la répartition de la masse monétaire ne correspond plus à la structure d'encaisse désirée par les ménages, ces derniers effectuent une conversion monétaire afin de rétablir la répartition souhaitée.
- 2- **Le Trésor est emprunteur auprès de la Banque Centrale** : Le Trésor reçoit des avances de la part de la Banque Centrale d'Algérie. Il réescompte des effets à moyen terme mobilisables auprès de l'Institut d'Emission ; effets qui sont détenus par ses correspondants.
- 3- **Le Trésor est emprunteur auprès du système bancaire** : Lorsque le Trésor manque de liquidités, il offre des bons sur le marché. De ce fait, il réduit la liquidité des banques en réduisant ainsi la masse de crédits offerte par les banques. Il en résulte une réduction de la masse monétaire.

⁹² Dr TAOULI Mustapha, « Cohérence du système productif § financier, cas de l'Algérie 1962-2004 », Thèse d'Etat, option Monnaie, Banque, Finance, 2004-2005.

⁹³ Dr TAOULI Mustapha, Op. Cit.

En plus de ses fonctions traditionnelles, le Trésor Public algérien a un rôle financier important puisqu'il finance les investissements planifiés, et accorde des crédits de restructuration financière aux entreprises publiques, ce qui explique l'insuffisance du financement bancaire.

La sphère du Trésor se compose de :

- ❖ Correspondants habituels (collectivités locales, CCP, organismes publics).
- ❖ Auxiliaires : BAD, CAD, BCA, CPA,...

Nous ferons ressortir le caractère particulier du Trésor Public Algérien.

Nous nous intéresserons d'où viennent ses ressources. Il s'agira d'examiner d'un côté les recettes de l'épargne budgétaire, de l'autre, les dépôts à vue et les ressources bancaires du Trésor.

III.2.3-a) Les Ressources du Trésor Public

I) Recettes Budgétaires

Ces recettes permettent de financer la totalité des dépenses de fonctionnement du Trésor et une partie des dépenses d'équipement.

Présentons à présent l'évolution du budget de l'Etat [Tableau III.19]:

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Recettes Budgétaires	477,2	611,7	824	933,6	784,3	972,8
Recettes Fiscales	176,2	242	286,9	312,9	338,5	338,9
Recettes Ordinaires	10,6	10,7	14	17,9	15,7	14,6
Fiscalité Pétrolière	222,2	336,1	496,2	570,8	378,7	560,1
Recettes Exceptionnelles	68,2	22,9	26,8	32,1	51,4	55,2
Fonds de Concours, Dons et Legs	0	0	0	0	0	3,9
Dépenses Budgétaires	566,3	759,6	888,3	940,9	970,7	1 078,8
Dépenses de Fonctionnement	330,4	473,7	590,5	665,2	725	824,4
Dépenses d'Equipement	235,9	285,9	297,8	275,7	245,7	254,4
Solde Budgétaire	- 89,1	- 147,9	-64,3	- 7,3	- 186,4	- 106
Solde Budgétaire hors Dette Publique	- 89,1	- 148	- 64,3	27,8	- 101,3	9,9
Solde budgétaire Hors FA* et dette Publique	33,4	0,6	60,1	105,8	- 101,3	9,9

[Suite ► page suivante]

	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes Budgétaires	1 138,9	1 396	1 570	1 518,2	1 599,3
Recettes Fiscales	3 632,4	405,3	478,2	524,5	576,2
Recettes Ordinaires	16,5	15,1	66	22,2	28,9
Fiscalité Pétrolière	720	840,6	916,4	836,1	862,2
Autres Recettes	80	223	102,8	135,4	160,9
Dépenses Budgétaires	1 160,4	1 519	1 541	1 786,8	1 860
Dépenses de Fonctionnement	841,4	1 057	1 039	1 173,8	1 241,2
Dépenses d'Équipement	318,9	462,5	502,3	612,9	618,8
Solde Budgétaire	- 21,4	- 123,5	29,4	- 268,6	- 268,6
Solde Budgétaire hors Dette Publique	- 21,4	- 123,5	29,4	- 268,6	- 268,6
Solde budgétaire hors FA* et dette Publique	- 21,4	- 123,5	29,4	- 268,6	- 268,6

Tableau III.19 : Evolution du Budget de l'Etat [Période 1994 - 2004].

► Source : www.ons.dz

*FA = Fonds d'assainissement des entreprises publiques.

Le tableau de la situation économique et financière de l'Algérie nous donne un aperçu sur l'évolution du solde budgétaire. Il suffit de jeter une simple vue pour avoir la vérité de la gravité de la situation qu'a connue notre pays depuis une décennie. Le déficit budgétaire est important surtout en 2003 et 2004.

II) L'épargne Budgétaire

L'épargne budgétaire représente le surplus financier du Trésor, c'est-à-dire la différence entre ses recettes et ses dépenses.

Depuis longtemps, le Trésor a institué son propre circuit de mobilisation de l'épargne.

En créant son propre circuit, le Trésor centralise les ressources afin de faciliter l'accumulation et réduit la création monétaire et par voie de conséquence d'inflation.

A partir de 1971, les entreprises publiques étaient obligées de déposer leurs amortissements et réserves au Trésor. Ils seront mobilisés sous forme de bons d'équipement en compte courant.

Par ailleurs, l'épargne budgétaire se constitue également par la souscription obligatoire de bons d'équipements en compte courant par les sociétés d'assurances, les caisses de retraites, la caisse de sécurité sociale et la CNEP. A un degré moindre, l'épargne

budgétaire regroupe l'épargne des particuliers qui est mobilisée sous forme de « bons d'équipements sur formule ».

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes Budgétaires du Trésor	434,2	600,8	825,2	926,7	774,5	950,5	1 124,9	1 389,7	1 576,7	1 525,6	1 606,4
Dépenses Budgétaires du Trésor	461,9	589,1	724,6	845,2	875,7	961,7	1 178,1	1 321	1 550,6	1 690	1 891,7
Epargne Budgétaire	-27,7	+ 11,7	+ 100,6	+ 81,5	- 101,2	- 11,2	- 53,2	+ 68,7	+ 26,1	- 164,6	- 285,3

Tableau III.20 : Evolution de l'Epargne Budgétaire [Période 1994 - 2004].

► Source : Ministère des Finances

	1985-1989	1990	1991-2000	2001-2002
Epargne Budgétaire dont :	84,1	33	26	16
Bons d'Equipements	39	2	6	4
(En %)	46,37	6,06	21,4	25

Tableau III.21-a : Part des Bons d'Equipements / Epargne Budgétaire (en milliards de DA)
[Période 1985 - 2002].

► Source : TAOULI Mustapha, Op. Cit.

Nous remarquons une fluctuation importante et une faiblesse de l'épargne budgétaire. Cette faiblesse s'explique par le peu d'excédent dégagé par les entreprises publiques et le peu d'engouement des particuliers pour l'épargne publique.

III) Les Dépôts à Vue au Trésor

Ces dépôts s'effectuent par 2 catégories de clients :

- ❖ Les correspondants du Trésor qui peuvent ouvrir des comptes chèques auprès des CCP ou bien auprès du Trésor.

- ❖ Les correspondants appelés "déposants par libre choix", pouvant être titulaires de comptes auprès du Trésor. Les dépôts de ces correspondants sont appelés « fonds particuliers du Trésor ».

	1985 - 1989	1990	1991 - 2000	2001 - 2003
Epargne Budgétaire dont	84,1	3,3	26	16
Dépôts a Vue auprès du Trésor	31,8	- 1,5	6	2
(En %)	37,31	- 4,5	23,07	12,5

Tableau III.21-b : Part des Dépôts à Vue auprès du Trésor / Epargne Budgétaire (en milliards de DA)
[Période 1985 - 2003].

► Source : TAOULI Mustapha, Op. Cit.

Nous remarquons une nette amélioration des dépôts à vue auprès du Trésor à partir des années 1990.

IV) Les Ressources Bancaires du Trésor

Avant 1990, les banques primaires constituaient des dépôts obligatoires auprès du Trésor : ce sont les ressources bancaires du Trésor.

A partir de ces dépôts, le Trésor peut provoquer une émission monétaire en sa faveur pour couvrir ses dépenses d'exploitation ou d'investissement.

	1985 - 1989	1990	1991 - 2000	2001 - 2003
(I)Epargne budgétaire dont :	84,1	33	28	16
(II)Refinancement Temporaire ou Définitif	69,8	16,1	26,2	12,6
Dépôts Bancaires	3,5	- 1,0	10,8	4,2
(II) / (I) (en %)	82,14	50,31	93,57	78,75

Tableau III.21-c : Part du Refinancement Temporaire ou Définitif / Epargne Budgétaire (en milliards de DA)
[Période 1985 - 2003].

► Source : Ministère des Finances

Les ressources bancaires sont très importantes et proviennent du refinancement temporaire ou définitif auprès de la Banque Centrale.

V) *Les Recettes Diverses*

Elles regroupent :

- ❖ les emprunts extérieurs gérés par le Trésor.
- ❖ les variations d'encaisse.
- ❖ les opérations diverses.

Ces ressources présentent une part minimale (autour de 1%) de l'épargne budgétaire.

III.2.3-b) *Les Emplois du Trésor*

Il s'agit des crédits d'investissement ou de restructuration financés par le Trésor.

	<i>1980 - 1984</i>	<i>1985 - 1989</i>
Crédits dont :	156,4	122,4
Crédits d'investissement	134,8	113,7
Crédits de restructuration	22,1	6,9
Autres	0,4	1,8

Tableau III.22 : *Quotes-parts des différents types de Crédits octroyés par le Trésor [Période 1980 - 1989].*

► Source : Ministère des finances

A cause de l'insuffisance des ressources examinées précédemment, le Trésor recourt aux avances de la Banque Centrale d'Algérie.

	<i>1980 - 1984</i>	<i>1985 - 1989</i>
Dettes Totales	41,1	89,5
Banque Centrale	24,95	72,2
Banques Primaires	7,8	8,3
Entreprises & Ménages	8,4	9,9

Tableau III.23 : *Répartition des Créances sur le Trésor (en milliards de DA) [Période 1980 - 1989].*

► Source : Ministère des Finances

Nous remarquons un endettement important du Trésor vis-à-vis de la Banque Centrale d'Algérie, ce qui explique :

- La baisse des recettes fiscales.
- L'augmentation des dépenses budgétaires.

III.2.4 La Bourse d'Alger

La recherche d'une légitimation de la création des bourses des valeurs mobilières peut être amorcée graduellement en partant de la justification apportée à l'existence des systèmes financiers dont l'un des compartiments est le marché financier.

La création de ces derniers peut être appréhendée par la présentation de leur historique, ce qui aboutira à une définition de la Bourse des valeurs mobilières et permet de présenter l'organisation et le fonctionnement du marché boursier algérien.

De ce fait, cette partie dans notre travail englobe 5 points essentiels :

- ❖ Historique des marchés boursiers.
- ❖ Définition des bourses de valeurs mobilières
- ❖ Création de la Bourse d'Alger
- ❖ Organisation de la Bourse d'Alger (processus d'introduction d'une entreprise en Bourse, négociation et ordres en Bourse, compensation et règlement & évaluation de l'activité boursière).
- ❖ Fonctionnement du marché boursier algérien.

III.2.4-a) Historique des marchés boursiers

L'existence et le développement des bourses de valeurs mobilières sont étroitement liés à l'essor du capitalisme. Au fur et à mesure du développement industriel et commercial, les besoins de capitaux sont devenus de plus en plus importants. Pour répondre à ces besoins de capitaux il s'est constitué des entreprises dont le capital était apporté par plusieurs « associés » : c'est la naissance des actions. Par ailleurs les entreprises, les collectivités locales ou l'Etat qui désiraient emprunter d'importantes sommes de capitaux ont donné naissance à l'obligation par le fractionnement du montant de l'emprunt en vue de le placer auprès d'un large public.

Dans les faits, les transactions sur les actions et les obligations ne se déroulaient pas assez aisément dû au caractère informel de l'activité et à une participation limitée aux commerçants. Pour pallier ces insuffisances, les pouvoirs publics ont alors organisé un cadre réglementé pour les transactions sur ces instruments financiers : c'est la naissance des marchés boursiers pour valeurs mobilières ou simplement, bourses de valeurs mobilières.

Toutefois, la terminologie de bourse est plus ancienne, désignant n'importe quel lieu de rencontre des commerçants, chose connue chez la plupart des peuples de l'antiquité.

Cet aperçu historique, quoique concis, permet de formuler un premier constat sur la création des bourses de valeurs mobilières, c'est d'une part le souci de faciliter le financement des économies en général et des entreprises en particulier en facilitant la rencontre entre les agents à différentes caractéristiques et préférences et, d'autre part, de leur permettre d'entrer et de sortir du capital des sociétés en facilitant les transactions et l'échange des valeurs mobilières.

III.2.4-b) Définition des Bourses de Valeurs Mobilières

« La bourse des valeurs mobilières désigne une institution, un marché, une agence ou un support public dont la terminologie, la dynamique, le développement économique en général, cette bourse favorise l'émission des titres financiers acceptée à sa cote et facilite leur échange entre les émetteurs, les acheteurs et les vendeurs »⁹⁴.

III.2.4-c) La Création de la Bourse d'Alger

Depuis plusieurs années, le financement des investissements des entreprises publiques a reposé essentiellement sur l'intervention massive du Trésor Public, dont les ressources provenaient des recettes budgétaires, des avances considérables qui lui accordait l'Institut d'Emission ainsi que de l'épargne de certaines institutions financières. Le désengagement du Trésor du financement à long terme des investissements productifs milite pour la création d'un marché financier dont l'avènement est ouvert par des décrets en date du 27 mars 1990.

La mise en place d'un marché financier suppose des conditions aux plans organisationnel, juridique et de la formation professionnelle et logistique.

Les principaux avantages qu'offre le marché financier sont les suivants :

⁹⁴ Cette définition a été formulée à partir d'autres définitions dont celles de P. A. SAMUELSON, W. D. NORDHAUS, dans « Economie » 16^{ème} édition, Economica, et celle de D. ARNOULD dans « les Marchés de Capitaux en France, Paris 1995, Edition Armand Collin.

- La promotion de l'épargne à long terme.
- La stimulation des innovations financières.
- La réhabilitation de la fonction financière à l'échelle micro-économique et la consécration des variables monétaires à l'échelle macro-économique.
- La contribution à la déthésaurisation par une canalisation des ressources financières vers les activités les plus productives.
- La création et le développement d'un marché financier constitueront un cadre adéquat pour l'ouverture à terme du capital des entreprises publiques à l'actionnariat privé à commencer par celui des propres salariés de ces entreprises et un pôle d'attraction pour l'épargne étrangère. En effet, la multiplicité des diverses formes de placement inciterait les investisseurs étrangers à réduire le niveau des rapatriements de leurs capitaux et à accroître les fonds au bénéfice de l'économie nationale.

La mise en place d'un financier en Algérie a beaucoup tardé. Ce n'est qu'en 1993 que le cadre juridique du marché boursier a été défini, à partir du décret législatif N°93-10 du 23/05/1993 qui stipule que le marché boursier d'Algérie comprend deux institutions, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) et la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV). Ces deux organismes ont été créés pour répondre aux mêmes objectifs⁹⁵ :

- Protéger les épargnants contre d'éventuels abus ou défaillances ;
- Assurer fonctionnement et la transparence du marché financier.

Le même décret a également défini les statuts des intermédiaires en opérations de bourse, qui ont le monopole de la négociation des titres en bourse.

⁹⁵ www.cosob.org

III.2.4-d) L'Organisation de la Bourse d'Alger

La structure fondamentale de la Bourse d'Alger se présente comme suit :

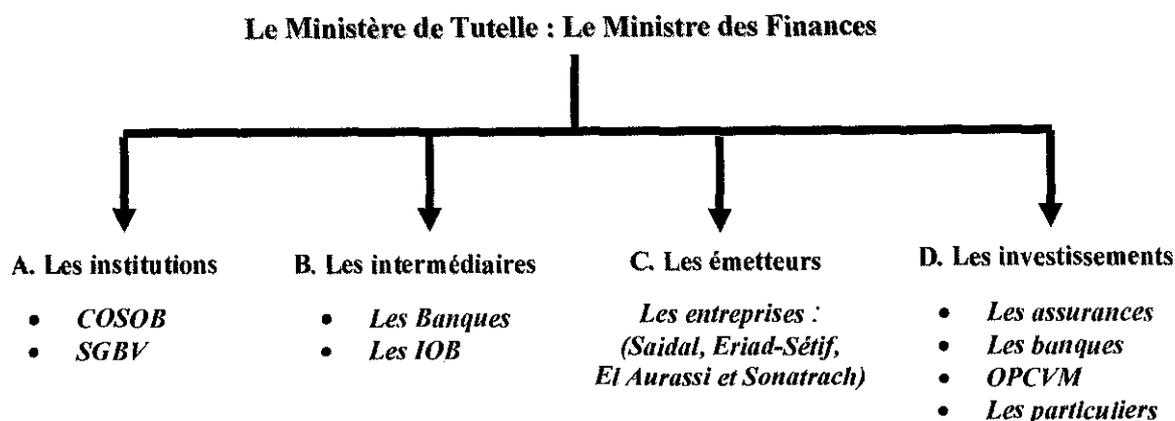


Fig. III.1 : Organisation Structurelle Schématique de la Bourse d'Alger.

► Source : www.cosob.org

I) Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB)

C'est une autorité de régulation du marché financier. Elle est composée d'un président et de six membres non permanents (un magistrat proposé par le ministre de la justice, un représentant de la Banque Centrale, deux représentants de personnes morales émettrices de valeurs mobilières, un représentant du Trésor et un représentant du secteur privé), nommés tous pour 04 ans.

Pour qu'elle puisse accomplir ses missions, la COSOB a un⁹⁶ :

- **pouvoir réglementaire** : elle édicte les règlements régissant l'appel public à l'épargne, les conditions d'administration et de négociation des valeurs mobilières, l'agrément et les règles professionnelles applicables aux IOB, les offres publiques de vente et offres publiques d'achat...

Les règlements édictés par la COSOB sont ensuite approuvés par le ministre chargé des finances.

⁹⁶ www.cosob.org

- ***pouvoir d'enquête*** : ce dernier porte non seulement sur l'application des dispositions légales et réglementaires, mais également sur le bon fonctionnement et la transparence de l'activité boursière exercée par les professionnels (IOB), ainsi que la fiabilité de l'information financière publiée. L'autorité en question peut effectuer des enquêtes auprès des sociétés, établissements financiers et personnes concernées par les opérations sur les valeurs mobilières.
- ***pouvoir d'injonction*** : lui permettant de mettre fin à des pratiques qu'elle juge contraire au bon fonctionnement du marché.
- ***pouvoir arbitral professionnel et disciplinaire*** :
 - en matière arbitrale, elle est compétente pour régler des litiges qui peuvent survenir entre les différents intervenants; entre IOB et SGBV, entre IOB et sociétés émettrices, entre IOB et clients.
 - en matière disciplinaire, elle est compétente pour sanctionner les manquements ou infractions aux règles qui leurs sont applicables.

Bien que la COSOB ait été créée en 1993, la nomination de ses membres ne s'est effectuée que le 17/12/1995 et l'installation ne s'est effectuée qu'en février 1996. Après sa création, elle a participé activement à la création de la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) et des cinq sociétés intermédiaires en opérations de Bourse (IOB).

II) ***Société de Gestion de la Bourse des Valeurs Mobilières (SGBV)***

La Bourse d'Alger a été créée en mai 1997. Elle est constituée par les banques, les établissements financiers et les compagnies d'assurances, agréées en qualité d'intermédiaires en opérations de Bourse (IOB). Son conseil d'administration est composé de représentants des institutions suivantes : BNA, BEA, CPA, BDL, BADR, CNEP, UNION BANK, CAAT, CAAR, SAA, CNMA⁹⁷.

La SGBV a pour mission de:

- ❖ organisation matérielle des séances de Bourse et gestion du système de négociation et de cotation.
- ❖ organisation des opérations et introduction en Bourse des valeurs mobilières.
- ❖ organisation des opérations de compensation des transactions.

⁹⁷ M. DIF, « Un marché financier en Algérie, mécanismes de mise en place et fonctionnement », L'Economie N°13, 1994, p. 20-32.

- ❖ publication d'informations relatives aux transactions en Bourse et édition d'un Billet Officiel de la Cote (BOC).

III) *Les Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB)*

Un IOB ou courtier en valeur mobilière, est une personne physique ou morale constituée sous forme de SPA (Société Par Action), qui est le passage obligé selon la loi, pour l'achat ou la vente de valeurs mobilières admises en Bourse. Pour l'exercice de ses fonctions, un IOB doit posséder l'agrément de la COSOB.

Les IOB effectuent en général les activités suivantes : le conseil, le placement, la gestion de portefeuille soit pour leur propre compte soit pour le compte de leurs clients (achat et vente de titre pour assurer la liquidité du marché).

Pour être agréés, les IOB doivent remplir un certain nombre de conditions :

- avoir un capital minimal de 500 000 DA pour une personne physique, et 1.000.000 DA pour une personne morale.
- remplir les conditions de professionnalisme.
- posséder un local adéquat à l'exercice de l'activité.
- insérer une demande d'agrément auprès de la COSOB

Par ailleurs, chaque IOB doit participer au capital de la SGBV, cette participation étant fixée à 2 millions de dinars. Le partage du capital de la SGBV se fait à parts égales entre les IOB. Si un nouvel IOB arrive, le capital de la SGBV augmente de l'apport effectué par le nouvel IOB. Tandis qu'en cas de retrait, la quote-part de l'intermédiaire concerné est rachetée à parts égales par les autres actionnaires.

Actuellement, il existe cinq sociétés IOB, constituées toutes par des banques et ou des établissements financiers, à savoir :

- ❖ SOFICOP (Société Financière de Conseil et de Placements) ► BNA, BDL et SAA.
- ❖ SPVB/BC (Société de Placements en Valeurs Mobilières) ► BADR et CAAR.
- ❖ UB / BOURSE ► Union Bank uniquement.
- ❖ ERRACHED EL MALI ► BEA, CNMA et CCR.
- ❖ SOGEFI (Société Générale de Financement) ► CPA, CAAT et CNEP.

III.2.4-e) *Fonctionnement du marché financier algérien*

La création du marché financier algérien a permis le lancement de quatre opérations, il s'agit de quatre entreprises publiques qui ont obtenu le visa de la COSOB pour procéder à un appel public à l'épargne. Il s'agit de la SONATRACH qui avait lancé le 10 janvier 1998 un emprunt obligataire d'une durée de cinq ans à taux nominal de 13 % et qui lui a permis de collecter 12,5 milliards de dinars, soit environ 150 millions de dollars. Ces obligations ont par la suite fait l'objet d'une cotation en Bourse.

Les trois autres opérations ont porté sur l'introduction en Bourse de titre capital d'entreprises publiques dans le cadre d'une ouverture partielle de leur capital, il s'agit de : ERIAD SETIF, EL AURASSI, et le GROUPE SAÏDAL.

Mais, le point noir, en matière de fonctionnement du marché secondaire est toujours présent, le niveau très bas voire parfois *inexistant* de la demande sur les titres émis sur le marché primaire⁹⁸.

I) *Quel est le processus d'introduction d'une entreprise en Bourse ?*

Tout d'abord l'entreprise doit :

➤ avoir le statut d'une société par action (SPA) avec un capital minimum totalement libéré de 100 millions de dinars.

Ensuite,

➤ Avoir publié les états financiers certifiés durant les trois dernières années.

➤ Avoir réalisé des bénéfices durant le dernier exercice.

Une fois ces conditions remplies, l'entreprise doit désigner un intermédiaire en opération de bourse (IOB) qui sera chargé de suivre les procédures d'admission de l'introduction en bourse. Concernant l'admission, l'entreprise éligible doit faire une demande d'admission accompagnée d'un projet de notice d'information qu'elle soumet pour accord à l'autorité de marché (COSOB).

La notice est remise à la COSOB accompagnée d'un ensemble de documents juridiques, financiers et comptables ainsi qu'un rapport d'évaluation des actifs de l'entreprise établi par un expert reconnu par la commission. À ce niveau, l'IOB intervient en tant que conseiller financier et assure la relation entre l'entreprise et la commission (COSOB).

⁹⁸ M. K. TAOULI, Op. Cit. p.114.

Une fois que l'entreprise obtient le visa de la COSOB, elle entre en relation avec l'IOB et procède au placement des titres dans le public (marché primaire), et ensuite assurer l'introduction des titres en bourse afin pour leur négociation sur le marché secondaire.

Par ailleurs, et pour que les titres émis soient introduits en bourse, l'opération de placement sur le marché primaire doit obéir aux conditions suivantes :

- Assurer une diffusion dans le public, d'où moins de 20% du capital au plus tard le jour de l'introduction.
- Les 20% sur le capital doivent être détenus au moins par 300 actionnaires puisqu'il s'agit d'un appel public à l'épargne.

On constate, ici, l'importance du choix de l'IOB, selon sa capacité de placement dans le public, et ses connaissances en matières des conseils financiers et les secrets de la bourse, afin de réussir les opérations d'émission des titres.

L'introduction en bourse a, à la fois des avantages et des inconvénients pour l'entreprise en question. Parmi les avantages on peut citer :

- Accroître sa notoriété, donc être connue par le public.
- Un meilleur accès au financement par appel public à l'épargne.
- Evaluation permanente de l'entreprise parce que les titres sont cotés au jour le jour, et pour éviter le désagrément des actionnaires et des taux faibles de capitalisation boursière. Alors les dirigeants sont invités à donner plus d'efforts pour l'obtention de meilleurs résultats, en d'autres termes c'est une incitation permanente à la performance.

Néanmoins, les inconvénients qui peuvent découler de cette opération, sont :

- Plus de contrôle et de restriction sur les décisions des dirigeants de la firme.
- L'obligation de fournir en permanence des informations au marché.
- Être présent en permanence sur le marché nécessite une croissance durable et soutenue de l'entreprise.

II) La Négociation et les Ordres en Bourse

Les procédures de négociations contenues dans la décision de la SGBV N°02-98 mises en œuvre à la bourse d'Alger, traduisent la gestion centralisée du marché dirigé par les ordres d'achat et de vente. Le fixing est retenu comme méthode de cotation, qui consiste en la détermination d'un cours coté à l'ensemble des transactions conclues pour chaque titre lors d'une séance de bourse.

La bourse fonctionne avec une cadence d'une séance par semaine, en attendant la hausse du volume des transactions des autres sociétés, mais apparemment elle est loin d'adapter un système de cotation en continu.

La présentation des ordres d'achat et de vente de titres s'effectue par le moyen d'un registre d'ordre sur lequel l'IOB inscrit tous les ordres ainsi que d'autres informations.

A priori, il faut distinguer entre un ordre « client » qui est un ordre émis par l'IOB pour le compte d'une tierce personne et un ordre « non-client » qui est un ordre de l'IOB pour son propre compte.

On peut faire une autre distinction entre les ordres selon deux critères :

- le critère du cours : il existe des ordres « au mieux » qui sont des ordres d'achat ou de vente qui ne sont accompagnés d'aucune indication de cours, dans ce cas l'IOB peut agir selon son gré. Comme il existe des ordres « à cours limite », où le donneur d'ordre fixe le cours maximal s'il s'agit d'un achat de titre, ou bien le cours minimal s'il s'agit d'un ordre de vente de titres.
- le critère de la validité : sont concernés dans ce cas l'ordre « de jour » : ordre valide seulement pour la séance de bourse suivant sa transmission, l'ordre « à révocation » : ordre valide jusqu'à exécution ou jusqu'à la dernière séance de négociation en cours du moins, l'ordre « à durée limitée » : ordre comportant une date limite dans sa validité, d'une durée maximale de 30 jours, ou enfin l'ordre « à exécution » : ordre ne comportant pas de limitation de validité, néanmoins sa présentation au marché est limitée à trois semaines.

En gros, **La Négociation à la Bourse d'Alger** comporte les éléments suivants :

- ❖ une cotation électronique localisée.
- ❖ La fréquence hebdomadaire des négociations est de deux (02) cotations: les Lundi et Mercredi.
- ❖ La méthode de cotation retenue à la Bourse d'Alger est la cotation au Fixing.

III) La Compensation et le Règlement

L'opération de compensation permet le dénouement des transactions réalisées sur les titres lors d'une séance de négociation, la compensation repose sur deux principes :

- ❖ La simultanéité de la livraison des titres et des fonds.
- ❖ L'irrévocabilité des engagements pris lors des séances de négociation.

Le dénouement se traduit par l'IOB vendeur. Cette opération se déroule lors d'une séance de compensation présidée par la SGBV et en présence de tous les IOB. Ici, la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs Mobilières (SGBV) assume le rôle de chambre de compensation et de dépôt, mais il reste beaucoup d'efforts à faire en matière de dématérialisation des titres.

IV) *Evaluation de l'activité boursière*

Le nombre de nos sociétés cotées en Bourse apparaît dérisoire en comparaison avec le nombre d'entreprises cotées dans les autres marchés boursiers. Il convient de rappeler qu'un pays développé tel que la France, compte 500 entreprises ; et un pays en voie de développement, qui nous est voisin, le Maroc, compte 37 entreprises.

En outre, la capitalisation boursière algérienne n'est que de 11,100 milliards de DA, soit 0,22 % du PIB.

<i>Années</i>	Nombre De Titres	Capitalisation Boursière (en milliards de DA)	Variation	PIB (en milliards de DA)	Capitalisation Boursière / PIB
<i>1999</i>	2	19,175	-	3 238,2	0,59%
<i>2000</i>	3	21,495	12,10%	4 098,8	0,52%
<i>2001</i>	3	14,720	- 31,52%	4 241,8	0,35%
<i>2002</i>	3	10,990	- 25,34%	4 455,4	0,25%
<i>2003</i>	3	11,100	01,00%	5 124,0	0,22%

Tableau III.24 : Activité boursière [Période 1999 - 2003].

► Source : www.chambrealgerosuisse.com/invest_opp.htm

Concernant les demandeurs de titres de placement, le nombre de souscripteurs reste assez faible. La Bourse d'Alger a réussi, pendant ces dernières années, à attirer moins de 0,25 % de l'épargne nationale. Cela est dû en grande partie à la non diversification des produits financiers. Les transactions dans la Bourse d'Alger se limitent à deux produits : les actions et les obligations, ce qui démotive les investisseurs potentiels.

Le tableau qui suit [Tableau III.25] donne une image claire de la bourse d'Alger :

	Titres de créances				Total
	<i>Aurassi</i>	<i>Eriad Sétif</i>	<i>Saidal</i>	<i>Sonatrach</i>	
Cours acheteur	-	-	-	-	-
Cours vendeur	265,00	990,00	435,00	-	-
Volume transigé	265,00	945,00	415,00	-	0
Cours de clôture	-	-	-	-	-
Valeur transigée	-	-	-	-	0,00
Nombre de transactions	-	-	-	-	0

Tableau III.25 : Cotation des Titres de Capital et de Créance de la Session du 09/06/2003.

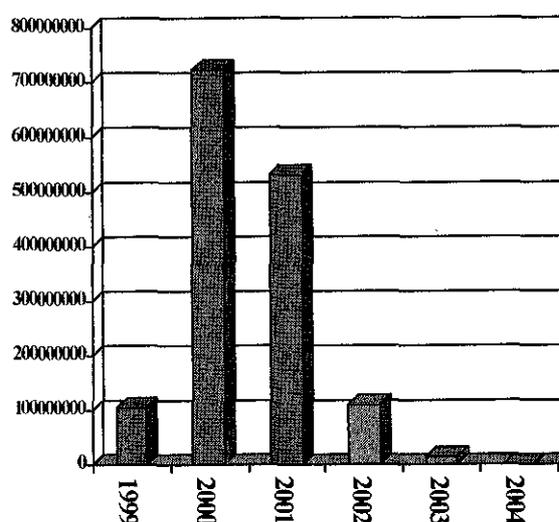
► Source : www.chambrealgerosuisse.com/infos_econo.htm

La séance de cotation du 09/06/2003 à la Bourse d'Alger est marquée par une séance à blanc. Aucune transaction n'a été enregistrée. Cependant, les entreprises cotées à la Bourse d'Alger ont maintenu les mêmes cours acheteurs que ceux de la séance du 2 juin 2003, celle-ci se soldant par six transactions.

<i>Années</i>	Nombre De Transactions	Volume	Valeur (DA)
<i>1999</i>	1 056	35.348	108.079.690
<i>2000</i>	4 559	323.990	720.039.160
<i>2001</i>	2 898	361.445	533.217.905
<i>2002</i>	2 071	80.161	112.060.345
<i>2003</i>	393	39.693	17.257.700
<i>2003</i>	30	5.710	3.368.560
Total	11 007	845.847	1.494.023.360

Tableau III.26 : Evolution du Nombre de Transactions, du Volume et de la Valeur des Opérations Boursières – Bourse d'Alger – [Période 1999-2003].

► Source : www.cosob.org



Graphe III.1: Evolution de la Valeur Transigée - Bourse d'Alger- [Période 1999 - mars 2004].

► Source : www.chambrealgerosuisse.com/invest_opp.htm

III.2.4-f) Les Freins au Développement de l'Activité Boursière et les Conditions de sa Réactivation

Plusieurs domaines entravent le développement et l'épanouissement de l'activité boursière en Algérie. Il s'agit des domaines économique, politique, sociologique et religieux.

- ❖ Tout d'abord, nous insistons sur le fait qu'il y'a un poids important de l'économie planifiée dans notre pays, ce qui empêche l'alternative boursière de financement.
- ❖ L'ignorance en matière de culture boursière s'avère très alarmante à travers toutes les composantes de la société algérienne.
- ❖ Le nombre rétréci des entreprises cotées en Bourse et la non diversification des produits financiers.
- ❖ L'activité boursière en Algérie se heurte aussi bien aux pressions inflationnistes, à la propagation de l'économie informelle qu'à la pression et à la fraude fiscale.

Toutefois, Nous ne pouvons clore la partie consacrée à la Bourse d'Alger sans citer les conditions qui sont à même de réactiver celle-ci⁹⁹:

⁹⁹ « Pour une redynamisation de la Bourse », Cnep News n° 19, octobre 2004, p. 32 et 33.

- ❖ Tout d'abord, la privatisation des entreprises publiques apparaît comme un passage obligé au développement des activités boursières. Elle offre une meilleure efficacité résultant de la suppression des lourdeurs bureaucratiques et substitue aux critères politiques et sociaux, les critères d'efficacité, de rentabilité et de profit. En plus, la privatisation permet aux entreprises d'accroître leurs fonds propres.
- ❖ Ensuite, la maîtrise de l'inflation mobilise d'une part les ressources stériles et les oriente d'autre part vers des placements des projets d'investissements productifs par le biais de la Bourse.
- ❖ La stimulation de l'investissement en Bourse en commençant par augmenter le nombre des sociétés émettrices.
- ❖ La dynamisation des banques au sein de la sphère boursière en transformant l'épargne bancaire en épargne boursière.

III.2.5 Le Financement Externe

A côté du financement interne réalisé par les banques, le Trésor et la Bourse, « l'extérieur » contribue aussi au financement de l'activité économique. Il s'agit du financement externe.

L'objet de la présente partie concerne l'étude des deux composantes du financement externe : les exportations et l'endettement extérieur.

III.2.4-a) Les Exportations

Notre analyse s'intéresse d'abord au secteur des hydrocarbures. Celui-ci continue de constituer la base de l'économie algérienne en assurant 52% des revenus budgétaires, 25% du PIB et 97% des recettes d'exportation.

L'Algérie dispose de la 5^{ème} plus importante réserve de gaz naturel au niveau mondial, et reste le 1^{er} fournisseur de l'Europe. Cependant, elle est classée en 14^{ème} position au plan des réserves en pétrole¹⁰⁰.

L'économie du pays demeure fortement dépendante des fluctuations du marché pétrolier et du cours du dollar (un changement de 1 \$ induit une variation de 700 millions de \$ des exportations et de 500 millions de \$ des recettes budgétaires¹⁰¹).

¹⁰⁰ www.djazagro.com/fr/marche_expansion/news_algerie.html.

¹⁰¹ www.Algerie-dz.com

C'est pourquoi, l'Algérie s'efforce de diversifier son économie par une politique d'encouragement de l'investissement étranger et domestique en dehors des hydrocarbures.

Nous reprenons le **Tableau III.9** de la page 63 qui offre des indications sur les volumes d'exportations / importations nationales durant la période [1995 – 2003].

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Exportations [X]	533047	781687	837217	652257	911556	1734750	1550898	1605789	2013436
Importations [M]	616099	596709	594683	656079	737629	855221	930677	1159170	1250630
X – M	- 83 052	184 978	242 534	- 3 822,2	173 927,4	879528,8	620 220,9	446 619,4	762 806

Nous remarquons que les importations se sont accrues pour atteindre 1 250.630,2 millions de dinars. Au total, le taux de couverture des importations par les exportations est de 187 %. Les secteurs de biens d'équipement et des matériaux de construction continuent d'émettre un dynamisme appréciable. Les biens d'équipement représentent 38,98% du total des importations, soit 2,52 milliards de dollars.

Dans cette catégorie, les produits les plus dynamiques sont les véhicules automobiles (37,39%), les moteurs (110,63%), le matériel de commande électrique (71,37%) et les engins.

Dans le groupe de produits destinés au fonctionnement de l'outil de production, ce sont les matériaux de construction qui enregistrent les meilleures progressions (barres de fer et en acier : 48,26%, ciment : 44,98%, bois : 30,39%).

La majorité des produits alimentaires bruts importés pour l'industrie, a connu une baisse assez significative (- 4,53 % pour les céréales, - 7,48 % pour le lait et les produits laitiers, - 17,81 % pour le sucre).

La baisse des importations des produits alimentaires n'est cependant pas assez forte. La facture alimentaire de l'Algérie reste au dessus des 1,28 milliards de dollars.

En conclusion, pour la structure des importations, les premiers classés restent les véhicules automobiles, les produits pharmaceutiques et les céréales.

Concernant les exportations, elles ont été soutenues par un prix élevé du baril de pétrole et par une augmentation des exportations hors hydrocarbures.

➤ Les principaux produits hors hydrocarbures exportés sont les huiles et autres produits issus de la distillation avec 86,3 millions de dollars, suivent les dérivés minéraux et produits chimiques.

➤ L'Algérie a exporté pour 23 millions de \$ de produits alimentaires dont 3,31 millions de \$

pour les crustacés.

des frais spécifiques lourds,

pour les dattes et 2,0 millions

Les opérations d'exportation nécessitent un savoir-faire et une confrontation à de nombreux intermédiaires et une prise de risque élevée. La **promotion** et le **développement** des exportations hors hydrocarbures sont devenus une option stratégique pour l'Algérie. Cependant, cette activité n'arrive pas à évoluer avec une barre de 500 millions de \$ par an qu'on arrive rarement à dépasser. Le manque de volonté des entreprises à vouloir développer des flux d'exportations, mais aussi l'inadaptation des produits qui ne sont pas conformes aux marchés étrangers, en sont les principales causes. Les exportations hors hydrocarbures annuelles ne couvrent que 20 jours de l'importation nationale¹⁰².

atteint en 2005 le montant record de 45,6 milliards

politique, d'un incident technique et de nouvelles augmentations de la demande pour arriver à une situation d'impossibilité de satisfaire la demande »¹⁰⁴.

Sachant que la demande pétrolière mondiale a été évaluée entre 83 à 84 millions de barils par jour en 2005¹⁰⁵.

Les résultats positifs de notre pays pendant ces dernières années sont donc attribués au relèvement des productions et à la hausse des prix internationaux.

La production algérienne de pétrole a atteint 1,4 millions de barils/jour, en hausse de 6,5 % alors que la production de gaz a augmenté de 9 %. En 2005, le secteur a été aussi marqué par la découverte de neuf nouveaux gisements d'hydrocarbures : six par la compagnie algérienne *Sonatrach*, et le reste par les compagnies étrangères activant en Algérie¹⁰⁶.

III.2.4-b) L'Endettement Extérieur

Le recours à la dette extérieure en Algérie, a connu plusieurs phases.

Dans les années 1970, l'objectif de l'Algérie était d'implanter une industrie industrialisante. Cette politique de développement, basée sur une croissance accélérée, a été marquée par la formation d'une importante économie étatique. L'économie algérienne peut être caractérisée comme une économie orientée vers l'investissement durant cette décennie. Cependant, l'investissement a fait appel à des biens d'équipements importés à cause du faible niveau de développement technologique, ce qui a généré des revenus supplémentaires qui ont relancé la demande. Toute demande supplémentaire des ménages se traduit par une demande d'importation de biens de consommation.

Les importations étaient financées par les exportations d'hydrocarbures et par l'endettement extérieur. La dette trouve donc sa source dans les financements des projets industriels, il s'agit d'un endettement de financement de projets.

Cette stratégie de financement est exprimée par l'évolution de la dette extérieure qui est passée de 1 milliard de \$ en 1970 à 17 milliards de \$ en 1980¹⁰⁷.

Malheureusement, les conditions d'absorption de cet endettement ont servi à financer des programmes massifs d'investissements publics, touchant les infrastructures, ou bien des

¹⁰⁴ www.algerie-dz.com, 27/1/2006

¹⁰⁵ www.wanadoo.fr

¹⁰⁶ « L'Algérie : 45,6 milliards de \$ d'exportations d'hydrocarbures en 2005, selon le ministre de l'énergie », www.boursorama.com/international/detail_actu_intern.php?news=3215273

¹⁰⁷ M. BABA AHMED, « L'Algérie, diagnostic d'un non développement », L'Harmattan, Paris 1999, p.56.

marchés intérieurs protégés. Ces investissements très souvent caractérisés par une maturation et une étude des besoins insuffisants ont conduit à des surdimensionnements et à une mauvaise maîtrise technologique.

Les produits financés n'ont pas abouti aux effets attendus d'entrées en devises pour le pays. Ils n'ont pas provoqué l'effet de substitution des importations ou d'accroissement des exportations qui étaient nécessaires au remboursement des prêts extérieurs mobilisés pour leur réalisation. Ensuite, la part des investissements orientée vers la production de biens intermédiaires est demeurée longtemps insuffisante.

Enfin, l'appareil de production résultant de cet investissement a exigé un volume d'importation pour son approvisionnement en matières premières, biens intermédiaires et maintenance.

Dans les années 1980, l'industrialisation est freinée, les grandes sociétés nationales éclatent en entreprises publiques de moindre taille et le taux d'investissement est réduit.

Jusqu'en 1985, le niveau des recettes d'exportations est exceptionnel, les échanges connaissent une situation favorable (balance courante excédentaire), en plus, l'évolution favorable à l'Algérie de la parité du dollar américain, a participé dans le désendettement. Le stock de la dette extérieure est tombé de 17 milliards de \$ en 1980 à 14,9 milliards de \$ en 1984¹⁰⁸.

En 1986, et suite au choc pétrolier, la situation du marché pétrolier et celle des marchés financiers internationaux deviennent défavorables. Les prix du pétrole sont passés de 30 à 14,5 \$ de 1985 à cette année, se traduisant par une diminution des recettes d'exportations de 38 % entre ces deux dates. Les effets de ce choc, accompagnés de la baisse du dollar, se traduisent par un accroissement des besoins de financement pour l'Algérie, la forçant à s'endetter davantage.

Cette dette extérieure avait pour but d'assurer le niveau de consommation de la population (26,77 milliards de \$ en 1988, 28,37 milliards de \$ en 1990 et 29,48 milliards de \$ en 1994).

Après le rééchelonnement de la dette et l'application du programme d'ajustement structurel (PAS) dans les années 1990, l'encours de la dette extérieure a diminué pour se situer à 16,4 milliards de \$ fin 2005 et 13,9 milliards de \$ en mars 2006¹⁰⁹.

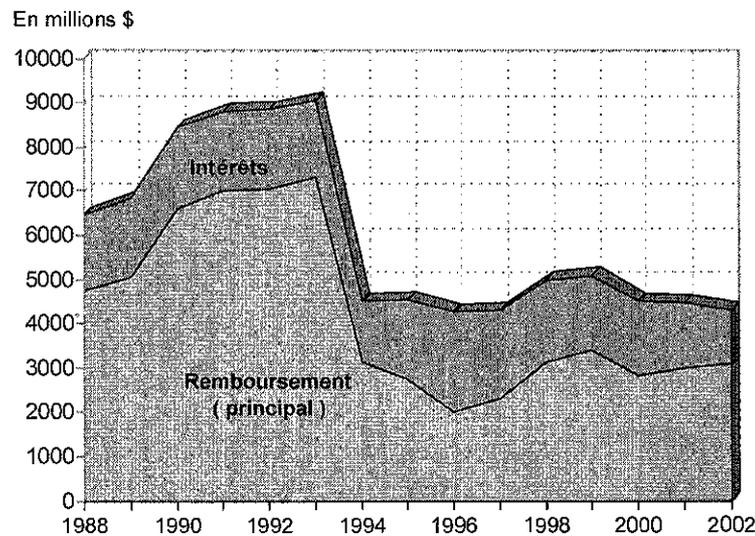
¹⁰⁸ M. BABA AHMED, Op. Cit.

¹⁰⁹ www.algerie-dz.com.

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Dettes à Moyen et Long Termes	28 850	31 317	33 230	31 060	30 261	28 140	25 088	22 311	22 540	23 203	21 411
Dettes à Court Terme	636	256	421	162	212	175	173	260	102	150	410
Total	29 486	31 573	33 651	31 222	30 473	28 315	25 261	22 571	22 642	23 353	21 821

Tableau III.28 : Evolution de la Dette Extérieure (en millions de \$) [Période 1994-2004].

► Source : www.ons.dz



Graphique III.2 : Service de la Dette Extérieure à Moyen & Long Termes [Période 1988 - 2002].

► Source : www.algerie-dz.com

L'encours de la dette extérieure à moyen et long terme enregistre une tendance à la baisse depuis 1997, après avoir plafonné à plus de 33 milliards de \$ en 1996, période durant laquelle les remboursements étaient reportés dans le cadre du rééchelonnement (Club de Paris et Club de Londres).

Les paiements d'intérêts se maintiennent entre 1,5 et 2,2 milliards de \$ durant cette dernière décennie. Nous devons souligner que depuis 1996, les intérêts dus aux crédits de rééchelonnement représentent plus de 50%.

Enfin le délai moyen de remboursement de la dette extérieure à moyen et long terme est passé de moins de 4 ans (1990-1993) à près de 9 ans depuis 1998. Le taux d'intérêt moyen de la dette extérieure passe à moins de 6 % l'an depuis 1998, contre plus de 7 % en 1990-1993.

A la fin 2004, l'encours de la dette extérieure à moyen et long terme n'est plus que de 21,411 milliards de \$, tandis que la dette à court terme s'est située à 410 millions de \$, soit seulement 0,018 % de la dette totale.

Le stock de celle-ci s'est réduit continuellement depuis 2001 grâce à l'amélioration de la situation financière du pays, résultant elle-même d'un raffermissement considérable des prix internationaux du pétrole, qui est sa principale source de revenus¹¹⁰. Sur ce sujet, M. Mohamed LAKSACI, gouverneur de la Banque d'Algérie, avait souligné que cette embellie résultait à la fois de la hausse des réserves de change, des remboursements par anticipation et d'une meilleure gestion de l'endettement extérieur¹¹¹.

La question de la baisse spectaculaire de la dette a été traitée : les crédits contractés auprès d'institutions internationales comme le FMI et la Banque Mondiale, sont remboursés par anticipation. Une demande a été introduite auprès du Club de Paris pour le remboursement par anticipation pour un montant de 8 milliards de \$.

Le dossier russe, pour sa part, est réglé avec l'effacement de 4,737 milliards de \$, soit 25 % de la dette extérieure totale de l'Algérie¹¹². La même démarche a été engagée auprès du Club de Londres pour le remboursement anticipé de la dette commerciale rééchelonnée, soit près de 1 milliards de \$.

Tout cela grâce au pétrole, il ne faut pas l'oublier.

Afin de tirer des leçons du passé et éviter un scénario analogue à celui de l'année 1986, M. Rachid SEKAK, économiste et ancien directeur de la dette extérieure à la Banque d'Algérie, suggère une stratégie pour l'avenir¹¹³ :

- ❖ La diversification et la modernisation de l'économie à travers des réformes structurelles de grande envergure.

¹¹⁰ Voir les sources de financement extérieur de l'Algérie dans le chapitre 3.

¹¹¹ www.algerie-dz.com, 27/1/2006

¹¹² www.Lesoirdalgerie.com/articles/2006/03/12.htm

¹¹³ Liberté du 30/11/2005

- ❖ La réforme du système financier et bancaire, en particulier l'amélioration de l'intermédiation ; l'instauration d'une économie de la transparence et l'amélioration du climat des affaires.
- ❖ Au plan financier, préparer le retour de l'Algérie sur les marchés financiers, la conjoncture étant favorable d'œuvrer à une gestion plus active de la dette, essentiellement le remboursement de la dette extérieure par anticipation et de renforcer le cadre institutionnel, en particulier le contrôle interne des banques.

□ *Conclusion*

La mobilisation des ressources et leur utilisation efficace est une condition nécessaire, essentielle, de tout processus de développement, de tout processus de transformation sociale : il y a la mobilisation des ressources humaines, à travers le travail des individus, de leur qualification et de leur engagement, la mobilisation des ressources intellectuelles, culturelles et scientifiques, des connaissances et des savoirs, mais aussi et surtout la mobilisation des ressources financières. Cette mobilisation des ressources financières tient en premier lieu à la mobilisation des ressources intérieures publiques ou privées, de tout le pays à travers toutes les régions. Elle suppose l'existence aussi bien de systèmes bancaires que de régimes fiscaux efficaces, mais également équitables.

Il n'y a pas de développement sans investissement. L'investissement dont il s'agit concerne l'homme (santé, éducation...), les infrastructures (distribution d'eau potable et d'énergie, moyens de communication, environnement, habitat) et, bien sûr, la production de biens et services. Seulement, l'approche économiste ne retient que l'investissement dans la production, puisque c'est surtout cet élément qui produit la croissance économique. Il est exact que « le développement a besoin de croissance », mais pour permettre à la population de vivre confortablement – ce qui est le *but* du développement –, l'investissement dans l'homme et les infrastructures est indispensable. On constate d'ailleurs que cet investissement a pour effet de permettre à la croissance de prendre base, même si ce n'est pas leur but recherché en premier. Il y a donc une sorte de « double effet ou récompense »¹¹⁴ de certains investissements sociaux ou d'infrastructure. Néanmoins et comme de coutume, ils ne créent aucun supplément direct de richesse mesurable et partageable, le marché ne s'y intéresse pas :

¹¹⁴ Le Quotidien d'Oran du 26 février 2005.

alors c'est à l'Etat, à travers la collectivité locale ou nationale, de les financer, parce que ce dont il s'agit c'est d'améliorer le *bien-être* de ses membres qui sont un paramètre important dans l'équation du développement.

Conclusion du chapitre III

La stabilité économique et financière apparaît comme l'atout majeur de l'Algérie: la conjoncture pétrolière alliée à une politique prudente de gestion des grands équilibres se traduit dans les faits par : un niveau record des réserves de changes (51,7 milliards de \$ fin septembre 2005, niveau multiplié par 10 depuis 2000), une inflation maîtrisée (1,6% en 2005¹¹⁵); un endettement extérieur en diminution (15,3 milliards de \$ en février 2006, soit près de 20% du PIB contre 35% en 2003). Le taux de croissance du PIB est estimé à 5,5% en 2005.

Néanmoins, d'importantes sources de fragilité subsistent :

- Sur le plan financier, malgré la bonne tenue conjoncturelle des comptes publics en raison de la croissance exceptionnelle des revenus des hydrocarbures, l'alourdissement de la dépense publique, causé par des plans successifs de relance budgétaire pourrait se révéler difficilement soutenable à moyen terme. La situation reste en effet fragile en raison de la dépendance de l'Algérie vis à- vis du pétrole, tant au niveau économique (97% des recettes d'exportations, 32,8% du PIB) que budgétaire (la fiscalité pétrolière représente près de 69% des revenus fiscaux).
- Sur le plan économique et social, la croissance, au regard de la croissance démographique de la population active, demeure insuffisante pour endiguer la montée du chômage (estimé aujourd'hui à 15,3% avec près de 50% chez les jeunes) et permettre un enrichissement du pays. Le principal défi qui se pose au pouvoir algérien est de réformer l'économie algérienne en offrant à la jeune génération des perspectives d'emploi et d'insertion sociale. Les réformes structurelles restent donc la clef de la relance de l'activité privée et de la diversification de l'économie algérienne dans un cadre international ouvert : restructuration du secteur public, relance des privatisations, réforme du secteur bancaire, amélioration de l'environnement des affaires afin de développer le secteur privé.

¹¹⁵ M. MAZARI, « Le taux d'inflation a atteint 1,6% en 2005 », Le Quotidien d'Oran, 26 janvier 2006.

Production de la Nation selon l'Activité et le Secteur Juridique [1995 – 2003]

[En millions de DA]

Source : ONS

	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Valeurs ajoutées brutes					
Agriculture	196 559,5	277 842,1	242 703,1	324 845,8	359 665,8
Hydrocarbures	505 562,8	750 415,3	838 985,8	638 221,5	890 943,3
Travaux publics pétroliers	219 69,6	28 024,7	32 916,2	35 471,3	36 417,9
Industrie hors hydrocarbures	193 904,7	213 419,5	223 180,5	256 821,1	270 395,5
Bâtiments et travaux publics	191 160,7	217 685,1	243 651,0	265 412,1	271 257,7
Transport et communication	99 807,1	148 885,8	182 084,6	206 470,2	238 856,0
Commerces services	283 531,6	320 575,4	348 347,7	380 362,2	412 530,8
services	76 291,8	90 837,9	103 308,4	109 841,2	118 889,0
Sous total	1 568 787,8	2 017 685,8	2 215 176,3	2 217 445,4	2 598 955,9
Taxe sur la valeur ajoutée	100 360,0	124 638,8	143 776,6	151 438,8	146 029,7
Droits de douane	74 848,0	84 388,0	73 510,0	75 486,0	80 242,0
Production intérieure brute	1 743 631,8	2 256 712,6	2 432 462,4	2 444 370,2	2 825 227,6
Consommations productives	877 897,9	1 106 664,1	1 197 806,4	1 362 237,9	1 573 882,2
Production totale brute	2 621 529,7	3 363 376,7	3 630 269,3	3 806 608,1	4 399 109,8

	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Valeurs ajoutées brutes				
Agriculture	346 171,4	412 119,5	417 225,2	510 033,0
Hydrocarbures	1 616 314,7	1 443 928,1	1 477 033,6	1 873 206,8
Travaux publics pétroliers	42 904,8	38 388,0	39 998,5	45 628,6
Industrie hors hydrocarbures	290 749,6	312 655,0	325 930,0	34 4868,9
Bâtiments et travaux publics	292 046,3	320 507,1	369 939,3	401 014,4
Transport et communication	275 929,7	337 222,6	364 330,4	412 437,2
Commerces services	436 292,1	476 208,7	509 285,7	552 179,9
services	130 448,6	144 626,8	157 355,8	168 588,8
Sous total	3 430 857,3	3 485 655,9	3 661 098,5	4 307 957,6
Taxe sur la valeur ajoutée	181 515,4	199 229,4	249 147,4	260 070,6
Droits de douane	86 321,0	103 683,0	128 355,0	143 000,0
Production intérieure brute	3 698 683,7	3 788 568,3	4 038 600,9	4 715 028,2
Consommations productives	1 685 573,0	1 781 384,5	1 894 693,1	2 089 465,0
Production totale brute	5 384 256,7	5 569 952,8	5 933 294,0	6 800 493,2

Bilan des Ressources et Emplois de la Nation en Biens et Services [1995 – 2003]
[En millions de DA]

	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Produit intérieur brut	1 743 631,8	256 712,6	2 432 462,9	244 370,2	2 825 227,6
Importations de biens et services	616 099,4	596 709,6	594 683,4	656 079,7	737 629,0
Valeurs ajoutées brutes	2 359 731,2	2 853 422,2	3 027 146,3	3 100 449,7	3 562 856,5
Consommations productives	877 897,9	1 106 664,1	1 197 806,4	1 362 237,9	1 573 882,2
Total ressources	3 237 629,1	3 960 086,3	4 224 952,7	4 462 687,6	5 136 738,7
Consommation finale individuelle des ménages	1 103 081,9	1 319 393,2	1 411 669,5	1 531 502,9	1 642 338,5
Consommation finale des administrations publiques	85 906,6	101 627,5	1 239 85,6	135 519,1	151 702,8
Consommation finale : affaires immobilières	711,1	947,2	1 180,7	1 678,1	1 950,7
Consommation finale: institutions financières	3 953,1	5 125,1	5 634,3	5 536,9	5 356,7
accumulation brute des fonds fixes	541 826,0	639 447,1	638 119,7	728 754,1	789 798,6
Variations de stocks	91 205,4	5 194,3	9 339,3	45 201,3	60 152,8
Exportations de biens et services	533 047,1	781 687,3	837 217,3	652 257,3	911 556,4
Sous total	2 359 731,2	2 853 422,2	3 027 146,3	3 100 449,7	3 562 856,5
Consommations productives	877 897,9	1 106 664,1	1 197 806,4	1 362 237,9	1 573 882,2
Total emploi	3 237 629,1	3 960 086,3	4 224 952,7	4 462 687,6	5 136 738,7

	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Produit intérieur brut	3 698 683,7	3 788 568,3	4 038 600,9	4 711 028,2
Importations de biens et services	855 221,9	930 677,5	1 159 170,0	1 250 630,2
Valeurs ajoutées brutes	4 553 905,5	4 719 245,8	5 197 771,0	5 961 658,4
Consommations productives	1 685 573,0	1 781 384,5	1 894 693,1	2 089 465,0
Total ressources	6 239 478,5	6 500 630,3	7 092 464,1	8 051 123,4
Consommation finale individuelle des ménages	1 684 862,8	1 817 277,4	1 954 242,0	2 089 319,2
Consommation finale des administrations publiques	156 835,4	173 334,5	218 828,7	243 281,0
Consommation finale : affaires immobilières	2 025,4	2 103,7	2 168,5	2 269,2
Consommation finale: institutions financières	5 770,1	7 332,4	14 053,3	14 376,7
accumulation brute des fonds fixes	852 628,7	965 462,5	1 111 309,3	1 265 164,5
Variations de stocks	117 032,4	202 836,9	291 379,71	333 811,5
Exportations de biens et services	734 750,7	1 550 898,4	605 789,6	2 013 436,3
Sous total	4 553 905,5	4 719 245,8	5 197 771,0	5 961 658,4
Consommations productives	1 685 573,0	1 781 384,5	1 894 693,1	2 089 465,0
Total emploi	6 239 478,5	6 500 630,3	7 092 464,1	8 051 123,4

Production Intérieure Brute et ses Emplois [1995 – 2003]
[En millions de DA]

	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Consommation finale individuelle des ménages	1103081,9	1319393,2	1411669,5	1531502,9	1642338,5
Consommation finale des administrations publiques	85906,6	101627,5	123985,6	135519,1	151702,8
Consommation finale Affaires immobilières	711,1	947,2	1180,7	1678,1	1950,7
Consommation finale des institutions financières	3953,1	5125,1	5634,3	5536,9	5356,7
Accumulation brute des fonds fixes	541826,0	639447,1	638119,7	728754,1	789798,6
Variation de stocks	91205,4	5194,3	9339,3	45201,3	60152,8
Exportations de biens et services	533047,1	781687,3	837217,3	652257,3	911556,4
(-) importations de biens et services	616099,4	596709,6	594683,4	656079,5	737629,0
Emplois de la production intérieure brute	1743631,8	2256712,6	3027146,3	2432462,9	2444370,2
Rémunération des salariés	313742,2	363291,1	391021,2	430058,0	454996,0
Consommation des fonds fixes	137670,2	188145,3	179528,3	208854,9	256574,1
Impôts indirects nets de subventions	373728,8	483297,8	507361,4	486770,6	538894,8
Excédent net d'exploitation	918490,3	1221978,4	1354552,1	1318686,7	1574762,6
Production intérieure brute	1743631,8	2256712,6	2432462,9	2444370,2	2825227,5

	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Consommation finale individuelle des ménages	1684862,8	1817277,4	1954242,0	2089319,2
Consommation finale des administrations publiques	156835,4	173334,5	218828,7	243281,0
Consommation finale Affaires immobilières	2025,4	2103,7	2168,5	2269,2
Consommation finale des institutions financières	5770,1	7332,4	14053,3	14376,7
Accumulation brute des fonds fixes	852628,7	965462,5	1111309,3	1265164,5
Variation de stocks	117032,4	202836,9	291379,71	333811,5
Exportations de biens et services	734750,7	1550898,4	605789,6	2013436,3
(-) importations de biens et services	855221,9	930677,5	1159170,2	1250630,2
Emplois de la production intérieure brute	2825227,5	3788568,3	4038600,9	4711028,2
Rémunération des salariés	479700,3	518889,7	557945,9	594341,0
Consommation des fonds fixes	257183,3	289508,0	299686,0	346881,9
Impôts indirects nets de subventions	737499,6	778399,2	867467,1	1005632,8
Excédent net d'exploitation	2224300,5	2201771,4	2313501,9	2764172,5
Production intérieure brute	3698683,7	3788568,3	4038600,9	4711028,2

Revenu National Disponible (RND) et son Affectation [1995 – 2003]
[En millions de DA]

	1995	1996	1997	1998	1999
Rémunération des salaires	313742,2	363291,1	391021,2	430058,0	454996,0
Consommations des fonds fixe	137670,2	188145,3	179528,3	208854,9	256574,1
Impôts indirects nets de subventions	373728,8	483297,8	507361,4	486770,6	538894,8
Revenu intérieur	1605961,3	2068567,3	2252934,7	2235515,3	2568653,4
Solde de revenu de la propriété et de l'entreprise	-101593,3	-118778,2	-123730,6	-114757,5	-147656,6
Revenu national (S.C.E.A)	1504368,0	1949789,1	2129204,1	2120757,8	2420996,8
Autre transferts courants	115798,5	90879,7	103673,7	93918,4	94151,9
Revenu national disponible	1620166,5	2040668,8	2232877,8	2214676,2	2515148,7
Consommation finale individuelle des ménages	1103081,9	1319393,2	1411669,5	1531502,9	1642338,5
Consommation finale administration publiques	85906,6	101627,5	123985,6	135519,1	151702,8
Consommation finale affaires immobilière	711,1	947,2	1180,7	1678,1	1950,7
Consommation finale institutions financière	3953,1	5125,1	5634,3	5536,9	5356,7
Solde	426513,8	613575,8	690407,8	540439,3	713800,0
Revenu national disponible	1620166,5	2040668,8	2232877,8	2214676,2	25151487,7

	2000	2001	2002	2003
Rémunération des salaires	479700,3	518889,7	557945,9	594341,0
Consommations des fonds fixe	257183,3	289508,0	299686,0	346881,9
Impôts indirects nets de subventions	737499,6	778399,2	867467,1	1005632,8
Revenu intérieur	3441500,3	3499060,3	3738914,9	4364146,3
Solde de revenu de la propriété et de l'entreprise	-175240,3	-123190,1	-174668,8	-189977,6
Revenu national (S.C.E.A)	3266260,1	3375870,3	3564246,1	4174168,7
Autre transferts courants	72426,3	105463,7	138019,4	184167,3
Revenu national disponible	3338686,3	3481334,0	3702265,5	4358336,0
Consommation finale individuelle des ménages	1684862,8	1817277,4	1954242,0	2089319,2
Consommation finale administration publiques	156835,4	173334,5	218828,7	243281,0
Consommation finale affaires immobilière	2025,4	2103,7	2168,5	2269,2
Consommation finale institutions financière	5770,1	7332,4	14053,3	14376,7
Solde	1489192,6	1481286,0	1512973,0	2009086,9
Revenu national disponible	3338686,3	3481334,0	3702265,5	4358336,0

CHAPITRE IV

L'EPARGNE NATIONALE EN ALGERIE

PREAMBULE

Nous userons tout au long de cette section de la définition de l'épargne qui la considère comme étant la partie du revenu qui n'est pas consommée.

En raison de l'insuffisance de références historiques propres, et de la quasi-inexistence de travaux dans ce domaine, nous nous proposons ici de *tenter* de fixer les principaux repères sur les phénomènes qui sont en relation directe ou indirecte avec l'épargne à partir :

- ❖ Des données macro-économiques.
- ❖ D'une série de comparaisons.

Sachant que dans notre étude, nous nous sommes référés à la comptabilité nationale puisqu'elle est l'instrument utilisé pour donner une vision économique d'ensemble : « La comptabilité nationale se place à l'échelle macro-économique et permet l'étude des structures et processus économiques principaux »¹¹⁶.

À cet égard, il convient de souligner que le but recherché est de démontrer que l'épargne nationale est la clef du financement du développement économique.

Pour ce faire, nous avons dressé un plan de travail que nous espérons le plus exhaustif qui soit ; il comporte 5 grandes parties :

- 1- L'évolution de l'épargne nationale et ses composantes pendant la période 1998-2003.
- 2- L'épargne bancaire en Algérie.
- 3- L'épargne et l'Islam.
- 4- L'épargne des émigrés.
- 5- L'épargne informelle en Algérie.

SECTION 1 : EVOLUTION DE L'EPARGNE NATIONALE BRUTE ET SES**COMPOSANTES 1998/2003**

Au niveau national, l'épargne brute est égale à la différence entre le revenu national et la somme des consommations finales de tous les agents économiques (ménages, entreprises, administrations publiques, institutions financières, extérieur).

¹¹⁶ M. LABIDI, « Manuel de la comptabilité nationale et analyse des comptes économiques en Algérie », édition ENAP, 1988, p.19.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu national [1]	2 427 826,1	2 622 747,1	2 733 368,7	3 168 347,4	3 591 981,5	3 948 222,1
Consommation finale [2]	1 672 880,9	1 797 833,7	1 848 810,8	2 000 048	2 189 292,5	2 349 246,1
Epargne nationale [1] – [2]	754 945,2	824 913,4	884 557,9	1 168 299,4	1 402 689	1 598 978
Taux de croissance de l'épargne	-	9,268	7,230	32,077	20,062	13,996

Tableau IV.1 : Evolution du Revenu, consommation & épargne au niveau national (en millions de DA)
[Période 1998-2003].

► Source : www.ons.dz

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Consommation/Revenu	68,90	68,54	67,63	63,12	60,94	59,50
Epargne/Revenu	31,09	31,45	32,36	36,87	39,05	40,49
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau IV.2 : Evolution des rapports de la consommation et de l'épargne au revenu (en pourcentage)
[Période 1998-2003].

► Source : www.ons.dz

« Le revenu national est la somme des revenus perçus par le travail, le capital et la terre. Il est égal au total de la rémunération du travail, des loyers, des intérêts nets, des revenus de propriété et des profits des sociétés »¹¹⁷.

$RN = PIB - (\text{dépréciation} + \text{impôts indirects})$

$PIB = \text{exportations nettes} + \text{dépenses publiques} + \text{investissement} + \text{consommation}$.

$RN = (\text{exportations nettes} + G + I + C) - (\text{dépréciation} + \text{impôts indirects})$

Le revenu national est donc ce qui est réellement à la disposition des consommateurs pour en faire l'usage qui leur plait : $RN = C + S$

¹¹⁷ M. SAMUELSON, H. NORDHAUS, « Economie 16^{ème} édition », Economica, 2000, p.416.

Nous remarquons que le revenu national en Algérie augmente pendant la période 1998-2003 grâce surtout à l'expansion du prix du pétrole. Les exportations des hydrocarbures finaux constituent plus de 60 % du revenu national.

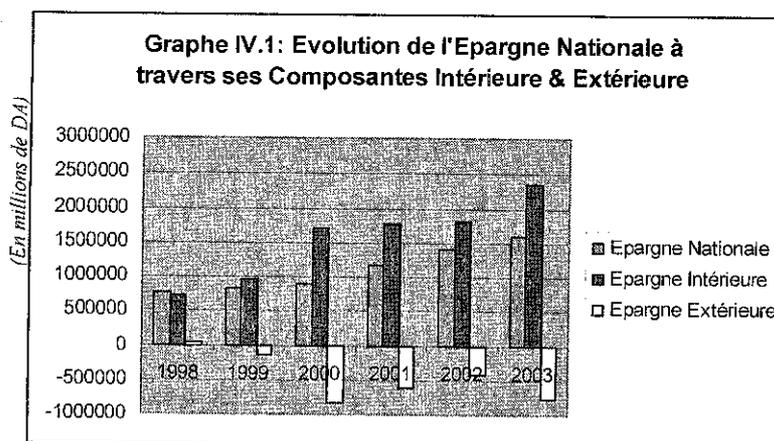
La consommation finale du pays représente 68,9 % du revenu national, elle tend à la baisse pour atteindre 59,5%. Cette baisse est avantageuse puisqu'elle laisse une part plus importante pour l'épargne nationale dans le revenu national qui atteint 40,5% en 2003. D'ailleurs, la baisse de la consommation est une des politiques établies pour stimuler l'épargne. Nous développerons cette idée un peu plus tard.

Rappelons que l'épargne nationale représente la somme de l'épargne intérieure (ménages, entreprises, institutions financière, administrations publiques) et l'épargne extérieure.

Années	Epargne Nationale	Epargne Intérieure (1)	Epargne Extérieure (2)	Part de l'Epargne Intérieure dans l'Epargne Nationale	Part de l'Epargne Extérieure dans l'Epargne Nationale
1998	754 945,2	730 283,9	24 661,3	96,73	3,27
1999	824 913,4	955 037,4	- 130 124	115,78	-15,78
2000	884 557,9	1 708 632,8	- 824 074,9	193,16	-93,16
2001	1 168 299,4	1 770 793,9	- 602 494,5	151,57	-51,57
2002	1 402 689	1 812 658,9	- 409 969,9	129,22	-29,22
2003	1 598 976	2 355 971,8	- 756 995,8	147,34	-47,34

Tableau IV.3 : Evolution des Epargne Intérieure et Extérieure (en millions de DA) avec leur quote-part dans l'Epargne Nationale [Période 1998-2003].

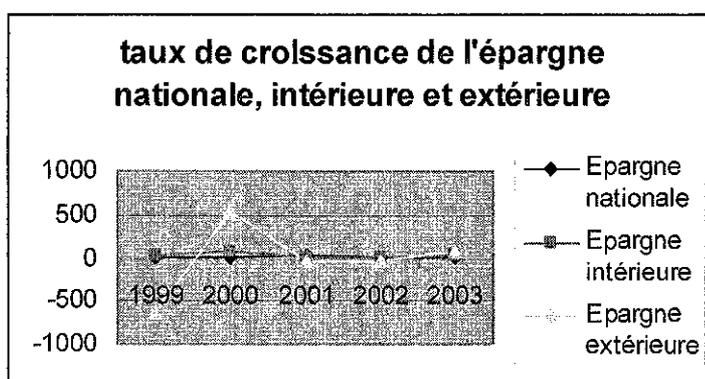
► Source : www.ons.dz



	1999	2000	2001	2002	2003
Epargne Nationale	9,26	7,23	32,07	20,06	13,99
Epargne Intérieure	30,77	78,9	3,63	2,36	29,97
Epargne Extérieure	-627,64	533,29	-26,88	-31,95	84,64

Tableau IV.4 : Taux de Croissance des deux Composantes de l'Epargne Nationale [Période 1999-2003].

► Source : www.ons.dz



Il est question dans cette section de définir les composantes de l'épargne intérieure en Algérie, en les étudiant une par une. Des statistiques cerneront au mieux leurs évolutions.

Mais avant cela, une analyse de la capacité ou le besoin de financement intérieur du pays, s'impose. Autrement dit, apporter un élément de réponse à la question suivante : Est-ce que l'épargne intérieure contribue ou pas au financement de notre économie?

IV.1.1 La Capacité de Financement de la Nation

Le tableau qui suit [Tableau IV.5] pourrait répondre à la question précédente :

	Epargne Intérieure [1]	PIB [2]	Taux d'épargne [1] / [2]	ABFF [4]	Variation de stocks [5]	Taux d'autofinancement interne [1] / ([4] + [5])	(+) ou (-) de financement
1998	730 283,90	2 444 370,20	29,876	728 754,10	26 191,10	96,73	- 24 661,30
1999	955 037,40	2 825 227,50	33,803	789 798,60	35 114,80	115,77	+ 130 124
2000	1 708 632,80	3 698 683,70	46,195	869 325,60	15 232,30	193,16	824 074,90
2001	1 770 793,90	3 788 568,30	46,74	965 462,50	202 836,90	151,57	602 494,50
2002	1 812 658,90	4 038 600,90	44,883	1 111 309,30	291 379,70	129,23	409 969,90
2003	2 355 971,80	4 711 028,20	50,009	1 265 164,50	333 811,50	147,34	756 995,80

Tableau IV.5 : Taux d'Autofinancement Interne (en millions de DA) [Période 1998-2003].

► Source : statistiques calculées par l'auteur à partir de l'ONS

Nous remarquons qu'il y a en effet une capacité de financement intérieure dégagée pendant la période 1999-2003. L'épargne qui existe est certes investie, mais est-elle bien investie ? Est-elle suffisante en matière de créations d'emplois ?

L'investissement en Algérie lorsqu'il existe n'est pas productif. Il s'agit en général des investissements budgétaires (routes, ponts...), et c'est ce qui paralyse le financement de notre économie, Sachant que le but d'un investissement c'est d'assurer la croissance.

Quant à la création d'emplois, nous avons vu dans le chapitre précédent que le taux de chômage est de 15,5 % (selon les statistiques de l'ONS). Cependant, les postes créés ne sont pas permanents.

Lorsqu'une nation épargne beaucoup, son stock de capital croît rapidement et elle bénéficie d'une croissance rapide de son produit potentiel. Quand le taux d'épargne d'une nation est faible, ses équipements et ses entreprises deviennent inefficaces. Cette relation étroite entre l'épargne et l'investissement et la croissance économique est la principale raison pour laquelle les économistes prêtent une grande attention aux taux d'épargne d'une nation.

IV.1.2 Analyse de l'Evolution de l'Epargne Intérieure

IV.1.2-a) L'Epargne des Ménages

La définition de l'épargne des ménages est – comme nous avons avancé dans le 1^{er} chapitre – le résidu obtenu par la différence entre leurs revenus et les consommations finales. Lorsqu'un algérien dépose de l'argent sur son livret d'épargne, il agit en fonction de son intérêt personnel. Son comportement a une logique purement individualiste. Pourtant, son action va avoir des répercussions économiques fondamentales. En effet, l'argent déposé ne va pas dormir dans les caisses de la banque. L'argent va « travailler ».

Cela signifie que la banque va le prêter à des agents économiques qui ont besoin de fonds pour consommer ou investir.

L'épargne est donc un élément déterminant dans le financement de l'activité économique : sans épargne, pas d'investissement.

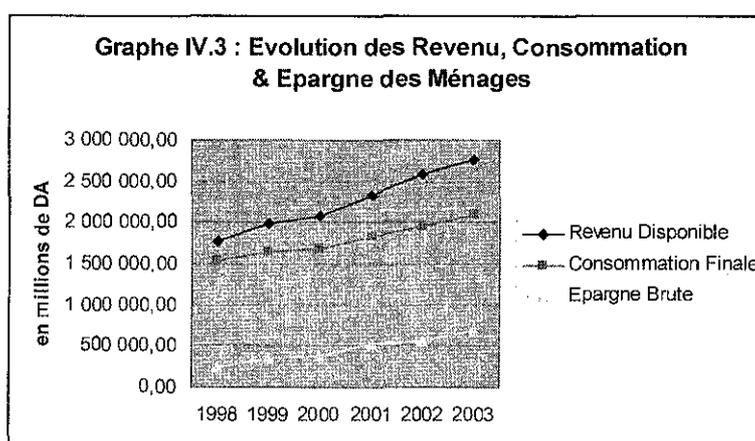
Notre travail sera scindé en deux phases : tout d'abord, nous déterminerons l'épargne brute des ménages, résultat obtenu de la différence entre leurs revenus et leurs consommations finales. Ensuite, et dans une deuxième phase, nous essayerons de calculer leur capacité ou leur besoin de financement.

I) *Revenu, Consommation & Epargne des Ménages*

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu Disponible	1 768 968,70	1 982 644,20	2 069 592,40	2 334 435,10	2 582 198,30	2 773 803
Consommation Finale	1 530 146,80	1 638 823,50	1 683 330,80	1 817 277,10	1 954 242	2 089 319,20
APC (Consommation/Revenu)	0,86	0,83	0,81	0,78	0,77	0,75
Epargne Brute	238 821,90	343 820,70	386 261,60	517 157,70	567 956,30	684 483,80
APS (Epargne/Revenu)	0,14	0,17	0,19	0,22	0,23	0,25

Tableau IV.6 : *Evolution des Revenu, Consommation & Epargne des Ménages (en millions de DA)*
[Période 1998-2003].

► Source : Données Calculées par l'auteur à partir de l'ONS



Le **Graphe IV.3** montre que la consommation des ménages algériens est une courbe ascendante pendant la période considérée (1998-2003). Cela est dû principalement à l'augmentation soutenue du revenu disponible.

Nous remarquons que les ménages consacraient en 1998 plus de 86 % de leurs revenus à la consommation immédiate. Cette propension a tendance à baisser et atteint les 75 % en 2003. En effet, les ménages consomment moins pour épargner plus : l'épargne augmente pour atteindre 684 483,8 millions de DA en 2003.

La propension à épargner ou taux d'épargne des ménages a augmenté de 13,51 % en 1998 pour atteindre 24,68 % en 2003, ce qui veut dire que les ménages algériens sont de plus en plus conscients de l'importance de l'épargne.

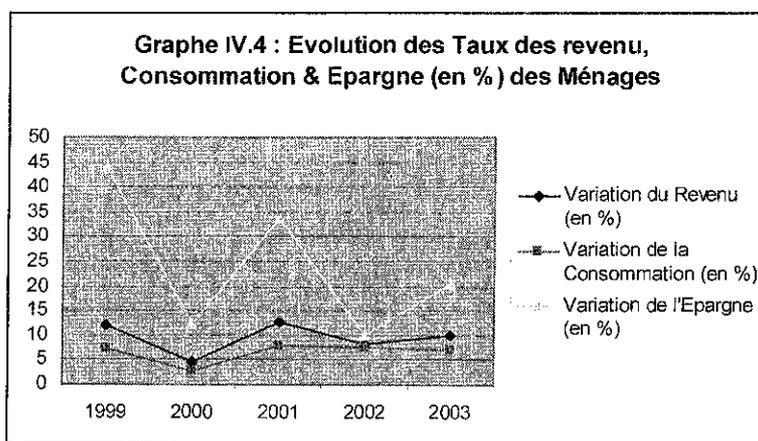
Celle-ci est collectée principalement par les banques qui prêtent essentiellement ces fonds aux entreprises pour leur permettre d'investir.

Le tableau ci-après [Tableau IV.7] montre *les taux de croissance du revenu, de la consommation et de l'épargne des ménages dans la période allant de 1999 à 2003*.

	1999	2000	2001	2002	2003
Variation du Revenu (%)	12,079	4,385	12,79	8,043	9,975
Variation de la Consommation (%)	7,1	2,71	7,95	7,53	6,91
Variation de l'Epargne (%)	43,96	12,34	33,88	9,82	20,51

Tableau IV.7 : Evolution des taux de croissance des Revenu, Consommation et Epargne des Ménages [Période 1999-2003].

► Source : Données Calculés par l'auteur à partir de l'ONS

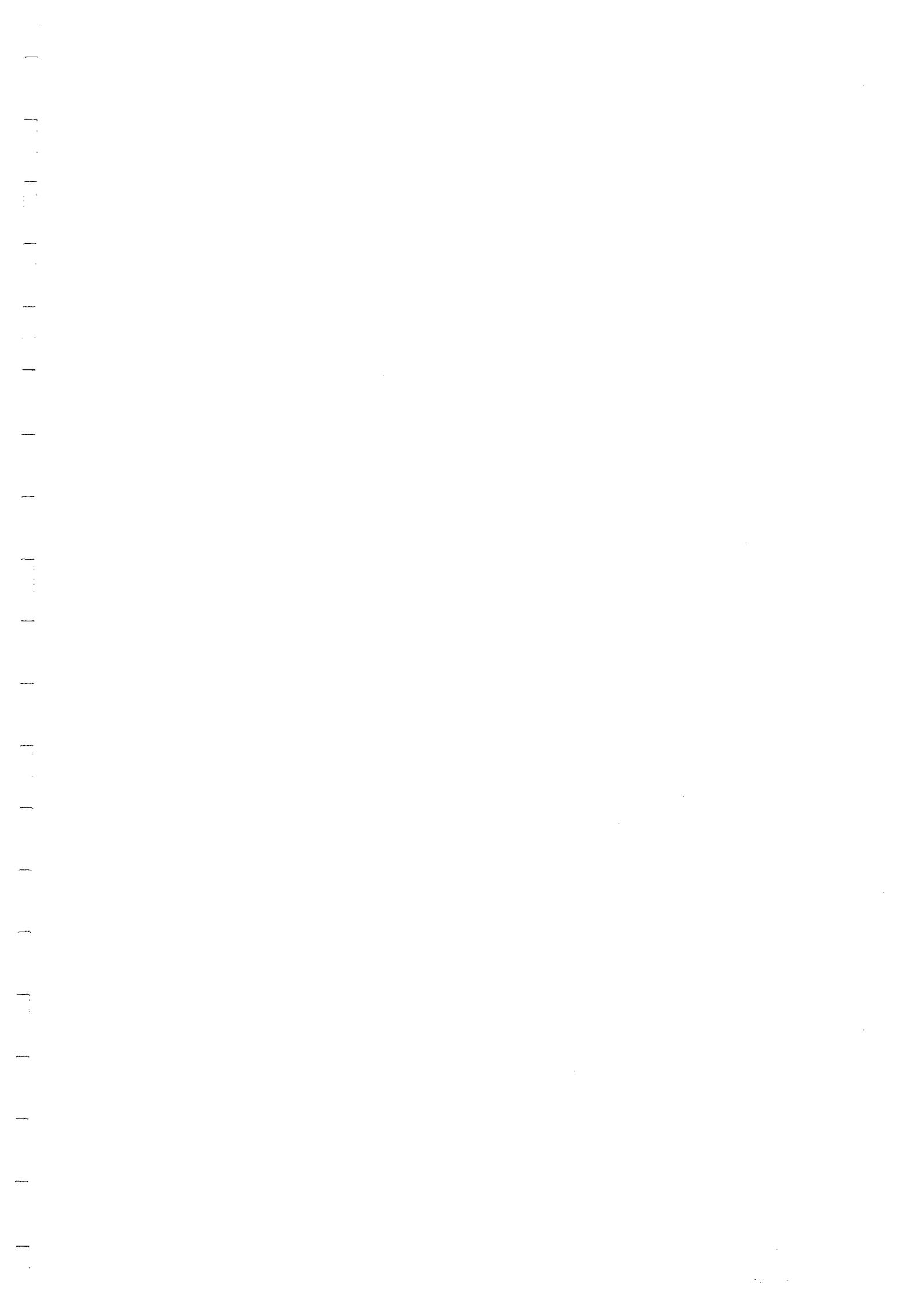


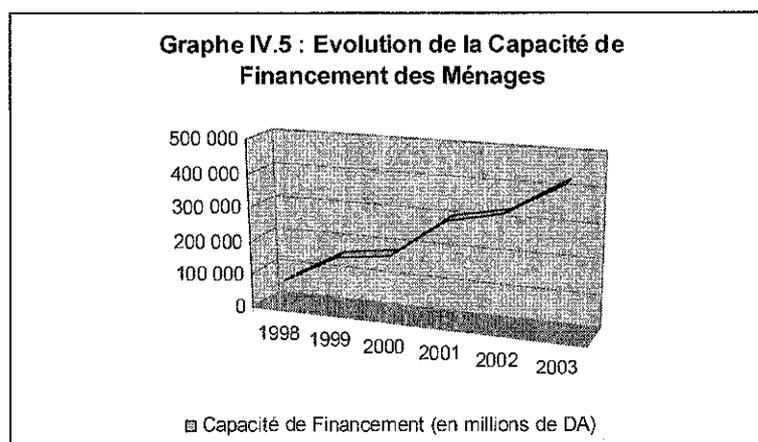
II) Capacité de Financement des Ménages Algériens

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Epargne Brute	238 821,9	343 820,7	386 261,6	517 157,7	567 956,3	684 483,8
Transferts en Capital	2850	3850	3 000	7 650	3 344	19 190
ABFF des Ménages	159 710,4	178 604,1	195 664,9	212 401,7	218 773,8	237 212,4
Variation de Stocks	2 043,3	1 663	6 228	8 113,5	14 569	33 359,6
Acquisitions Nettes de Terrains ou d'Actifs Incorporels	1 976,2	2 095,6	3 009	3 055,3	3 208,1	4 202,6
Capacité de Financement	+ 77 942	+ 165 308	+ 184 359	+ 301 237	+ 334 749,4	+ 428 899,2

Tableau IV.8 : Evolution de la Capacité de Financement - à travers un ensemble de critères - des Ménages (en millions de DA) [Période 1998-2003].

► Source : www.ons.dz





Le besoin de financement n'apparaît même pas dans le tableau ci-dessus [Tableau IV.8]. Au contraire, la capacité de financement des ménages algériens est une courbe ascendante pendant la période 1998-2003.

Nous l'avons calculée de la manière suivante :

Capacité de financement = épargne brute + transferts en capital - (ABFF + VS + Acquisitions nettes de terrains).

Son augmentation est soutenue. Elle a été multipliée par 5,5 en 6 ans grâce aux montants importants de l'épargne brute.

Nous concluons cette partie en disant que tous ces chiffres montrent l'importance de l'épargne des ménages algériens, dont la problématique majeure reste sa mobilisation par les intermédiaires financiers en vue d'en faire une épargne effective dans le financement de l'économie, car il y'a toujours une épargne *non placée* qu'on ne peut pas estimer.

IV.1.2-b) L'Épargne des Administrations Publiques

D'une manière similaire à celle des ménages, nous étudierons l'épargne des administrations publiques.

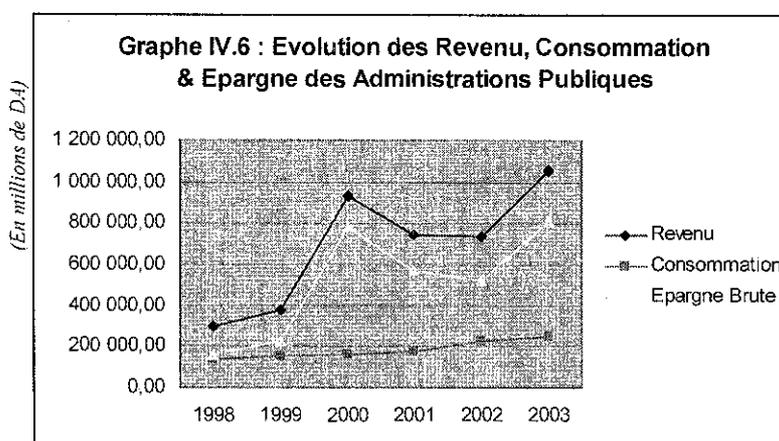
Les administrations publiques sont constituées par l'ensemble des unités institutionnelles résidentes, dont la fonction économique principale est la fourniture à titre gratuit ou semi gratuit, de services non marchands à la collectivité (enseignement, santé, justice, sécurité...) ¹¹⁸.

¹¹⁸ K. AKACEM, « Comptabilité nationale : Le système des comptes économiques algériens : SCEA », OPU 1987, p.23.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu	296 492,90	376 025,10	936 068,80	748 030,20	740 866,80	1 058 428,70
Consommation	137 197,20	153 653,50	158 864,60	175 438,20	220 997,20	245 550,12
Epargne Brute	159 295,70	222 371,60	777 204,20	572 592	519 869,60	812 878,50

Tableau IV.9 : Evolution des Revenu, Consommation & Epargne des Administrations Publiques (en millions de DA)
[Période 1998-2003].

► Source : www.ons.dz



La principale information qui se dégage de la lecture des tableau et graphe précédents (**Tableau IV.9 & Graphe IV.6** respectivement) est que l'épargne des administrations publiques est importante. En six ans, elle a été multipliée par 5 en raison de l'augmentation du revenu disponible. Ce dernier est composé principalement des recettes fiscales et parafiscales¹¹⁹ et des versements des entreprises publiques industrielles et commerciales¹²⁰. Les contributions de la sécurité sociale, les emprunts et les moyens de trésorerie font aussi partie des ressources publiques¹²¹.

En 2000, la variation du revenu a été de 148,937 %, dû principalement aux impôts (directs et indirects). Quant à la consommation des administrations publiques, elle varie entre

¹¹⁹ Versements à la sécurité sociale.

¹²⁰ Contributions prélevées sur leurs revenus et bénéfices.

¹²¹ M. LABIDI, « Manuel de comptabilité nationale et analyse des comptes économiques en Algérie », ENAP 1988, p. 54.

140 000 et 245 000 millions de DA pendant la période considérée. Dans cette consommation sont inscrits tous les transferts et dépenses non liés à l'accumulation du secteur.

Nous remarquons que cette consommation reste pratiquement inchangée en 2000 face à l'augmentation spectaculaire du revenu, contrairement à l'épargne qui enregistre en cette même année une variation de 249,506%.

Ces observations sont largement perceptibles du graphe cité plus haut : la courbe de l'épargne présente la même forme de variation mais en proportions moindres que celle relative au revenu.

IV.1.2-c) L'Épargne des Institutions Financières

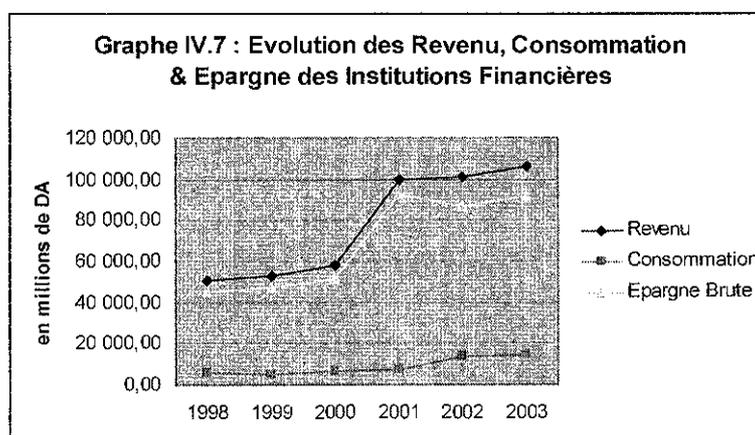
Le secteur des institutions financières est constitué par l'ensemble des unités institutionnelles résidentes dont la fonction économique principale est le financement de l'économie. Il comprend la Banque Centrale, les banques primaires, le Trésor, la Bourse des Valeurs, les caisses d'assurance et les caisses de retraites.

Celles-ci ont un rôle d'intermédiaires et réalisent la comptabilité entre les besoins des emprunteurs (les entreprises) et les capacités des prêteurs (ménages).

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Revenu	50 498,80	52 525,60	58 022,20	99 511,60	100 893,20	106 178,20
Consommation	5 536,80	5 356,70	6 615,40	7 332,40	14 053,30	14 376,70
Epargne brute	44 961,90	47 168,90	51 406,80	92 179,20	86 839,90	91 801,50

Tableau IV.10 : Evolution des Revenu, Consommation & Epargne des Institutions Financières (en millions de DA) [Période 1998-2003].

► Source : www.ons.dz



	1999	2000	2001	2002	2003
Variation du Revenu (%)	4,013	10,464	71,506	1,388	5,238
Variation de la Consommation (%)	- 3,252	23,497	10,838	91,660	2,301
Variation de l'Épargne (%)	4,908	8,984	79,313	- 5,792	5,713

Tableau IV.11 : Evolution des taux de croissance des Revenu, Consommation et Epargne des Institutions Financières [Période 1999-2003].

► Source : Données Calculés par l'auteur à partir de l'ONS

A première vue, nous constatons que la consommation des institutions financières est très négligeable, ce qui explique la différence presque nulle entre le revenu et l'épargne.

Cependant, l'épargne est importante, elle varie entre 44 900 millions de DA en 1998 et 92 000 millions de DA en 2003. Cette épargne mesure à la fois la capacité d'autofinancement du secteur et la capacité de participation des institutions financières au financement de l'économie du pays.

IV.1.2-d) L'Épargne des Sociétés et Quasi-sociétés

Le secteur des sociétés et quasi-sociétés comprend l'ensemble des unités institutionnelles (entreprises) *résidentes*, dont la fonction principale est de *produire* des biens et des services marchands productifs.

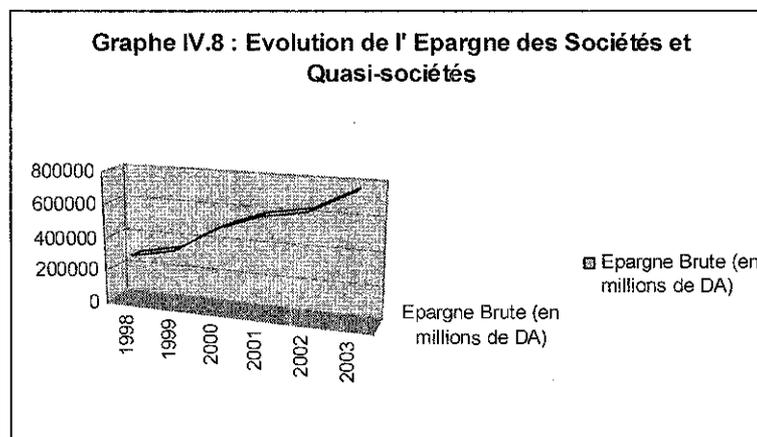
Les quasi-sociétés comprennent les succursales résidentes en Algérie, d'entreprises étrangères. Sont comprises les sociétés et quasi-sociétés publiques et privées¹²².

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Epargne brute	287 204,40	341 676,20	493 760,20	588 865	637 993,10	766 808
Taux de Croissance		18,966	44,511	19,261	8,342	20,19

Tableau IV.12 : Evolution de l'Épargne (en millions de DA) et du taux de Croissance (en %) des Sociétés et Quasi-sociétés [Période 1998-2003].

► Source : www.ons.dz

¹²² K. AKACEM, Op. Cit., p.37.



Nous remarquons en premier lieu, après lecture du tableau et du graphe précédents (**Tableau IV.12 & Graphe IV.8** respectivement), l'égalité entre le revenu et l'épargne brute des sociétés et quasi-sociétés. Cela veut dire que cet agent économique n'a pas de consommations finales. En effet, la consommation finale d'une entreprise constitue son investissement.

Le revenu des sociétés et quasi-sociétés représente la différence entre l'excédent d'exploitation et le revenu de la propriété qui revient aux sociétés et quasi-sociétés.

Quant à l'épargne des sociétés, elle se traduit par un accroissement de leurs fonds propres : au capital apporté par les actionnaires s'ajoutent des réserves, des provisions, des amortissements et des bénéfices non distribués¹²³.

D'une autre façon, nous pouvons dire que l'épargne nette des sociétés est faite de bénéfices accumulés, plus la valeur de remplacements des installations et machines utilisées, c'est-à-dire l'amortissement.

Cette épargne annuelle a un rôle d'autofinancement de n'importe quel aspect de l'actif de la société (accroissement de stocks, équipements nouveaux...). En effet, on pose en général l'hypothèse que les sociétés consacrent en priorité leur épargne à financer leurs investissements (=autofinancement).

¹²³ CAZAL, « Les pièges de l'épargne, du bas de laine à la bourse », Seuil, Paris 1966, p.17.

IV.1.2-e) La Part de l'Épargne des Ménages, Administrations, Institutions Financières et Entreprises dans l'Épargne Intérieure du Pays

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Épargne des Ménages en % de l'Épargne Intérieure	32,70	36,00	22,60	29,20	31,33	29,05
Épargne des Administrations Publiques en % de l'Épargne Intérieure	21,812	23,284	45,487	32,335	28,680	34,503
Épargne des Institutions Financières en % de l'Épargne Intérieure	6,156	4,939	3,008	5,205	4,791	3,896
Épargne des Sociétés en % de l'Épargne Intérieure	39,328	35,776	28,898	33,254	35,196	32,547
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau IV.13 : Evolution de la part de l'Épargne (en pourcentage) des Ménages, Administrations, Institutions Financières & Entreprises dans l'Épargne Intérieure du pays [Période 1998-2003].

► Source : Données Calculée par l'auteur à partir de l'ONS

SECTION 2 : L'ÉPARGNE BANCAIRE EN ALGERIE

IV.2.1 Introduction

La collecte des ressources indispensables au financement de l'économie d'une façon générale, et des différents agents économiques (Etat, entreprises et ménages) en particulier, constitue une préoccupation constante des différents agents économiques.

En l'absence d'un marché financier performant, et ce malgré les réformes économiques et la mise en œuvre d'un cadre tracé en 1990 par la Loi sur la Monnaie et le Crédit redéfinissant le rôle et l'organisation du système bancaire, les banques continuent à supporter tout le poids de la collecte de l'épargne et du financement de l'économie algérienne.

Pour cela, nous avons consacré toute une section au secteur bancaire et l'épargne bancaire.

La présente étude se propose donc de poser la problématique de la mobilisation de l'épargne bancaire et son impact sur l'activité économique de Algérie, et cela face aux contraintes liées à l'environnement économique et la gestion du système bancaire.

Jusqu'à une période récente, le modèle de développement ainsi que les formes d'organisations économique et sociale adoptées en Algérie, ne prenaient pas en compte l'épargne collectée par le canal bancaire, et ne lui faisaient appel que dans une très faible mesure du fait du rôle essentiel assigné au secteur public. Le financement du développement

était assuré par le Trésor Public soit directement, soit par l'intermédiaire du système bancaire agissant comme simple relais dans l'allocation des ressources.

Ce système de financement s'avéra inefficace en raison de la dépression des marchés pétroliers qui entraînait un resserrement des ressources publiques¹²⁴.

Cette situation engendrait une croissance progressive de l'endettement du Trésor auprès de la Banque Centrale, et parallèlement celui des établissements bancaires du fait d'une surliquidité provoquant une dégradation du pouvoir d'achat face à une forte tension sur les prix, et corollairement le développement de vastes secteurs d'économie informelle, et là s'est fait sentir la nécessité de rechercher d'autres ressources permettant un financement sain de l'économie, c'est à dire un financement sans inflation.

La mobilisation de l'épargne constitue le moyen privilégié de la réalisation de cet objectif.

A la lumière de ces éléments, et en l'absence d'un marché financier, nous nous limiterons, dans cette partie de notre travail, à l'étude de l'épargne collectée par le système bancaire qui est appelé à jouer son rôle dans un environnement inflationniste et là, il convient de se poser une série de questions :

- ❖ Quel est l'impact de l'épargne bancaire sur la croissance économique ?
- ❖ Quelles sont les difficultés de collecte de l'épargne par le secteur bancaire algérien ?
- ❖ Quelles sont les solutions pouvant redynamiser cette collecte ?

C'est à travers notre analyse que nous apporterons des réponses.

IV.2.2 Présentation du Système Bancaire Algérien

Jusqu'à 1990, le système bancaire algérien avait un rôle passif dans l'intermédiation financière. Il obéissait automatiquement à des procédures administratives et fonctionnait en tant qu'instrument privilégié au service de l'économie publique¹²⁵.

Ce n'est qu'après promulgation de la loi des années 1990 et devant la nécessité de réformer les structures financières de l'économie qu'il y a eu des mutations importantes dans le système bancaire algérien.

En effet et durant ces 15 dernières années, l'Algérie passe graduellement d'un système de monobanque (où l'économie était financée par le Trésor qui distribuait seul le

¹²⁴ A. BENACHENHOU, « Formation du sous développement en Algérie », Alger 1978, p.95

¹²⁵ S. MOUHOUBI, « L'Algérie à l'épreuve des réformes économiques », ENAG, 1998, p.71.

crédit, par l'intermédiaire des banques à des entreprises publiques généralement déficitaires) à un système moderne fondé sur le jeu du marché.

La Loi sur la Monnaie et le Crédit vise les objectifs suivants :

- Réhabiliter le rôle de la Banque Centrale dans la gestion de la monnaie et le crédit et la rendre une autorité monétaire indépendante vis-à-vis de toute tutelle.
- Rétablir la valeur du dinar.
- Assainir macro financièrement l'économie nationale. Dans ce cadre, une collaboration s'impose entre la Banque Centrale et le Trésor en vue de cet assainissement.
- Encourager les investissements étrangers.
- Déspecialiser les banques.
- Mettre en place un système bancaire « compétitif » obligeant les banques à exercer réellement leurs fonctions.
- Diversifier les sources de financement des agents économiques, notamment les entreprises, par la création et le développement d'un marché financier.
- Dynamiser le marché monétaire.
- Mettre en place de nouveaux instruments de régulation bancaire comme :
 - les ratios prudentiels.
 - le système des réserves obligatoires.

La Banque Centrale aura droit de regard sur les comptes annuels, les états mensuels ainsi que les bilans semestriels de chaque banque.

C'est ainsi que depuis la promulgation de la dite loi, la Banque Centrale est devenue la véritable autorité monétaire, et la structure de l'espace bancaire algérien s'est modifiée progressivement. Plusieurs innovations ont été introduites, et les banques commençaient à acquérir un esprit commercial avec une petite dose de concurrence.

Sur le plan institutionnel, la LMC a apporté des innovations telles que le Conseil National de la Monnaie et du Crédit (CNMC), la commission bancaire, la centrale des risques, et l'Association de Banques et Etablissements Financiers (ABEF).

A partir de 1998, le système bancaire algérien a commencé à se diriger vers le secteur privé et étranger. En effet, outre les 6 banques publiques – la CNEP Banque incluse –, il y a eu l'apparition ces 15 dernières années des banques privées ainsi que de banques internationales qui ont installé des succursales dans notre pays.

IV.2.3 Le Paysage Bancaire Algérien

Le secteur bancaire algérien se compose actuellement des institutions financières suivantes¹²⁶ :

IV.2.3-a) La Banque d'Algérie

Après la loi de 1990, la Banque Centrale a retrouvé ses prérogatives en matière de conception et d'application de la politique monétaire. Avant cette date, elle n'était qu'une simple fabrique de billets.

Outre ses fonctions traditionnelles, à savoir :

- l'émission de monnaie,
- la régulation de la circulation monétaire,
- le contrôle de la distribution des crédits à l'économie,
- la gestion des réserves de change,
- l'octroi de concours à l'Etat,

Et les activités qu'elle exerce quotidiennement :

- le réescompte,
- la gestion du marché monétaire,
- la gestion des chambres de compensation,
- la gestion du marché de changes,

La Banque Centrale accorde dorénavant des agréments pour l'ouverture en Algérie de bureaux de représentation ou d'installation des banques et établissements financiers étrangers.

IV.2.3-b) Les Banques Commerciales

❖ les banques publiques : Il s'agit des 6 banques publiques suivantes :

- La Banque Nationale d'Algérie (BNA)
- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)
- La Banque Extérieure d'Algérie (BEA)
- La Banque d'Agriculture et de Développement Rural (BADR)
- La Banque de Développement Local (BDL)
- La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP)

Ce secteur public représente 90 % du marché des ressources et des crédits.

¹²⁶ A. BENHALIMA, « le système bancaire algérien, textes et réalités », Edition DAHLEB, Alger 2001, p. 23.



Chapitre IV

IV.2.3-c) Les Banques Privées

Elles sont au nombre de 14 (fin 2003), et sont nationales ou étrangères.

IV.2.3-d) Les Institutions Financières Spécialisées

Au nombre de 7, elles ont les deux fonctions suivantes :

- octroyer des financements spécialisés ou prendre des participations dans des projets et des entreprises.
- mutualiser les risques par des dispositifs de garanties appropriées afin de permettre aux banques de s'engager d'avantage dans le financement de l'économie et des entreprises et donc d'atténuer les risques d'insolvabilité.

	1997	1998	1999	2000	2001
Banque d'Algérie	49	49	49	49	49
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	305	307	305	310	315
Banque de Développement Local	168	164	170	152	170
Banque Extérieure d'Algérie	74	74	74	76	76
Banque Nationale d'Algérie	183	187	181	182	189
Crédit Populaire d'Algérie	133	134	135	119	135
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance	174	180	185	185	185
Bank El Baraka	5	5	5	8	8
Union Bank	1	1	1	1	1
El Khalifa Bank	0	5	5	24	24
Mouna Bank	0	1	1	1	1
Société de Refinancement Hypothécaire	0	1	1	1	1
Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie	0	1	1	12	12
Citibank	0	1	1	1	1
Compagnie Algérienne de Banque	0	0	1	4	4
Arab Banking Corporation	0	0	0	1	1
Société Générale	0	0	0	1	2
Natexis El Amana Bank	0	0	0	1	1
Algerian International Bank	0	0	0	1	1
Al Ryan Algerian Bank	0	0	0	1	1
Arab Bank	0	0	0	1	1
Total	1092	1110	1115	1278	1178

Tableau IV.14 : Composition du système bancaire en Algérie [Période 1997- 2001]

► Source : Annuaire statistique de l'Algérie n°20.

Le tableau suivant [Tableau IV.15] montre l'essor des banques privées en Algérie:

	1999	2000	2001
Total des Fonds Collectés	931,2	1 078,2	1 388,2
Part des Banques Privées	3,3	7	10 %
Total des Crédits Distribués	934,5	775,6	838,5
Part des Banques Privées	1,5 %	3,4 %	5,4 %

Tableau IV.15 : Parts en Termes de Fonds et Crédits des Banques Privées [Période 1999- 2001]

► Source : A. BENACHENHOU, « L'Algérie aujourd'hui, un pays qui gagne », p.69.

L'organisation bancaire et financière a peu évolué pendant de nombreuses années. La Loi sur le Monnaie et le Crédit de 1990 a voulu normaliser les banques algériennes en les rapprochant de l'intermédiation financière normale en économie de marché. Les audits des banques publiques, leur recapitalisation, l'imposition de règles prudentielles, les plans de développement institutionnel ont constitué des éléments positifs dans la voie de la restructuration. Les banques publiques ont aussi amélioré progressivement la structure de leurs portefeuilles, héritée du passé, aidée en cela d'une part par une activité lucrative dans le crédit commercial et d'autre part par l'Etat qui leurs a rachetées des volumes importants de créances sur les entreprises publiques.

❖ *La loi du 26/08/2003*¹²⁷

Afin de pallier aux insuffisances de régulation du secteur bancaire, une nouvelle ordonnance a été promulguée en 2003 afin de resserrer les conditions d'agrément des banques et renforcer les règles prudentielles du marché du crédit.

Les points marquants de cette ordonnance concernent :

- 1- *L'exercice de l'activité bancaire* : L'activité bancaire ne peut être exercée que par la banque ou un établissement financier. Nous entendons par activité bancaire, réception de fonds du public, opération de crédit ainsi que mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et gestion de ceux-ci¹²⁸.

¹²⁷ T. LATRECHE, « Amendement de la loi bancaire, enjeux et perspectives », La revue des sciences commerciales, p. 95-100.

¹²⁸ R. BOURICH, « Les banques face aux défis de leur sécurité et de leur rôle dans le développement », Le Quotidien d'Oran, 17 novembre 2005.

2- Condition de création des banques : Nul ne peut être fondateur d'une banque ou d'un établissement financier ou membre de son conseil d'administration ou son gestionnaire ou même son représentant à titre quelconque...s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime, détournement, vol, escroquerie, émission de chèque sans provision, etc.

Par ailleurs, il est formellement interdit à une banque de consentir des crédits à ses dirigeants, à ses actionnaires ou aux entreprises du groupe de la banque ou de l'établissement financier.

3- Centrale de risque : La Banque Centrale est chargée de recueillir auprès de chaque banque et chaque établissement financier le nom des bénéficiaires des crédits, le montant et les garanties prises pour chaque crédit. Tout cela afin de protéger les intérêts des déposants ainsi qu'au bon fonctionnement du système bancaire pour préserver sa réputation.

4- Respect des normes de gestion : Cette ordonnance, tout comme la LMC, reconnaît aux banques et aux établissements financiers le statut d'entreprise avec toutes les conséquences que cela comporte au plan de la rentabilité et de la performance.

Les banques doivent mesurer les risques qu'elles prennent quantitativement (ratios) et qualitativement (contrôle interne).

IV.2.4 Le rôle des banques dans la collecte de l'épargne

En Algérie comme dans tous les pays en développement, le canal principal de l'épargne demeure toujours le système bancaire où elle est conservée sous forme de dépôts.

Les banques constituent de véritables réservoirs où viennent se déverser les dépôts pour être réinjectés ensuite dans les différents secteurs d'activités sous forme de crédits (d'investissement ou d'exploitation).

L'épargne est alors déposée à vue (dépôts non rémunérés), mais elle est généralement déposée à terme et fait l'objet, dans ce cas d'une rémunération (taux d'intérêt créditeurs dont l'importance est fonction du montant et de l'échéance de remboursement). Notons que la tendance actuelle des taux d'intérêt est à la baisse¹²⁹.

L'épargne est donc un bien économique d'une grande importance, parce que sa disponibilité au niveau des banques permet de financer la production et l'investissement et donc la croissance économique. Cela nous amène à dire que l'intervention des banques dans

¹²⁹ A. BENHALIMA, Op. Cit. p. 32.

la mobilisation de l'épargne, permet de l'instrumentaliser dans le bon sens au service de l'économie. De ce point de vue, le système bancaire accomplit deux fonctions essentielles¹³⁰ :

IV.2.4-a) Une Fonction d'Intermédiation Bancaire

Les banques empruntent aux uns pour prêter aux autres à des taux raisonnablement fixés. Dans le cadre de cette activité, la confiance entre la banque et sa clientèle est essentielle :

- ❖ Les clients doivent recouvrer leurs dépôts à tous moments (dépôts à vue) ou à échéance convenues (dépôts à terme).
- ❖ Quant aux clients bénéficiaires de crédits, ils doivent impérativement rembourser les capitaux empruntés pour que la banque puisse elle-même assurer le remboursement des dépôts dont elle est seulement dépositaire.

Pour consolider davantage cette confiance, les banques utilisent actuellement deux types d'instruments :

- le respect des règles prudentielles (universelles) : les banques ne prêtent pas au-delà d'un certain niveau de leurs fonds propres.
- la prise de garantie sous différentes formes (hypothèques...) que l'usage et la réglementation leur imposent de recueillir pour certaines formes de crédit.

IV.2.4-b) Une Fonction de Transformation Bancaire

Les banques et les établissements de crédits peuvent utiliser les dépôts à vue pour faire du crédit à terme, mais dans une certaine limite seulement.

Cette fonction de transformation est cependant utilisée avec beaucoup de précaution, au risque d'entraîner de très fâcheuses conséquences. C'est pourquoi les banques et les établissements de crédits surveillent d'une manière vigilante l'adéquation entre les emplois et les ressources (le ratio de transformation admis est très limité et surveillé).

Grosso modo, le système bancaire algérien compte 20 banques commerciales réparties sur le territoire et plus de 1200 agences de réseaux, dominées par les banques publiques à hauteur de 90 %. Vu la demande, le nombre d'habitants et l'étendue du territoire, il faut une

¹³⁰ M. LAKSACI, « Stabilité monétaire et développement de l'intermédiation bancaire », MEDIA BANK, 2005, N° 80, p.12-15.

couverture bancaire plus importante, D'après les estimations, d'ici 2010, il faudra créer 1 milliard d'agences en plus¹³¹.

Aujourd'hui, les liquidités de ce secteur sont évaluées à plus de 14 milliards de \$ et les réserves en devises étrangères à plus de 40 milliards de \$.

Pour conclure sur cette portion de la section en cours, nous dirons que le système bancaire semble, ces dernières années prendre le dessus avec le lancement d'une série de mesures visant à faire jouer son rôle de financement et d'accompagnement de la sphère productive et créatrice d'emplois et de richesses.

Cette mutation ne peut que confirmer que le passage d'une économie d'endettement à une économie de marché est une réalité qui se traduit sur le terrain algérien par des réformes dont celle du secteur bancaire.

Toutefois, les dysfonctionnements et les insuffisances sont bien présents et diagnostiqués. Les pouvoirs publics, doivent tout simplement *appliquer* les lois et les règlements sur le terrain, pour que les banques algériennes ne constituent plus d'obstacles à l'épanouissement et le développement économiques.

Les suggestions que nous proposons pour dynamiser davantage le secteur bancaire sont les suivantes :

- augmenter la qualité des produits existants et multiplier les segments des services.
- apprendre les techniques et méthodes de gestion bancaire modernes en s'associant avec les banques étrangères.
- étendre le système bancaire.
- développer la concurrence.
- maîtriser le risque.
- développer au sein des banques, des activités de marché et de gestion de portefeuille, en relation avec la Bourse d'Alger.
- inciter les agents économiques à opérer en Bourse.

¹³¹ www.Senat.fr/ga/ga37/ga37

IV.2.5 Les Formes d'Epargne en Algérie¹³²

IV.2.5-a) Les Banques Commerciales et la CNEP

I) L'Epargne non Rémunérée

❖ Les Comptes de Chèques

Les comptes de chèques sont ouverts aux personnes physiques ou morales. Ils enregistrent des opérations de versement ou de retrait sous toutes les formes possibles¹³³. Ils fonctionnent en position créditrice, c'est-à-dire sans autorisation de débit en découvert ni escompte de chèques ou d'effets de commerce. L'ouverture du compte chèque est matérialisée par la délivrance gratuite d'un carnet de chèques qui permet au titulaire le retrait en espèces au niveau de tous les guichets de la banque domiciliaire. Les comptes de chèques sont des comptes à vue non rémunérés.

❖ Les Comptes Courants

Les comptes courants sont habituellement ouverts aux commerçants ou industriels, aux sociétés commerciales ou industrielles pour les besoins de leurs activités.

Ce sont des comptes à vue qui, outre les opérations de versements et de retraits d'un compte de chèques, peuvent éventuellement enregistrer des opérations de crédit bancaire.

Les comptes courants sont aussi non rémunérés.

II) L'épargne rémunérée

❖ Les Dépôts à Court Terme

Les dépôts à court terme sont des comptes intermédiaires entre l'épargne à vue et l'épargne à terme, et sont ouverts aux entreprises et aux particuliers. Le montant minimal du dépôt à court terme est fixé à cinquante mille dinars (50 000 DA) et la durée minimale à 30 jours.

Les taux d'intérêt applicables aux dépôts à court terme sont déterminés à partir du taux de référence (TR) duquel il faut réduire « n » points de pourcentage en fonction de la durée de placement à court terme.

Ces dépôts sont rémunérés suivant le tableau ci-après [Tableau IV.16] :

¹³² Agence BNA.

¹³³ A. NAAS, « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », Maisonneuve et Larose, Paris 2003, p.86.

Durée Minimale et Maximale	Taux d'intérêt
30 jours à 44 jours	1,00 %
45 jours à 59 jours	1,05 %
60 jours à 89 jours	1,15 %

Tableau IV.16 : *Valeur des Taux d'Intérêt en fonction des Durées de Placement.*

► Source : Agence BNA

Les intérêts sont donc décomptés et payés par l'agence, déduction faite de l'impôt retenue au profit du Trésor Public.

❖ *Le Livret d'Epargne Banque*

C'est un compte d'épargne rémunéré où sont logées les économies des particuliers et des ménages. Il est matérialisé par un livret qui permet au titulaire d'effectuer des opérations de versement ou de retrait auprès des guichets de la banque domiciliataire.

Le compte sur livret ouvre droit à un versement d'intérêts annuels ou trimestriels qui sont révisés périodiquement. En effet, ils sont passés d'un taux de 8 % en 1992 à celui de 2,5% en début 2006¹³⁴.

❖ *Le Livret d'Epargne Junior*

C'est un compte ouvert aux enfants. Il doit être bloqué jusqu'à leur majorité (2,75%).

❖ *Le Compte à Préavis (CAP)*

C'est un compte spécial productif d'intérêts, il est assorti d'une convention qui fixe les conditions de fonctionnement et de rémunération. Il doit être constamment créditeur avec un solde minimum de cent millions de DA.

La convention doit faire ressortir l'engagement ferme du titulaire du compte d'avoir à prévenir la banque un certain délai à l'avance de tout retrait de fonds dont les niveaux sont fixés au préalable. Les délais de préavis sont négociés entre les deux parties (10, 20 et 30 jours maximum), et les taux de rémunération de ce compte ne peuvent excéder 0,75% (voir tableau suivant [Tableau IV.17]).

¹³⁴ Agence BNA.

Délais de Préavis	Taux Brut
10 jours	0,25 %
20 jours	0,50 %
30 jours	0,75 %

Tableau IV.17 : *Variation du Taux Brut de Rémunération en fonction des Délais de Préavis.*

► Source : Agence BNA

❖ *Le Compte de Dépôt à Terme*

Le compte de dépôt à terme est celui dont le titulaire (personne physique ou morale) s'est engagé à laisser à la disposition de la banque une certaine somme pendant un délai déterminé.

Le montant minimal de ce compte à terme est fixé à dix mille dinars (10 000 DA) et le terme minimum est de trois (3) mois.

Les placements à terme sont rémunérés à des taux d'intérêts variables.

Les taux d'intérêt se situent entre 1,25 et 3,50 % selon la période de placement, et les intérêts sont payables annuellement à terme, et exceptionnellement d'avance, sous réserve que le montant du placement soit inférieur ou égal à 500 000 dinars et sa durée inférieure ou égale à 2 ans.

❖ *Le Bon de Caisse*¹³⁵

C'est une épargne matérialisée par un titre qui consacre une reconnaissance de dette de la banque envers son client. La souscription d'un bon de caisse peut être effectuée par une personne physique ou morale sous la forme nominative, au porteur ou anonyme à l'exception des entreprises publiques pour lesquelles la forme nominative est obligatoire.

La banque verse à échéance du titre au titulaire du bon de caisse sur le capital en fonction de son montant et de sa durée (entre 1,25 et 3,50 %).

Les bons de durée variable de 3 mois à 10 ans et plus, peuvent être nantis et utilisés comme moyen de paiement dans des transactions commerciales.

¹³⁵ www.bna.com.dz/prodservi.htm.

❖ *Les Comptes en Devises (à Vue et à Terme)*

Les modalités d'ouverture et de fonctionnement des comptes ouverts en devises au profit des personnes physiques (résidentes et non résidentes) et les personnes morales (résidentes et non résidentes) sont régies par la réglementation en vigueur.

Les conditions de rémunération de ces comptes sont fixées périodiquement par la Banque d'Algérie.

IV.2.5-b) Les Banques Islamiques

Le système de financement islamique concerne les banques qui adoptent le système de financement inspiré de la « *Charia* », définie par le Coran et la Sunna. Le principe fondamental consiste à rejeter les opérations de prêt basées sur les paiements d'un taux d'intérêt considéré comme « RIBA » ou formellement interdits.

La charia a fourni les arguments de l'édification d'une banque islamique qui se distingue de la banque classique ou traditionnelle, et se construit sur la base de valeurs ajoutées bancaires, d'un système d'information fiable, et d'une expertise hautement spécialisée en vue de soutenir les actions des secteurs directement productifs, sans pour autant détourner leurs produits par des pratiques usuraires.

La banque Al Baraka d'Algérie, est une banque islamique créée en 1991 et fonctionne exclusivement selon les principes de la sainte charia.

Les formes d'épargne utilisées dans ce système sont¹³⁶ :

I) Comptes de Dépôts

❖ *Le Compte de Dépôts à Vue*

Les personnes physiques et morales peuvent ouvrir des comptes à vue (comptes particuliers et comptes courants) pour la gestion de leurs affaires commerciale et financière sous la forme de versement et de retrait jusqu'à concurrence de leur provision.

❖ *Le Compte d'Epargne*

Ouvert à toute personne physique, ce compte est rémunéré sur la base du solde moyen annuel à travers les bénéfices générés, par les opérations de financement engagées par la banque.

¹³⁶ S. TAOUTI, « Vers un système bancaire conforme à la Charia islamique », ENAP, Alger 1986, p.67.

II) *Les Comptes d'investissement*¹³⁷

La banque islamique s'interdit de fixer à l'avance un quelconque taux de profit sur l'ensemble des dépôts qui lui sont confiés sous la forme de compte d'investissement. Mais elle peut donner une évaluation indicative des rendements que pourraient générer ces dépôts.

❖ *Les comptes de dépôts participatifs affectés*

Ces comptes permettent aux déposants d'investir leurs capitaux dans un ou plusieurs projets spécifiques à leur demande.

A ces dépôts revient une part des résultats de l'investissement. Les déposants prennent part aux *bénéfices* réalisés, mais aussi aux *pertes* subies.

❖ *Les comptes de dépôts participatifs non affectés*

Le déposant autorise la banque à investir ses fonds dans des opérations et projets divers.

La banque distribue les profits générés par l'investissement de ces dépôts. Ces dépôts sont alors rémunérés selon des taux (convenus à l'avance) de répartition des profits générés par les opérations en question. En cas de perte, ces dépôts ne sont ni rémunérés, ni ponctionnés.

□ *Conclusion*

Grâce à leur réseau d'agences encore peu développé (agences peu nombreuses), les banques algériennes drainent une bonne partie de dépôts des particuliers et des entreprises.

Cependant, dans notre pays, les dépôts de fond qui sont l'essence même de l'activité bancaire demeurent encore très faibles, en dépit des grandes potentialités d'épargne nationale.

En effet, on peut observer, d'une façon générale, que les établissements bancaires collecteurs de fonds du public sont peu nombreux en Algérie (par rapport au nombre d'habitants), comparativement aux pays développés où existe un secteur bancaire fortement concurrentiel.

Pour l'ensemble des banques, les dépôts de fonds collectés dans notre pays sont loin d'arriver à la proportion atteinte dans de nombreux pays. Il serait faux d'imputer cet égard à une absence de prospection et de démarches des banques.

¹³⁷ www.albaraka-bank.com/epargne.htm.

Le réseau d'agences bancaires reste insuffisant certes, mais la situation défavorable de dépôts tient également à certains facteurs socioéconomiques et culturels¹³⁸ :

- ❖ Habitude de la population algérienne de n'utiliser que partiellement, par ignorance ou par routine, le chèque d'une façon particulière et les services bancaires en général.
- ❖ Considérations religieuses.
- ❖ Evasion fiscale.
- ❖ Economie informelle qui continue d'accaparer une bonne partie de la masse monétaire (entre 20 et 30 % du PIB).

Autrement dit, chez une grande partie de la population, l'épargne a conservé son caractère primitif de thésaurisation.

Ceci dit, la collecte de l'épargne ne peut, à notre sens, se réduire à un simple agencement des mesures techniques ou à un éventail de placements offerts par les banques.

Il s'agit donc de bancariser encore davantage l'économie algérienne. Le seul moyen d'atteindre cet objectif est de :

- Capter la clientèle par une multiplication du nombre d'agences afin d'assurer une politique de présence rationnelle des banques à travers l'ensemble du territoire national.
- Motiver les épargnants en leur garantissant la sécurité, la liquidité et le rendement de leurs dépôts.

En tant qu'entreprises, les banques devront obéir à la logique de la performance et devenir alors les pivots de la relance économique, stimuler les investissements productifs, relancer l'épargne et réguler le fonctionnement monétaire. Ainsi, le secteur bancaire comme tout autre secteur ne peut être performant par lui-même, il n'est en définitif qu'un élément, certes essentiel, d'un ensemble plus complexe qui est l'économie algérienne¹³⁹.

La conclusion qui en découle est que le champ de prospection chez nous en Algérie, est pratiquement illimité. Il importe donc d'aller au devant de la clientèle et de lui montrer la voie. Le sondage présenté en annexe montre que plus de 34 % des épargnants algériens sont des employés, et ils épargnent surtout pour bénéficier d'un crédit.

¹³⁸ F. PAGNY, "Il faut déstabiliser les structures mentales algériennes", LE MOCI N° 1495, 2003, p.53-55.

¹³⁹ Y. AISSAOUI, « Les banques assureront une part importante du financement de secteurs clés », Le Phare N°36, 2002, p. 12.

Il reste cependant que la politique de collecte de l'épargne n'est pas l'affaire propre du secteur bancaire uniquement. Son étude revêt également des aspects d'ordre économique, financier, technique, psychologique, politique et même religieux.

SECTION 3 : L'EPARGNE ET L'ISLAM

Description(s)

En terre d'Islam, deux conceptions s'affrontent actuellement : une conception conservatrice qui ne tolère pas l'activité bancaire classique et encore moins le prélèvement de l'intérêt qui, quel que soit son taux, est perçu comme de l'usure (riba), l'autre, plus souple celle-là, admet l'intérêt dont le taux est fixé à un niveau raisonnable et fait donc la distinction entre l'usure (riba ou taux prohibitif) qu'elle prohibe (parce que le « client » est dans ce cas beaucoup plus une victime, car son choix irrationnel peut s'expliquer par la situation désespérée dans laquelle il se trouve) et l'intérêt bancaire qu'elle veut justifier, parce qu'il est économiquement utile (les dépôts collectés et rémunérés sont injectés dans les différents secteurs d'activités sous forme d'opérations de crédits d'investissement, créateurs d'emplois et de richesses pour le pays)¹⁴⁰.

La preuve de l'existence de ces deux conceptions est la présence dans les pays musulmans, parfois côte à côte, de banques commerciales classiques et autres dites islamiques. Les unes proposant des crédits classiques (d'exploitation et d'investissement), les autres des financements « islamiques » sous diverses formes de crédits de financements de l'exploitation et de l'investissement des entreprises telles que :

- 1- El Moucharaka : C'est une participation dans les fonds propres, cette activité est en fait une activité de capital risque.
- 2- El Moudaraba : C'est le financement des fonds propres, le promoteur, associé, n'apporte que son savoir faire ; c'est également du capital risque.
- 3- El Mourabaha : La banque achète les équipements et/ou les matières premières et les revend à des prix supérieurs.
- 4- El Ijar : La banque achète les équipements ou le bâtiment et en assure une location au promoteur.
- 5- El Ijar Wa'l Iktina : C'est la location-vente par la banque des bâtiments et/ou des équipements.

¹⁴⁰ S. TAOUTI, « Vers un système bancaire conforme à la Charia islamique », ENAP, Alger 1986, p.68.

Ces deux dernières formes de financement sont également connues : c'est le crédit leasing ou crédit-bail exercé, y compris en Algérie, par des institutions spécialisées.

SECTION 4 : L'ÉPARGNE DES ÉMIGRES

IV.3.1 Introduction

La section en cours aura pour thème central, l'émigration. Nous essayerons d'expliquer pourquoi les algériens (comme les marocains, les tunisiens...) quittent-ils leur pays natal pour s'installer et travailler dans d'autres pays, à savoir la France ?

Qui sont les principaux bénéficiaires de leur travail ? Eux-mêmes, leurs familles, leurs pays ou leurs pays d'accueil ? Est-ce que leur travail leur permet d'épargner ? Si oui, cette épargne est-elle transférée ou non vers leur pays d'origine ? Dans quels types de projets une telle épargne est-elle investie ? Dans l'immobilier ? Dans la création d'entreprises ? Dans le commerce ?.....

Le thème de l'émigration constitue le cœur des relations entre les pays, on est amené le cas échéant à en aborder les aspects économiques, sociaux et culturels.

La migration introduit des effets de dépendance bilatérale entre le pays émetteur et le pays récepteur de main d'œuvre. Les transferts de revenus des émigrés représentent une illustration parfaite de ces liens de dépendance¹⁴¹. Généralement, les pays d'origine reconnaissent que ces transferts représentent l'une de leurs sources de devises les plus importantes.

IV.3.2 La notion de transfert et le comportement d'épargne du migrant

L'étude de transfert des revenus des travailleurs émigrés ne peut se limiter aux seuls flux financiers repérés dans les statistiques des balances de paiements des pays d'accueil ou des pays d'origine, à partir des fonds qui transitent par les banques, les guichets postaux ou les établissements financiers. Une partie de ces fonds est envoyée par le migrant lui-même à destination de son pays d'origine. L'autre partie fait l'objet de transferts directs par des organismes sociaux divers, pour le compte du migrant ou de sa famille¹⁴².

L'analyse économique des migrations internationales montre à maintes reprises que les flux financiers de l'émigration peuvent emprunter des canaux non officiels, qui vont de la

¹⁴¹ www.diplomatie.gouv.fr

¹⁴² C. GILGUY, « L'investissement et l'épargne des travailleurs migrants, principales sources de financement des PED », LE MOCI N°1595, avril 2003.

simple « lettre de crédit » à l'argent emmené par le migrant à l'occasion d'un départ en vacances. Il existe aussi des réseaux informels de collecte et d'expédition des fonds vers le pays d'origine organisés par les migrants eux-mêmes, réseaux tissés par des liens familiaux ou commerciaux¹⁴³. Le migrant accorde son entière confiance à ces « messagers » qualifiés à l'occasion par les usagers eux-mêmes de « postiers » ou de « banquiers ».

Par ailleurs, à côté des sommes d'argent qui circulent via les canaux non officiels et via les virements opérés par le système bancaire, une partie des revenus des émigrés donne lieu à deux autres formes des transferts qui accompagnent les envois de fonds, voire même parfois, s'y substituent totalement ou en partie. Il s'agit d'une part des flux de biens « exportés » par les émigrés vers leur pays d'origine et d'autre part des compensations financières qui s'effectuent entre le pays d'immigration et le pays d'émigration.

Le transfert de revenus des émigrés, même défini au sens large, ne reflète pas l'intégralité du comportement d'épargne des migrants. En effet, comme diverses enquêtes le confirment, ces derniers n'envoient, quels que soient les canaux utilisés, qu'une partie de leur épargne vers le pays d'origine¹⁴⁴.

La notion de transfert renvoie globalement au comportement économique du migrant. Toute analyse des transferts de revenus des travailleurs des émigrés doit donc tenir compte de ce comportement, c'est-à-dire partir de la constitution du revenu disponible et étudier dans le détail l'affectation de ce dernier entre la consommation et l'épargne.

Quels sont les déterminants du comportement de transfert ?

Il s'agit surtout du niveau du revenu réel. La régularité et l'affectation des transferts dépendent de l'appréciation que le migrant porte sur les deux environnements dans lesquels il se situe, celui du pays d'accueil et celui du pays d'origine.

Les déterminants du comportement de transfert peuvent évoluer avec le temps, en fonction de la trajectoire migratoire du migrant, de son histoire familiale, de sa situation économique dans le pays d'accueil et des opportunités qui se présentent dans le pays d'origine.

En définitive, les variables qui conditionnent le revenu du migrant : taux de salaire réel, montant des allocations de chômage, le cas échéant, type d'emploi occupé, possibilité d'effectuer des heures supplémentaires ou des travaux rémunérés non déclarés, montant des revenus indirects (allocations logement, allocations familiales...) liés pour l'essentiel à la

¹⁴³ www.euromed.fr

¹⁴⁴ www.irmcmaghreb.org/index.htm

présence de la famille aux côtés du migrant, au nombre et à l'âge de ses enfants, enfin au nombre de personnes composant le ménage et titulaires d'un revenu distinct de celui du migrant.

Il faut donc tenir compte des variables qui vont inciter le migrant à constituer son épargne principalement dans les pays d'accueil ou dans les pays d'origine ou dans les deux espaces en même temps.

Quelles sont donc les caractéristiques de l'environnement économique et politique de ces deux espaces de référence du migrant ? Qu'est ce qui pourrait jouer le rôle-clé dans la décision prise par l'émigré de transférer tout ou partie de son épargne vers son pays d'origine ou au contraire de la faire fructifier dans le pays d'accueil ?

Parmi ces variables, notons l'évolution du pouvoir d'achat dans le pays d'origine et celle du taux de change. Par exemple lorsque la monnaie du pays d'origine fait l'objet de spéculation à la baisse, les migrants préfèrent suspendre leurs transferts dans l'attente d'une prochaine et certaine dévaluation. La moindre crise financière ou politique entraîne immédiatement un ralentissement des envois de fonds.

A l'inverse, toute mesure de libéralisation économique et politique décidée par les gouvernements des pays d'origine et toute amélioration du fonctionnement des circuits financiers et monétaires ravivent le comportement de transfert des émigrés.

- ❖ L'établissement d'un contrôle de changes sévère.
- ❖ Dévaluations successives.
- ❖ La libéralisation des conditions d'accès des migrants aux professions commerciales et artisanales, peut renforcer la part des investissements des migrants dans le pays d'accueil.
- ❖ Le chômage massif des étrangers, et la mise en place par les pays d'accueil de mesures d'aides à la réinsertion, accompagnée d'aides financières non négligeables, et de transferts de prestations sociales, peut déclencher à court terme, une vague importante de retours, accompagnée de transferts de revenus, en relation avec la réalisation d'un projet dans le pays d'origine.

Au total, nous pouvons dire que ce sont les variables caractéristiques de la situation individuelle de chaque migrant, qui déterminent principalement le comportement de transfert de revenus des émigrés. Le migrant raisonnerait uniquement en fonction de sa situation propre. Une telle rationalité « subjective » réduirait le comportement financier actif du

migrant, qui n'intégrerait pas les variables économiques clés des deux espaces dans lesquels il évolue.

Quel est l'impact de ces transferts sur le développement économique des pays d'origine ?

Selon des études¹⁴⁵, la migration engendre des effets plutôt favorables ou plutôt défavorables au développement économique et à la croissance du bien être dans les pays d'émigration, comme si ces pays maîtrisaient l'ampleur, la destination et le rythme des mouvements migratoires et pouvaient doser en quelque sorte les flux d'émigration de manière à définir le volume des flux susceptible de leur apporter le maximum d'avantages pour un minimum d'inconvénients.

Dans les années 1980, la Banque de France a enregistré dans les pays du Maghreb 9 milliards de francs transférés officiellement. Ils font l'objet d'une attention particulière de la part des pays d'origine, tant leur impact sur l'économie semble déterminant.

Depuis les années 1990, les transferts officiels se sont rétrécis et devenus même négligeables. La part du lion transite par le biais des circuits *parallèles*¹⁴⁶, c'est-à-dire dans « les poches des voyageurs et des importateurs ». Ce phénomène, tout en alimentant les marchés financiers informels, perturbe le fonctionnement normal de l'économie.

Malheureusement, aucun dispositif susceptible d'être envisagé par les pouvoirs publics, n'existe pour attirer cette épargne qui va vers le secteur informel en expansion.

Les dévaluations successives de nature politique, de la monnaie nationale par rapport aux devises étrangères ont quelque peu rapproché les taux formel et informel, mais l'existence d'un écart encore non négligeable entre les deux taux même faible, n'incite ni à l'épargne ni à l'investissement.

Quelles sont les nouvelles destinations de l'émigration maghrébine ?

Après la France, le Canada tend à devenir de second pays vers lequel les flux migratoires maghrébins tendent à se développer. Le nombre de demandes d'émigration vers ce pays en provenance des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), prendrait des dimensions phénoménales avec un nombre de demandes passé de 5 000 à 16 000 entre 2000 et 2002 ! Les services de l'émigration auraient accepté la moitié de ce dernier chiffre¹⁴⁷.

¹⁴⁵ www.senat.fr/seances/s19970624/sc1997064007.html

¹⁴⁶ www.irmcmaghreb.org/index.htm

¹⁴⁷ www.jeunes-et-societes.cereq.fr/pdf-rjs2/zeghdoud.pdf

- ❖ La communauté marocaine émigrée est estimée à environ 2,5 millions de personnes. Selon une étude récente du FMI, le Maroc reçoit un volume considérable de fonds des travailleurs émigrés : entre 3 et 4 milliards de \$ par an, soit l'équivalent de 9 % du PIB et près de 25 % des exportations.
- ❖ En Tunisie, les bénéfices tirés des travailleurs des émigrés sont très importants, ils avoisinent les 1 015 millions de dinars par an. La part qui en est investie a créé plus de 20 000 emplois entre 1993 et 1999.
- ❖ Contrairement aux voisins, les reuses d'épargne des émigrés algériens sont pratiquement insignifiantes, du moins leur envoi par canal officiel. Hormis les pensions des retraités qui parviennent par la poste ou les banques, le reste des rentrées des émigrés empruntent le marché parallèle : les investissements importants dans l'immobilier, l'achat de véhicules et accessoirement dans le commerce et services attestent des flux informels provenant de l'immigration. Cependant, durant les années 1990 et 2000, malgré le durcissement de la législation européenne, les tentatives de quitter le pays, légalement ou clandestinement, par les algériens, se sont multipliées, en raison d'abord de la situation dramatique vécue, ensuite des perspectives jugées sombres et aggravées par un fort taux de chômage, notamment celui des jeunes.

L'essor démographique, la pauvreté, les conflits et les guerres de diverses natures et autres catastrophes constituent les facteurs des mouvements migratoires.

Le tableau suivant [**Tableau IV.18**] indique la répartition de la population immigrée maghrébine en Europe du Sud.

	Pays de résidence			
	France 15/3/99	Espagne 1/1/2001	Italie 1/1/2000	Portugal 1/1/2000
Algérie	574 208	13 847	11 435	91
Libye	609	164	1 924	42
Maroc	522 504	199 782	170 905	330
Mauritanie	10 037	3 764	641	24
Tunisie	201 561	643	55 213	27
Total Maghreb	1 208 919	218 200	240 118	514
Total immigrés	4 306 094	895 720	1 270 553	190 896

Tableau IV.18 : Répartition Géographique des Emigrés en Europe Méridionale.

► Source : diplomatie.gouv.fr

IV.3.3 Les Effets de la Migration sur le Développement des Economies

La théorie courante de la migration considère qu'elle a sur les pays concernés (origine et accueil) plusieurs effets dont on note particulièrement la démographie et le marché de l'emploi, l'espace économique, les placements ou les transferts¹⁴⁸. En effet, selon que l'on considère les pays d'accueil ou les pays d'origine, ces impacts présenteront des similitudes ou des différences.

IV.3.2-a) L'Impact de la Migration sur les Pays d'Accueil

1) Démographie et Marché de l'Emploi

Face aux perspectives de déficits démographiques de l'Europe, l'apport de la migration maghrébine est fortement apprécié. Les pays européens enregistrent des taux d'accroissement naturel très bas et parfois négatif dont le résultat futur est la baisse de la population mais surtout son vieillissement d'où les conséquences sur le marché du travail (déficit). A l'inverse, les pays du Maghreb connaissent encore d'importants taux de croissance démographique dont la structure diffère de celle des pays européens (forte proportion des

¹⁴⁸ M. KAROUFI, « Les effets de l'émigration sur les sociétés de départ au Maghreb », www.irmcmaghreb.org/actu/index.htm.

jeunes). Ainsi, le scénario pour l'avenir est que le déficit au nord sera comblé par l'excédent au sud à travers des flux migratoires. La structure de la population migrante dépendra, bien évidemment de la politique migratoire au nord, des besoins dans certains secteurs, des mutations technologiques. Cela inquiète les pays maghrébins qui ont beaucoup investi dans leur formation.

II) L'Espace Economique

Au niveau de la sphère économique, l'apport de l'immigration est triple.

D'abord, son impact sur le marché des biens et services, où les immigrés en Europe constituent un important élément de la demande finale. Ensuite, ceux-ci sont réputés être économes, donc effectuent une importante épargne, qui est soit placée dans les institutions financières des pays d'accueil, soit envoyée aux pays d'origine (en argent ou en nature), quel que soit le canal. Enfin, ils contribuent, par leurs différents impôts versés au fisc, au budget des Etats des pays de leur résidence.

IV.3.2-b) L'Impact de la Migration sur les Pays d'Origine

En général, on considère les effets bénéfiques de la migration sur le développement des pays d'origine, émetteurs de flux migratoires. Ils peuvent en effet, réguler le marché du travail, contribuer à l'équilibre de la balance des paiements et financer le développement grâce aux transferts de revenus. Enfin, le retour des migrants peut largement participer à la dynamique de croissance et de développement du pays.

I) La Migration, Régulateur du Marché de l'Emploi

Les pays maghrébins connaissent une croissance élevée de la population. Ceci influe directement sur le volume de la population active dont le surplus ne peut être satisfait par le marché national du travail. Aussi, il y'a apparition d'un nouveau phénomène dans ces pays : le chômage des jeunes, surtout les diplômés. C'est cette pression qui entretient une *forte propension à émigrer*, en empruntant surtout des voies non réglementaires.

II) Les Transferts de Revenus et leurs Affectations

Les revenus et les fonds provenant de l'extérieur constituent un enjeu essentiel de la problématique migratoire sur le plans aussi bien micro-économique que macro-économique, car constituant une source appréciable de devises indispensables dans le financement des pays d'origine.

Le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie et bien d'autres pays tirent des ressources dans les transferts effectués par les émigrés. Par contre l'Algérie, avec une aisance financière relative, les transferts légaux des émigrés sont moins significatifs.

En effet, les transferts des immigrants maghrébins empruntent divers canaux et prennent des formes multiples. Il y'a d'abord les circuits *formels* ou *visibles* qui sont constitués par les circuits officiels où sont enregistrés dans la balance des paiements. Les divers envois légaux sont les mandats, les retraites, les pensions...).

Ensuite les circuits *informels* ou *invisibles*, sont ceux dont les transferts échappent aux statistiques officielles et s'effectuent par divers canaux et opérations.

- ❖ Les sommes d'argent que l'émigré fait rentrer avec lui à l'occasion de son retour pour passer des vacances, ou envoyées via une tierce personne.
- ❖ Les compensations entre compatriotes constituent aussi un mécanisme par lequel les devises sont échangées ou cédées en Europe. Pour un compatriote qui a besoin d'effectuer de gros achats à l'étranger ou bien réaliser quelque opération qui soit (achat de terrain, construction...) au bled pour le compte de l'émigré ou de sa famille. La contre valeur des devises est perçue ou remise à la famille restée au pays. Ce phénomène s'est développé en raison de l'inconvertibilité du marché parallèle de devises.
- ❖ La gamme de biens et d'articles que l'émigré fait rentrer au pays à l'occasion de son séjour (voitures, articles électroménagers....) et vendus sur le marché informel. A cela s'ajoute le « commerce de la valise et des cabas » exprimant les marchandises importées par les nationaux lors de leur voyage à l'étranger et les émigrés à l'occasion de leurs congés passés au bled.
- ❖ Le retour des migrants : Le retour des migrants fait bénéficier le pays d'origine de la qualification et du savoir faire acquis durant leur long séjour dans les pays développés. Surtout que le modèle migratoire a changé depuis plusieurs années : ce sont des masses de jeunes souvent formés et diplômés.

Les émigrés algériens ne transfèrent pas leurs économies au pays, estimées à plus de 2,5 milliards de dollars¹⁴⁹.

En effet, chaque émigré transfère en moyenne moins de 300 \$ par an, contre une fourchette de 1 500 à 5 000 \$ pour l'Égypte, le Maroc et la Turquie.

¹⁴⁹ M. BERKANI, « L'Algérie veut capter l'épargne de ses émigrés », www.afrikeco.com

Les montants transférés par la voie officielle et thésaurisés dans les banques connaissent des réductions permanentes. En 1995, ils étaient estimés à 35 milliards de \$. En 2000, ils ont atteint 151 milliards de \$.

Le tableau suivant [**Tableau IV.19**] montre les montants transférés de la France vers l'Algérie :

	2002	2003	2004
Montants Transférés	287	282	283

Tableau IV.19 : *Montants Transférés de la France vers l'Algérie (en millions d'euro).*

► Source : carim.org/publications/carim-asou_02-zekri.pdf

Les algériens résidant en France privilégient le plus souvent les canaux informels et les sociétés de transfert d'argent (Western Union) pour acheminer leur épargne vers le pays d'origine. Les transferts via la banque et les mandats postaux sont rarement pris. Selon un sondage d'intérêt pour les économistes¹⁵⁰, 45% des 283 millions d'euros transférés en 2004 ont profité à la consommation et 23 % ont été destinés au volet logement (achat, construction, achat de terrain...). Malheureusement, 8 % seulement de la somme transférée a servi dans des projets d'investissements productifs créateurs d'emplois. Ce montant était de 18 % pour la Tunisie, 15 % en Egypte, 10 % au Liban, 6 % en Turquie et 5 % au Maroc.

Sachant que les frais de transactions prélevés par les sociétés de transferts d'argent atteignent jusqu'à 16 % du montant transféré.

Les émigrés algériens préfèrent la voie informelle à cause des lourdeurs administratives du secteur bancaire. En plus, l'Euro sur le taux officiel est de **92,8073** dinars¹⁵¹, alors que chez les combistes clandestins, il se change à 100 dinars. Les émigrés ont toutes les raisons de bouder les banques.

Comment les inciter à épargner dans leur pays ?

- ❖ encourager les transferts par le biais des canaux institutionnels.
- ❖ facilitation des importations.
- ❖ création de commerces dans les zones franches.

¹⁵⁰ www.wanadoo.fr

¹⁵¹ www.xe.com/ucc/convert.cgi. 28 mai 2006.

SECTION 5 : L'ÉPARGNE INFORMELLE**IV.4.1 Introduction**

L'existence de moyens informels qui prennent en charge les opérations financières entrave la mise en place d'un système institutionnel de mobilisation d'épargne, car ils concurrencent les institutions formelles.

Ces dernières années, le secteur non institutionnel informel commence à éveiller l'intérêt et à être étudié de plus près ; même si la nature et l'importance de son rôle demeurent encore mal connues dans beaucoup de pays, il possède un certain nombre de caractéristiques qui constituent de véritables lignes de conduite pour le développement économique.

Dans le secteur informel, les taux d'intérêt, les dépôts et les prêts ne sont pas réglementés, ce qui permet de laisser jouer les taux réels du marché. De même, le crédit y est *libre*; de ce fait, il est accessible à ceux qui sont disqualifiés.

Ce secteur *sait s'adapter* aux besoins locaux et à des conditions en constante évolution accessibles à tous (pauvres, riches). En plus c'est le plus grand secteur *créateur d'emplois*.

Quand au secteur formel, il n'arrête pas d'entraver toute relation avec les agents économiques.

Dans les pays en développement, les circuits informels jouent un rôle essentiel tant dans la mobilisation de l'épargne que dans le financement des activités de la base en milieu urbain et rural.

Nous avons vu dans le premier chapitre que les caractéristiques des divers modes de financement informel sont : la solidarité du groupe, l'entraide et l'accès à des ressources financières dans le cas d'urgence et de fonctionnement des structures formelles de financement¹⁵².

➤ Dans toute économie, le secteur bancaire constitue, normalement l'instrument privilégié pour la collecte de l'épargne des ménages et des sociétés en vue du financement des investissements.

Or, en Algérie, comme dans tous les pays en développement, il a été constaté une inefficacité caractérisée du système bancaire à mobiliser l'épargne pour le financement des activités économiques. C'est ce qui a été traduit par l'éclosion et le développement d'un mode

¹⁵² M. LELART, « La tontine pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement », Armand Collin, Paris 1993, p. 104.

de financement informel non négligeable, composé de structures parallèles de mobilisation de l'épargne et d'octroi de prêts.

Nous entendons par « mode de financement informel » toutes les structures licites mais non réglementées, structures dont les opérations se situent en dehors du champ d'action juridique, fiscal, réglementaire des activités monétaires officielles »¹⁵³.

IV.4.2 Les Mécanismes de l'Epargne Informelle

Le processus de constitution d'une épargne informelle se déroule généralement en deux phases. La première se traduit par la constitution d'actifs liquides en monnaie fiduciaire (thésaurisation), la deuxième consiste à transformer tout ou partie de ces actifs liquides en actifs réels qui remplissent une fonction de réserves de valeur.

IV.4.2-a) La Thésaurisation

La thésaurisation consiste en la détention et l'accumulation de liquidités pour un montant et une durée qui vont au-delà de ce qui est nécessaire à la couverture des dépenses courantes et à la constitution d'encaisses de précaution. Il pourrait s'agir d'une « préférence pour la liquidité » au sens Keynésien liée à des motifs de sécurité.

La thésaurisation est un phénomène qui a fait l'objet d'un thème de réflexion théorique poussée en Europe et dans les Etats-Unis dans les années 1930. Pour Boisguillebert et Quesney, toute thésaurisation de monnaie représente une « *perte* », une « *diminution* » de la masse de moyens de paiement, et donc une perte de valeur et un blocage dans le circuit (on parle de circulation des marchandises et de la valeur).

Parmi les conséquences de la thésaurisation :

- ralentissement de la production.
- insuffisance de la demande effective (Encarta 2005).

IV.4.2-b) La Détention d'Actifs Physiques

La décision d'épargner s'inscrit dans un comportement d'ensemble, où transfèrent d'autres décisions qui concernent les projets professionnels, les trajectoires familiales, les aspirations sociales...

¹⁵³ « L'économie informelle en Algérie », Economie et Management, Université de Tlemcen, p.81

Par exemple, les ménages considèrent l'acquisition d'actifs réels à la fois comme patrimoine et comme réserve de valeur. Ces deux types de motivations se combinent différemment selon la nature des actifs concernés.

Concernant la thésaurisation sous forme de détention d'actifs physiques, elle peut être interprétée comme le signe d'un manque de confiance dans les espèces monétaires. C'est aussi le révélateur de gain monétaire réalisable ultérieurement au moment de la revente de ces actifs.

Nous distinguerons une logique à dominante épargne et une logique à dominante patrimoniale.

I) *La Logique à Dominante Epargne*

Cette logique se traduit par l'acquisition de biens plus ou moins liquides, qui remplissent une fonction de réserve de valeur occultée par leur dimension symbolique, sociale, religieuse ou culturelle. Il en est aussi de l'achat de bijoux en or ou en argent, de la pratique de la « aoula »¹⁵⁴.

Ces marchandises peuvent être destinées à la consommation personnelle ou être vendues à des membres de la famille, à des amis proches en cas de besoin, ou même faire l'objet d'un commerce régulier tout à fait informel.

II) *La Logique à Dominante Patrimoniale*

Elle concerne surtout la construction de maisons individuelles et l'acquisition de terres.

La transformation d'actifs monétaires en actifs réels s'inscrit donc dans une stratégie d'épargne dont le caractère informel se prolonge dans des formes de financement qui échappent au système financier institutionnel.

IV.4.3 Les Circuits de Financement Informels

Le marché financier institutionnel fait circuler les créances entre les agents de manière à ce que les ressources financières excédentaires de certains agents qui n'ont pas plus d'opportunités d'investissement parviennent entre les mains des agents qui ont de réelles opportunités.

¹⁵⁴ consiste à acheter en grande quantité, au moment où le prix est le plus bas, des produits alimentaires tels que la semoule, l'huile d'olive, les légumes secs, les amandes... que l'on stockera pour les consommer tout au long de l'année, de l'achat de matériaux de construction (sable, ciment...)

La question que nous devons nous poser est la suivante : Existe-t-il un ou des marchés financiers informels qui soient en mesure d'assurer cette fonction de réallocation des ressources financières ? Si la réponse est positive, nous devons nous interroger sur l'efficacité de ces marchés, sur leur capacité à égaliser ou à réduire les rendements des agents à excédent financier et des agents à déficit financier. L'inefficacité se manifesterait sur le plan des comportements d'épargne et d'investissement dans la mesure où des agents épargneront moins (et donc consommeront plus) qu'ils ne le souhaitent réellement, ou investiront moins. Il faudrait pouvoir mesurer alors les coûts économiques et sociaux engendrés par le fonctionnement inefficace des marchés financiers.

En Algérie, nous ne devons pas considérer qu'il existe de véritables marchés financiers informels mais des *mécanismes* de financement informels qui mobilisent des ressources financières non négligeables.

Dans ces conditions, peut-on considérer que c'est en raison de l'accroissement des contraintes sur les marchés financiers institutionnels que se développent les formes de financement informelles ?

Peut-être que ces contraintes contribuent à un certain degré à l'existence de ces formes informelles, mais il ne faut pas oublier que ces dernières ont une existence bien antérieure à l'apparition des institutions monétaires et financières capitalistes.

Le schéma suivant permet de visualiser d'une façon claire les circuits financiers informels. Le point de départ est constitué par deux ensembles : les épargnants informels et les épargnants formels. Ces deux ensembles ne sont pas tout à fait séparés. En effet, tout agent économique est susceptible à des degrés divers d'être impliqué d'une manière ou d'une autre dans un ou plusieurs circuits de financement informel. Il en est de même pour le point d'arrivée, constitué d'investisseurs formels et investisseurs informels.

Nous remarquons d'une part que les circuits informels ne sont jamais connectés avec les circuits institutionnels, d'autre part qu'il existe comme même des points de raccordement entre ces deux circuits.

➤ *Quand ils ne sont pas connectés*

Les circuits financiers informels sont de deux types : ceux qui ne débouchent sur aucune activité productive et ceux qui au contraire se traduisent par la mise en œuvre d'activités de production de biens et de services.

Les circuits informels qui ne débouchent sur aucune activité productive correspondent au circuit suivant :

Epargne informelle → actifs monétaires → actifs physiques → épargne informelle.

Il s'agit d'une boucle financière qui ne crée aucune richesse. En effet, les épargnants informels accumulent de l'argent (monnaie fiduciaire) qu'ils convertissent en achats de bijoux, de terres, de maisons... Cette boucle financière comporte deux phases : la première est constituée de thésaurisation d'argent liquide, la deuxième est constituée d'actifs physiques. Nous constatons que cette boucle ne débouche sur aucune activité productive.

Les circuits informels qui débouchent sur des activités informelles productives correspondent au circuit suivant :

Epargne informelle → actifs monétaires → investisseurs informels → revenus → épargne informelle.

➤ **Quand ils sont connectés**

Lorsque le système financier formel est connecté avec le système financier informel, ces circuits sont aussi de deux types : productifs et non productifs.

Dans le premier cas, nous pouvons distinguer plusieurs formes de circuits :

Epargne informelle → actifs monétaires → investisseurs formels → revenus → épargne informelle.

Epargne formelle → actifs monétaires → investisseurs formels → revenus → épargne informels.

Epargne formelle → actifs monétaires → actifs physiques → revenus.

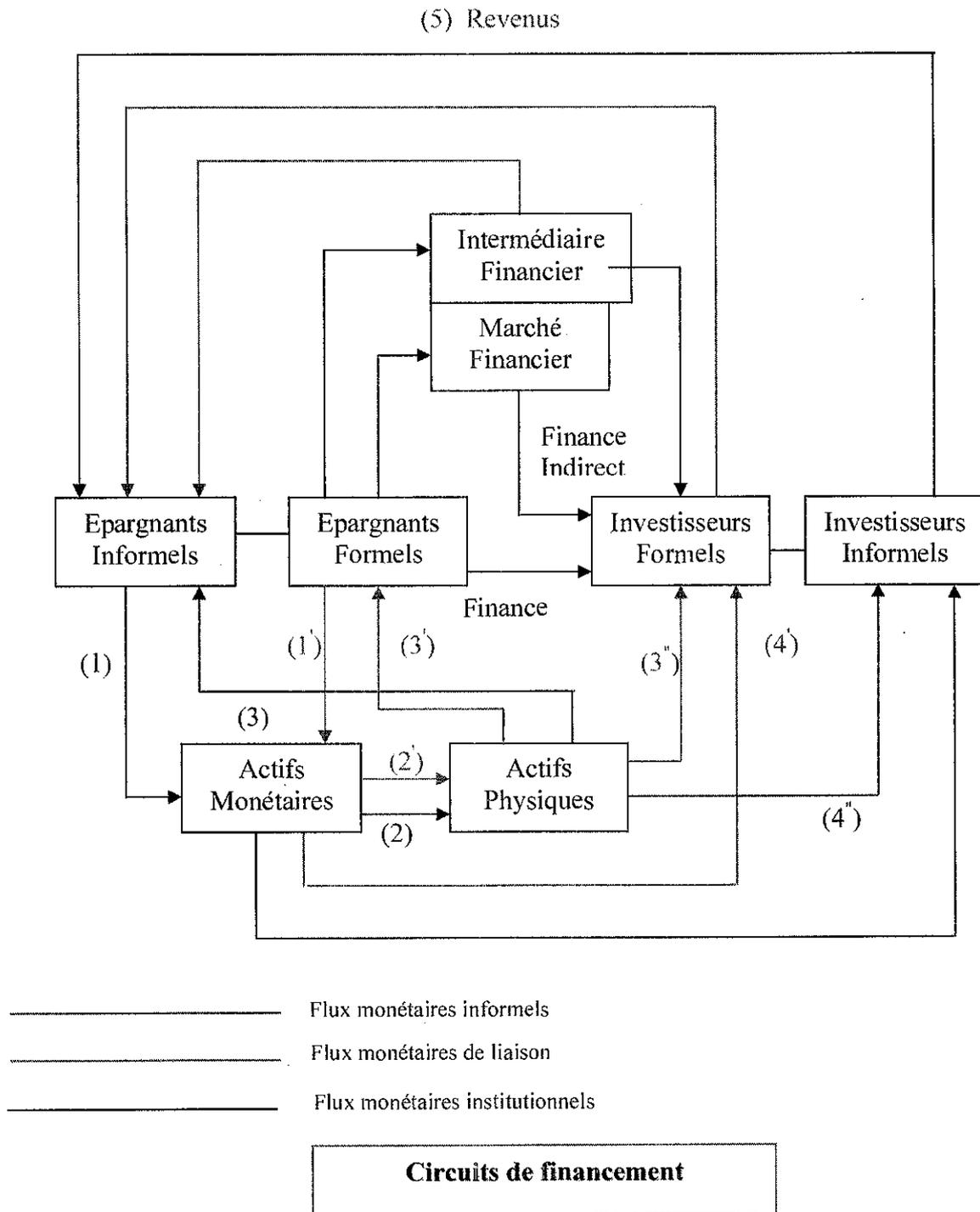
Dans le deuxième cas, nous avons la boucle suivante :

Epargnants formels → actifs monétaires → actifs physiques → épargnants informels et épargnants formels.

Les agents qui sont concernés ici sont ceux qui détiennent des actifs monétaires dans des comptes courants bancaires.

Le développement de l'économie informelle constitue un handicap dans la mobilisation de l'épargne car le niveau de rémunération offert par les banques est sans commune mesure avec les opportunités de l'informel. Toutefois, l'absence d'instruments

capables de constituer un frein à l'érosion de l'épargne, tout en s'investissant, est préjudiciable.



► Source : Epargne et développement dans les pays du MAGHREB, 1990

CONCLUSION

Un pays en voie de développement peut combiner 4 éléments pour améliorer son niveau de vie; à savoir les ressources humaines, naturelles, la technologie et la formation du capital. En effet, pour atteindre à la fois un niveau de développement satisfaisant et une croissance forte et durable, l'économie d'un pays doit disposer des ressources nécessaires à son financement, d'où l'importance de la mobilisation de l'épargne¹⁵⁵.

Le développement économique suppose un investissement dans le système productif. L'investissement implique au préalable l'existence d'une épargne, clef de la croissance. Une épargne abondante et régulière permet à un pays de réaliser une croissance forte.

La mobilisation de l'épargne a toujours suscité un intérêt important étant donné ses implications sur la capacité d'investissement, et donc, sur la réalisation des objectifs de production, de formation de revenus et de création d'emplois¹⁵⁶.

L'épargne est une sûreté pour l'avenir, une tranquillité du lendemain. C'est d'abord un acte résiduel, un acte accessoire eu égard au phénomène fondamental que constitue la consommation¹⁵⁷. C'est l'abstention de la consommation, ou le reste du revenu une fois les besoins de consommation satisfaits. Son but c'est créer une richesse, donner aux agents économiques d'autres sources de revenus et leur éviter certaines dépenses.

Le contexte macroéconomique d'excès de l'épargne nationale sur l'investissement en Algérie, au cours de ces dernières années, s'est conjugué avec des acquis en matière de stabilité financière. C'est ainsi que l'amélioration de la liquidité du système financier (banques et Trésor Public) s'est ancrée sur la stabilité monétaire.

Les chiffres qui vont suivre nous montrent le côté positif de l'économie algérienne¹⁵⁸. Les indicateurs macro-économiques sont positifs à tous les égards : un compte courant extérieur excédentaire, des réserves en devises abondantes et un endettement extérieur bas.

1- *La Stabilité Financière*

L'évolution macro financière de ces dernières années est ancrée sur un cadre macroéconomique de croissance non inflationniste qui se caractérise par un **excès** de l'épargne sur l'investissement où les acquis en matière de stabilité financière ont pleinement contribué à la reprise de la croissance (plus de 5 % en moyenne).

¹⁵⁵ A. BRAHIMI, « Stratégies de développement pour l'Algérie, défis et enjeux », Economica, Paris 1991, p. 41.

¹⁵⁶ M. REFAIT, « Epargne § Investissement », Paris 1998, p. 19.

¹⁵⁷ P. VILLIEU, « Macroéconomie : Consommation et Epargne », La Découverte, Paris 2002, p. 127.

¹⁵⁸ Ministère des finances.

En particulier, le taux d'épargne nationale (51,6 %) excède le taux d'investissement (33,3 %) à concurrence de 18,3 % du produit intérieur brut en 2005.

Les performances financières ont permis d'asseoir une stabilité financière :

- ✚ La solidité marquée de la position financière extérieure, à mesure que les réserves officielles de change ont atteint 51,7 milliards de \$ en 2005.
- ✚ La très bonne soutenabilité de la dette extérieure.
- ✚ La soutenabilité de la dette publique relativement aux épargnes financières accumulées par le Trésor Public.
- ✚ Et, la stabilité monétaire, avec un taux de croissance de la masse monétaire (M2) de 6,7 % en 2005 contre 22,3 % en 2001, contribuant à la maîtrise de l'inflation.

2- *La Balance des Paiements et les Réserves de Change*

Avec le montant important des exportations d'hydrocarbures, ces dernières années se sont caractérisées par d'importants excédents du compte courant de la balance des paiements extérieurs (8,9 milliards de \$ en 2005).

En raison de faibles mobilisations de crédits extérieurs et des remboursements par anticipation, le déficit du compte capital de la balance des paiements enregistre une stabilisation. La solidité marquée de la position financière extérieure est reflétée par l'accumulation bien soutenue des réserves officielles de change (51,7 milliards de \$ en 2005). En outre, le stock de la dette extérieure de l'Algérie à moyen et long terme a reculé à 17,8 milliards de \$ en 2005, contre 28,1 milliards de \$ en 1999.

Cet important niveau des réserves officielles de change constitue un bon ancrage pour la politique de stabilisation du taux de change effectif réel du dinar poursuivie par la Banque d'Algérie à travers ses interventions sur le marché interbancaire et par là, pour la stabilité financière. Il constitue aujourd'hui un important élément de sécurité financière extérieure.

« Le renforcement de la viabilité de la balance des paiements durant l'année 2005 s'explique aussi bien par les recettes provenant des exportations des hydrocarbures que par la réduction de l'encours de la dette extérieure », a précisé M. LAKSACI gouverneur de la Banque Centrale d'Algérie.¹⁵⁹

¹⁵⁹ « Stabilité monétaire et développement de l'intermédiation bancaire », Media Bank n° 80, octobre/novembre 2005, p.12.

3- *La Situation Monétaire et la Liquidité du Système Financier*

La consolidation marquée de la position financière extérieure et la nette augmentation de la trésorerie publique ont constitué les principaux déterminants de l'évolution de la situation monétaire. Le niveau des avoirs extérieurs nets représente 87,4 % de la masse monétaire **M2** (**M1** plus les dépôts à terme en dinars et les dépôts en devises). Il s'agit là d'un phénomène monétaire récent et caractéristique de la stabilité monétaire en Algérie depuis 2001. Ce qui confirme bien que les réserves officielles de change sont la garantie des signes monétaires (**M2**) dans l'économie nationale.

Le Trésor Public accumule une épargne financière importante, reflétant ainsi la viabilité des finances publiques en Algérie. Cette épargne financière représente, en grande partie, les ressources accumulées par le fonds de régulation des recettes. De plus, la trésorerie publique est devenue beaucoup plus significative que la liquidité bancaire. En 2005, les dépôts du Trésor à la Banque Centrale ont atteint 1659,1 milliards de dinars. Quant aux liquidités des banques auprès de la Banque d'Algérie, elles atteignent 807 milliards de dinars. Ainsi, l'évolution de la situation monétaire montre que l'agrégat monétaire (**M2**) a enregistré une croissance de 6,7% en 2005.

Il importe de souligner que les crédits à l'économie sont en forte croissance (12,1%). Cette forte croissance des crédits s'explique par l'envolée des crédits au secteur privé (22%).

L'augmentation des dépôts des banques reste appréciable avec un taux de 9,4 % par rapport à l'année 2004. Malgré l'augmentation des dépôts à vue, la nature stable des ressources des banques est confirmée, à en juger par l'importance accrue de l'épargne financière des entreprises du secteur des hydrocarbures et des ménages.

Au total, la masse monétaire (**M2**) est évaluée à 4 150 milliards de dinars fin 2005.

Les bonnes performances réalisées en matière de stabilité monétaire sont donc un déterminant dans la bonne tenue de l'inflation des prix à la consommation. En effet, ces dernières années se sont caractérisées par une maîtrise de l'inflation.

Cependant, il ne faut pas oublier que l'économie algérienne reste dépendante des hydrocarbures.

Nous avons constaté, tout au long de notre étude, une épargne de plus en plus importante qui ne trouve pas emploi avec l'accumulation importante de ressources monétaires et de réserves de change au niveau des agents économiques.

- iv.** L'amélioration de la qualité de service (la rapidité de l'opération, l'accueil et le comportement du banquier).
- v.** La création et l'installation des banques algériennes à l'étranger, et notamment dans les pays là où il y'a une forte concentration des émigrés, et ce en leur offrant des produits et des avantages spécifiques afin de les attirer à épargner.
- vi.** La poursuite de la lutte contre l'inflation qui est indispensable pour ancrer la stabilisation monétaire.
- vii.** L'augmentation des revenus des ménages qui demeurent insuffisante pour la satisfaction des besoins de première nécessité.
- viii.** Favoriser les épargnants en matière d'octroi de crédit et avec des taux avantageux.
- ix.** L'allègement des taux d'imposition sur les intérêts créditeurs des déposants afin de les encourager à épargner.
- x.** Concevoir des produits diversifiés et adaptés aux différents types de motivations de la clientèle qui ne cessent d'évoluer.

ANNEXE

Sondage : Qui sont les épargnants algériens ?

L'étude qui va suivre est un sondage réalisé par la CNEP-Banque en août 2003. L'objectif était d'avoir une meilleure connaissance de la clientèle, de ses attentes et de ses besoins. En plus, c'était l'occasion de donner à cette dernière le moyen de porter à son tour une appréciation sur les prestations de services fournies au niveau des structures de la CNEP-Banque.

Présentation du Sondage

Le sondage a été effectué sur un échantillon de 10 370 clients au niveau des agences réparties sur le territoire national (voir **Tableau A.1**), ce qui a permis d'établir des caractéristiques socio – démographiques ainsi que des données importantes quant à l'organisation et l'amélioration des services au niveau des agences.

<i>Réseaux</i>	<i>Fréquences</i>	<i>Pourcentage (%)</i>
Alger-Centre	339	4,78
Alger-Est	183	2,58
Alger-Ouest	403	5,69
Annaba	625	8,82
Béjaïa	300	4,23
Blida	542	7,65
Chlef	620	8,75
Constantine	740	10,44
Ghardaïa	85	1,2
Oran-Centre	259	3,65
Oran-Est	564	7,96
Oran-Ouest	350	4,94
Sétif	463	6,53
Tizi Ouzou	919	12,97
Tlemcen	696	9,82
Total	7 088	100

Tableau A.1 : Répartition des répondants au sondage par réseau.

► Source : Revue CNEP-NEWS (août 2003)

Les résultats du sondage sont comme suit :

- 1- La clientèle est constituée de 76 % d'hommes et 24 % de femmes, d'âge variant entre 20 et 60 ans, avec une prédominance cependant pour le groupe d'âge 30-40 ans (40 % des clients).
- 2- 62,4 % des répondants sont mariés et 31,31 % sont célibataires.
- 3- 78 % possèdent un niveau d'instruction qui va au-delà du secondaire, dont sont inclus 42 % de niveau universitaire.
- 4- Concernant le revenu mensuel, il a été établi que 62,10 % des sondés ont un revenu

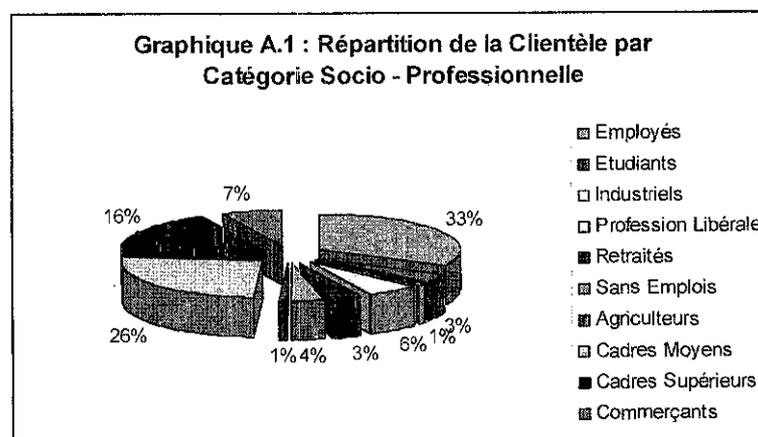
inférieur à 20 000 DA et que près de 32 % disposent d'un revenu variant entre 20 000 et 50 000 DA.

- 5- Un grand nombre de catégories socioprofessionnelles est représenté à travers la clientèle sondée avec une prédominance des employés (2 159 soit 32,62 %) suivis des cadres moyens (1 720 soit 25,99%) puis des cadres supérieurs (1 069 soit 16,15 %) (voir **Graphique A.1**). Les moins représentés sont les industriels (62 soit 0,94 %) et les agriculteurs (59 soit 0,89 %). Cela est confirmé par la répartition par secteur d'activité où on constate que sur un total de 5 864 personnes ayant répondu au sondage, 4 184 (71,35 %) sont employées dans le secteur public et 963 personnes (16,42 %) dans le secteur privé. Le reste étant réparti entre ceux travaillant à leur compte personnel (554 soit 9,45 %) ou dans une entreprise familiale (163 soit 2,78 %).
- 6- L'étude montre par ailleurs que sur 6 289 personnes interrogées, 49,04 % sont propriétaires de leurs habitations, alors que 50,97 % sont soit hébergés, soit locataires.

Employés	32,62
Etudiants	3,25
Industriels	0,94
Profession Libérale	6,18
Retraités	3,29
Sans Emplois	3,88
Agriculteurs	0,89
Cadres Moyens	25,99
Cadres Supérieurs	16,15
Commerçants	6,81

Tableau A.2 : Répartition des répondants au sondage par catégorie socio – professionnelle (en pourcentage).

► Source : Sondage CNEP-Banque (août 2003)



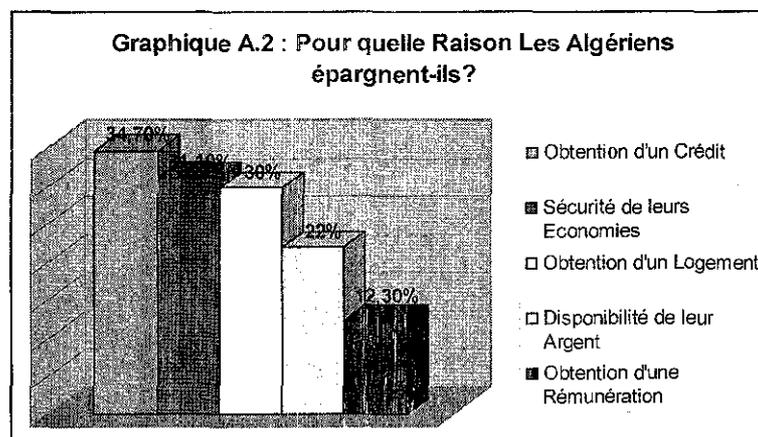
- 7- Concernant les produits CNEP-Banque, le plus utilisé d'entre eux est le livret épargne logement avec 4 663 livrets (65,80 %), suivi en cela du livret épargne populaire avec 1241 livrets (17,50 %). 13 % des personnes sondées détiennent des comptes à terme. Le reste (7 %) possède des comptes non rémunérés.

LEL	65,8
LEP	17,5
DAT	206
Autres Comptes à Terme	10,3
Epargne Adaouet	0,7
Compte Chèque, Compte Courant	7,4

Tableau A.3 : Répartition des produits d'Epargne choisis par la Clientèle (en pourcentage).

► Source : Sondage CNEP-Banque (août 2003)

- 8- Questionnés sur les motivations qui les ont poussées à épargner, 34,70 % des clients à la CNEP-Banque affirment que la raison principale en est d'obtenir un crédit, alors que 31,1% disent vouloir obtenir l'assurance de la sécurité de leurs économies. 29,90 % sont clients pour pouvoir accéder à un logement. Enfin, si 22 % estiment qu'à la CNEP-Banque leur argent est disponible à n'importe quel moment, seuls 12,30 % indiquent qu'ils ont placé leurs économies pour bénéficier d'une rémunération.



I / Ouvrages & Thèses

- [1]: Jean François RENAUD, Eric TABOURIN, « Les grandes fonctions économiques, la production et les dépenses », Ellipses, 1998.
- [2]: Jacques DARMON, « Stratégies bancaires et gestions de bilan », Economica, 1997
- [3]: J. LONGATTE, P. VANHOVE, « Economie Générale », DUNOD, 1999
- [4]: F. NICOLAS, « L'innovation, clef du développement », Seuil, 1995
- [5]: J. RIVOINE, « L'épargne », Que sais-je ? Paris 1981.
- [6]: J. F. GOUX, « Economie monétaire et financière, théories, institutions, politiques », 2^{ème} édition, Economica, 1993.
- [7]: M. REFAIT, « Epargne & Investissement », Paris, 1998.
- [8]: M. GILLIS, D. PERKINS, M. ROENER, D. SNODGRASS, « Economie du développement », Edition De Boeck, 1998.
- [9]: B. SABY, D. SABY, « Les grandes théories économiques », Dunod, 1999.
- [10]: Cazal, « Les pièges de l'épargne », Edition Seuil, Paris 1966.
- [11]: P. VILLIEUX, « Macro économie : Consommation et Epargne », La découverte, Paris 2002.
- [12]: B. GUERRIEU, « Dictionnaire d'analyse économique, microéconomie, macroéconomie, théories des jeux, etc », La Découverte, Paris 2002.
- [13]: P. AUVERNY, « La dette du tiers monde, mécanismes et enjeux », La documentation française, Paris 1991.
- [14]: M. BURDA, C. WIPLOSZ, « Macroéconomie : une perspective européenne », De Boek, Paris 2003.
- [15]: A. BENACHENHOU, « Planification et Développement en Algérie 1962-1980 », OPU, 1980.
- [16]: M.E. BENISSAD, « La réforme économique en Algérie », OPU, 1991.
- [17]: A. HENNI, « MONNAIE, CREDIT ET FINANCEMENT EN ALGERIE : 1962-1987 », CREAD, 1987
- [18]: INSTITUT DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT AU MAGHREB, « EPARGNE ET DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS DU MAGHREB », 1990 ACTES DU SEMINAIRE ORGANISE PAR L'INSTITUT DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DU MAGHREB ARABE EN COLLABORATION AVEC L'US-AID DU 16 AU 19 MAI 1989 A TUNIS. 1990
- [19]: Bouyacoub, « Economie appliquée et développement, Régulation économique en Algérie », Cread, 1989.
- [20]: « Epargne et investissement », PUF, Que sais-je ?
- [21]: G. PETIT, DUTAILLIS, « La banque française, Evolution des activités et des structures », Sirey, 1982.
- [22]: C. SAINT ETIENNE, « Macro finance et marché financier », Economica
- [23]: M. LELART, « La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement », Edition John Libbey, Paris 1990.
- [24]: J. BRASSEUL, « Introduction à l'économie du développement », Armand Collin, Paris 1993.
- [25]: P. BEZBAKHET, S. GHERARD, « Dictionnaire de l'économie de A à Z », Larousse 2000, Le Monde.
- [26]: N. BADIA, « Le Tiers Monde », Armand Collin, Paris 1991.
- [27]: A. BRAHIMI, « Stratégies de développement pour l'Algérie, défis et enjeux », Economica, Paris 1991.
- [28]: C. ALBAGLI, « Economie du développement, typologie des enjeux », LITEC, Paris 1991.
- [29]: M. BABA AHMED, « L'Algérie, diagnostic d'un non développement », Edition L'Harmattan, Paris 1999.
- [30]: M. TEHAMI, « Le marché financier, un soutien de la croissance et un outil de privatisation », INPS, Alger 2003.
- [31]: C. MAIRE, « Construire et utiliser un plan de développement », Edition d'Organisation, 1994.
- [32]: F. BOUYACOUB, « L'entreprise & le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger 2000.
- [33]: A. HENNI, « Essai sur l'économie parallèle », ENAG, Alger 1991.
- [34]: A. MEBTOUL, « L'Algérie face aux défis de la mondialisation : Mondialisation et nouvelles cultures économique », OPU, Alger 2002.

- [35]: A. MEBTOUL, « L'Algérie face aux défis de la mondialisation : Réformes économiques et privatisation », OPU, Alger 2002.
- [36]: M. PENOUIL, « L'économie du développement », DALLOZ, Paris 1972.
- [37]: A. BENACHENHOU, « Formation du sous développement en Algérie », Alger 1978.
- [38]: A. NAAS, « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », Maisonneuve et Larose, Paris 2003.
- [39]: S. TAOUTI, « Vers un système bancaire conforme à la Chari'a islamique », ENAP, Alger 1986.
- [40]: A. BENACHENHOU, « L'Algérie aujourd'hui, un pays qui gagne », Paris 2002.
- [41]: E. ASSIDON, « Les théories économiques du développement », La découverte, Paris 2002.
- [42]: Y. DEBBOUB, « Le nouveau mécanisme économique en Algérie », OPU, 2000.
- [43]: H. TEMMAR, « Stratégie de développement indépendant. Le cas de l'Algérie : un bilan », OPU, Alger 1983.
- [44]: D. MEUNIER, « Le jeu de l'épargne et de l'investissement », Edition PAYOT, Paris 1969.
- [45]: MONET, « Les circuits de l'épargne », Edition Flammarion, Paris 1996.
- [46]: ARTHUS, PATRICK, « L'épargne », PUF, Paris 1993.
- [47]: BESSON, « Monnaie et Finance », OPU, Alger 1993.
- [48]: J.P. DELAS, « Economie contemporaine », Ellipses, Paris 2001.
- [49]: J. PROVOST, « Les mots de l'économie », Ellipses.
- [50]: P. A. SAMUELSON, W. D. NORDHAUS, « Economie », 16^{ème} édition, Economica, 2000.
- [51]: A. BOUZIDI, « Comprendre la mutation de l'économie algérienne, les mots clés ».
- [52]: A. SILEM, « Encyclopédie de l'économie et de la gestion », Hachette, 2000
- [53]: S. MOUHOUBI, « L'Algérie à l'épreuve des réformes économiques », ENAG, 1998.
- [54]: M. GOUMIRI, « L'offre de monnaie en Algérie », ENAG, Alger 1993.
- [55]: M. HAMRIOUI, « L'épargne volontaire et spontanée, Expérience algérienne », TOME 1 : Evolution dans le temps et dans l'espace. Edition SNED, Alger 1975.
- [56]: Mémoire de magister : « Les mécanismes bancaires : Essai d'analyse, cas de l'Algérie », présenté par Melle M. STITOU, sous la direction du Pr. A. BENDIABDELLAH, 2000-2001.
- [57]: Mémoire de magister : « Monnaie et activité économique, cas algérien », présenté par Melle Z. BEJAOU, sous la direction de M. BOUNOUA.
- [58]: Mémoire de magister : « Politique monétaire, L'expérience algérienne », présenté par R. YOUCEFI.
- [59]: A. BENHALIMA, « Le système bancaire algérien, textes et réalités », Edition DAHLEB, Alger 2001.

2/ Les Articles de Revue

- [1]: F. PAGNY, « Il faut déstabiliser les structures mentales algériennes », LE MOCI, 2003, N° 1495, p.53-55.
- [2]: M. DIF, « Un marché financier en Algérie, mécanisme de mise en place et fonctionnement », L'Economie, 1994, N° 13, p. 20-32.
- [3]: Y. AISSAOUI, « Les banques assureront une part importante du fonctionnement de secteurs clés », Le Phare, Avril 2002, N° 36, p. 12.
- [4]: « Les fonctions contradictoires de l'épargne », Economie et humanisme, novembre / décembre 1972.
- [5]: P. DUTAILLIS, « Epargne, investissement et bourse », Notes et études documentaires, 1972, N° 3937-3938.
- [6]: A. GHOUFI, « De la formation de l'épargne des macros agents en Algérie », La revue du CENEAP, 1980, N° 9, p. 43.
- [7]: B. BENAÏSSA, « Contribution modeste et déterminée de la BEA au développement de l'économie nationale », CONVERGENCES, 2002, N° 8, p. 6-7.
- [8]: « La promotion de l'épargne et le marché des capitaux », La lettre de la CNEP, 2004, N°1
- [9]: D. YADEL, « L'autonomie de la banque algérienne », Réflexion sur la transition de l'économie, Institut des sciences économiques, N° 4.

- [10]: A. BENACHENHOU, « Bilan d'une réforme inachevée en Méditerranée », CREAD, 1999.
- [11]: H. TEMMAR, « Bilan du programme économique et social », communication à l'université de Tlemcen, Février 2004.
- [12]: « Pour une redynamisation de la Bourse d'Alger », CNEP NEWS, Octobre 2004, p. 32-33.
- [13]: A. GHOUFI, « Flux d'épargne, intermédiation financière et financement monétaire : Référence au cas algérien », La revue du CENEAP, décembre 1980, N° 9, p.45.
- [14]: CNEP NEWS, N° 14, 16, 23, juillet 2003, janvier 2004, octobre 2005.
- [15]: MEDIA BANK, N° 41, juin/juillet 1999.
- [16]: MEDIA BANK, N° 63, décembre/janvier 2003.
- [17]: « Evolution de l'épargne nationale dans les pays de l'OCDE », Problèmes économiques, 19 avril 1989, N° 2121, p. 8-10.
- [18]: W.M. ORLOWSKI, « Accélérer le changement, la hausse de l'épargne est la clé d'une croissance plus forte », Finances & Développement, Juin 2004, p. 34-35.
- [19]: V. TANZI, « Impôts et Epargne : quels liens ? », Problèmes Economiques, N° 2693, p.21.
- [20]: « Fiscalité sur l'épargne », Problèmes Economiques, 1999, N° 2644, p. 17.
- [21]: « Nouvelles approches des comportements d'épargne et de consommation », Problèmes Economiques, N° 2634, 1999, p.1
- [22]: « Financement des retraites, épargne et croissance », problèmes Economiques, 1995, N° 2406, p.28-32.
- [23]: « Nouvelles approches des comportements d'épargne et de consommation », Economie et statistique, 1999, N° 324-325, p.9-16.
- [24]: « Les leçons de Franco MODIGLIANI », Alternatives Economiques, novembre 2003, N° 219, p.76-78.
- [25]: C. GILGUY, « L'investissement et l'épargne des travailleurs migrants, principales sources de financement des PED », LE MOCI, avril 2003, N° 1595.
- [26]: « Le paysage bancaire algérien, Réalités et Développement », BNA Finance, avril-juin 2003, N° 4
- [27]: CNEP NEWS, octobre 2004, N° 19.
- [28]: « Argent cherche placement », Algérie-Actualité, décembre 1987, N° 1155, p. 9-10.
- [29]: « La pratique du risque des banques algériennes », L'économie, mars 1994, N° 12, p.21-23.
- [30]: T. LATRECHE, « Amendement de la loi bancaire, enjeux et perspectives », La revue des sciences commerciales, p. 95-100.
- [31]: A. AIT ABDELLAH, D. AZZOUC, « Sondage Epargne », Algérie-Actualité, décembre 1987, N° 1155, p. 11-13.
- [32]: G. LHOMME, « L'épargne aujourd'hui », Problèmes Economiques, octobre 2001, N° 2734, p. 17.
- [33]: « Revenu, Consommation et Epargne des ménages, Progression du revenu disponible et dynamisme de la consommation », Problèmes Economiques, septembre 2001, N° 2775, p.13-16.
- [34]: « Progression du revenu et ralentissement de la consommation », Problèmes Economiques, septembre 2001, N° 2726, p.14.
- [35]: A. NAAS, « La promotion de l'épargne et le marché des capitaux », La lettre de la CNEP, décembre 1994.
- [36]: « Epargner, c'est aussi un bon choix », Algérie-Actualité, avril 1989.
- [37]: A. DAOUDI, « L'épargne, au service de l'économie », Al Tanmya BDL, N° 1, avril 2004.
- [38]: D. CLERC, « L'épargne est-elle un vice ou une vertu ? », Alternatives Economiques, janvier 1995, N° 123, p.7.
- [39]: M. LAKSACI, « Stabilité monétaire et développement de l'intermédiation bancaire », MEDIA BANK, 2005, N° 80, p.12-15.
- [40]: M. AGLIETTA, « Structure de l'épargne et nature de l'actionnaire : une profonde transformation », Problèmes Economiques, mars 2001, N° 2703, p.13.

3/ Les Journaux

- [1] : « Le marché parallèle de la devise, les pouvoirs publics veulent sévir », El Watan du 25 décembre 2005.
[2] : A. BLIDI, « Une dette fiscale de 600 milliards de dinars », El Watan 25 décembre 2005.
[3] : A. BOUYACOUB, « Les trois grands reculs de l'économie algérienne 1983-2003 », Le Quotidien d'Oran, 19 mai 2005.
[4] : F. METAOUI, « L'Algérie a gâché ses chances », El Watan, 10 mai 2005.
[5] : R. BOURICH, « Les banques face aux défis de leur sécurité et de leur rôle dans le développement », Le Quotidien d'Oran, 17 novembre 2005.
[6] : « L'Algérie a exporté pour 31 milliards de dollars », Le Quotidien d'Oran, 7 décembre 2005.
[7] : O. SADKI, « Mesures annoncées contre le marché parallèle de la devise », Le Quotidien d'Oran, 25 décembre 2005.
[8] : G. AMRIOU, « 56 milliards de dollars de réserves de change », Le Quotidien d'Oran, 3 janvier 2006.
[9] : M. MAZARI, « Le taux d'inflation a atteint 1,6 % en 2005 », Le Quotidien d'Oran, 26 janvier 2006.

4/ Sites Internet

- [1] : www.economie2000.com
[2] : www.rad2000.free.fr/Keynes01.htm
[3] : www.corald.org
[4] : www.cde.4.free.fr
[5] : www.psteger.free.fr
[6] : www.finances.gouv.ma
[7] : www.cetai.hec.ca
[8] : www.eib.org
[9] : www.skyminds.net/economie/15croissanceetdeveloppement.php
[10] : www.playmendroit.free.fr
[11] : www.ladocfrancaise.gouv.fr
[12] : www.oecd.org
[13] : www.worldbank.org
[14] : www.imf.org
[15] : www.insee.fr
[16] : www.finance.algeria.org